FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : BURKINA FASO	
TITRE DU PROJET : Prévention et gestion des conflits dans la Région de l'Est **NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O : 00125231 - PBF/BFA/A-2**	
Modalité de financement du PBF : ☐ IRF ☒ PRF	**Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires):** ☐ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional **Nom du fonds d'affectation spéciale :**
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) **Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :** Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH) Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA) Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du genre et de la famille (MSAHRNGF) Ministère des sports, de la Jeunesse et de la promotion de l'emploi Le gouvernorat de la région de l'Est et les services déconcentrés L'Observatoire Régionale de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires (OREPREGECC) L'Organisation internationale INTERPEACE OCADES Fada TIN TUA RECOPA Conseil Régional des Jeunes (CRJ) Coordination Régionale des Femmes	
Date approximative de démarrage du projet[1]: 17 décembre 2020 **Durée du projet en mois :**[2] **30 mois + 18 mois = 48 mois** **Nouvelle date de fin du projet : 15 décembre 2024** **Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :** Région de l'Est, Burkina Faso ● Province de la Gnagna : Communes de Bilanga et de Piéla ● Province du Gourma : Communes de Diabo, Diapangou et Fada N'Gourma	

[1] Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.
[2] La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF:

☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes

☐ Initiative de promotion des jeunes

☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)

☐ Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

UNDP: $ 1,615,000 + 900 000 = **2 515 000**

FAO: $ 885,000 + 600 000 = **1 485 000**

Total PBF : $ 2,500,000 + 1 500 000 = **4 000 000**

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

Agence UN	BUDGET INITIAL			BUDGET ADDITIONNEL		TOTAL
	PBF 1ère tranche (35%):	PBF 2ème tranche (35%)	PBF 3ème tranche (30%)	PBF 4ème tranche (50%)	PBF 5ème tranche (50%)	Total (100%)
PNUD	$ 565 250	$ 565 250	$ 484 500	600 000	300 000	$ 2 515 000
FAO	$ 309 750	$ 309 750	$ 265 500	300 000	300 000	$ 1 485 000
Total	**$ 875 000**	**$ 875 000**	**$ 750 000**	**900 000**	**600 000**	**$ 4 000 000**

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Le présent projet a pour ambition de contribuer au développement des capacités des acteurs institutionnels locaux et des communautés touchées par des conflits à analyser, gérer, arbitrer et régler les conflits ayant trait au foncier et aux ressources naturelles sans violence, en impulsant le processus de l'intérieur, guidé par les besoins et les aspirations des communautés. La recherche des solutions alternatives locales à travers l'élaboration et l'application des chartes foncières locales revêt un caractère innovant dans cette région, dans le sens où elles pourront permettre que les personnes placées en situation de vulnérabilité puissent accéder à la terre et aux ressources naturelles, et être considérées comme usagers de plein droit, particulièrement les femmes et les jeunes. Enfin, ce projet s'inscrit dans l'urgence compte tenu de la montée des conflits agriculteurs-éleveurs, ceux liés à l'extrémisme violent et des effets conjugués de la pauvreté, de la crise humanitaire et sanitaire et du sentiment d'abandon que ressentent certaines communautés frontalières de la région.

Dans un contexte régional marqué par une prégnance des attaques des groupes armés non identifiés entraînant un déplacement interne massif de populations, un rétrécissement continue des espaces culturaux et pastoraux, une inaccessibilité, parfois prorogée, des ressources naturelles notamment forestières y compris l'apiculture, et piscicoles, le projet déclinera de nouvelles initiatives ou consolidera celles de nature à renforcer la résilience en particulier des femmes, des jeunes et des personnes déplacées internes à travers une perspective communautaire ou collective. A cet effet, l'innovation portera sur le développement de concepts comme les « fermes intégrés » ou les « champs de la cohésion sociale », "les groupes d'épargne " qui offrent un paquet d'activités intégrées, inter-liées et complémentaires permettant à la fois d'atténuer certains facteurs de fragilités et les compétitions sur certaines ressources naturelles à travers leurs exploitations rationnelles de prévenir les conflits fonciers et agropastoraux mais aussi de faire de la préservation de l'environnement et promouvoir l'accès à de l'énergie propre, notamment pour l'usage productif. Ce paquet intégré s'adossera au déploiement de la stratégie régionale de renforcement de la cohésion sociale et de consolidation de la paix à travers la mise en œuvre de son plan d'actions.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Ce document de projet est le résultat d'un long processus qui s'est déroulé en deux temps. Premièrement, une visite exploratoire et des entretiens sur terrain en vue de saisir les problématiques du milieu en général et celles liées aux conflits les plus récurrents dans la région de l'Est a été faite. Deuxièmement, l'organisation de trois ateliers : le 9 et 10 juillet 2020, deux ateliers à Fada N'Gourma avec les acteurs institutionnels, notamment 16 représentants des services techniques régionaux essentiellement, y compris les représentants du Maire de Fada, du Gouverneur de la Région de l'Est, et le 10 juillet, avec 14 acteurs de la société civile. Le 13 juillet un 3ème atelier de consultation a été organisé avec les ministères clés concernés à des degrés divers par les questions relatives à la gestion des conflits et à l'accès aux ressources naturelles. Les objectifs poursuivis étaient de : (i) présenter aux participants la note conceptuelle du projet ; (ii) recueillir des informations et analyses pertinentes des parties prenantes impliquées dans la gestion des conflits dans la région ; (iii) appréhender les priorités sur lesquelles le projet devra mettre l'accent ; (iv) recenser les besoins des acteurs qui seront directement impliqués dans la mise en œuvre du projet, en termes de renforcement des capacités ; et (iv) recueillir les suggestions et recommandations pour améliorer le document de projet et partant, maximiser les chances de réussite de sa mise en œuvre.

La construction du consensus autour des besoins et des axes prioritaires à consolider dans cette extension découle d'un processus inclusif, participatif et itératif combinant plusieurs stratégies. En effet, il y a eu des consultations des femmes et des jeunes y compris les personnes déplacées internes au niveau de chaque province suivi d'une synthèse régionale. Aussi, il a été tenu le 06 avril 2023 une assise régionale des femmes et des jeunes conduite conjointement par la Coordination régionale des femmes et le Conseil Régional de la jeunesse. L'ensemble des autorités de la région sous le leadership du gouverneur y ont pris part. Ces consultations ont permis aux jeunes, aux femmes, aux autorités et autres acteurs régionaux des 27 communes et des 4 provinces de la région de l'Est d'échanger autour de la situation sécuritaire et de la gestion des conflits, d'identifier les préoccupations et besoins prioritaires des jeunes et femmes hôtes et PDI, les leçons apprises à travers la synthèse des conclusions, recommandations et résolutions des rencontres des jeunes et des femmes et de prioriser les actions globales à mettre en œuvre. Le thème principal de cette assise était « Rôle et responsabilité des jeunes et des femmes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix dans la Région de l'Est ». Outre ces concertations, les partenaires de mise en œuvre du projet ont conduit entre le 29 et 30 mai 2023 des consultations avec les différents bénéficiaires pour collecter les besoins à consolider ou restant à couvrir. Ces besoins ont été analysés et priorisés lors d'une rencontre technique le 31 mai 2023. Parallèlement, entre le 29 mai et le 02 juin 2023, des consultations des acteurs au niveau des communes de la région s'organisaient en ligne à travers l'administration d'un questionnaire entrant dans le cadre de l'élaboration de la stratégie régionale de la cohésion sociale de la région de l'Est. A l'issu de ces consultations, d'une part, il y'a eu la tenue du cadre de concertation du projet les 1er et 02 juin 2023 pour discuter sur les besoins et actions prioritaires et proposer les principaux grands axes à retenir et d'autre part la tenue de la retraite technique d'élaboration de la stratégie régionale de la cohésion sociale assortie d'un plan d'action qui servira aussi de base pour les actions de cette phase d'extension. Enfin, il faut rappeler que le besoin de procéder à l'extension du projet a été porté par le Comité Conjoint d'Orientation des projets financés par le PBF qui a apprécié positivement les résultats engrangés par le projet au regard des défis auxquels fait face la région. Une note de plaidoyer a été élaborée à cet effet. De façon succincte, grâce à la contribution du projet ;

- Les structures locales d'intercession et de médiation des communes d'intervention sont désormais plus opérationnelles avec des plans d'action élaboré et des activités de ces plans d'actions mises en œuvre pour la prévention et la gestion des conflits.

- La disponibilité d'une stratégie régionale de renforcement de la cohésion sociale et de consolidation de la paix qui est un document d'orientation des interventions des acteurs pour la prévention et la gestion des conflits dans la région de l'Est.
- Les ménages de la zone d'intervention ont amélioré leurs accès à une Energie propre grâce à l'installation des biodigesteurs et la vulgarisation de la technologie entrainant ainsi une amélioration des conditions de vie et de la préservation de l'environnement. Cela contribue à la réduction des conflits liés aux ressources naturelle, la pression sur ces dernières étant diminuée grâce à cette alternative à l'utilisation du bois et à la stabulation des animaux.
- Les ménages de la zone d'intervention ont amélioré leurs moyens d'existence à travers l'appui à la récupération des sols, le développement des banques d'aliments bétails ainsi que des sites maraîchers. Cela a un impact sur la réduction des conflits
- Les populations de la zone d'intervention ont renforcé leurs cultures à la sécurisation foncière avec la recherche et l'obtention d'attestations de possession foncière rurales (APFR), chose qui contribue à la réduction des conflits liés au foncier.

La conjugaison de toutes ces approches et orientation a permis d'obtenir ce document de projet qui servira de boussole pour la contribution à l'amélioration de la cohésion sociale et la consolidation de la paix dans la région de l'Est du Burkina Faso.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes[3] : 2

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant ($) du budget total du projet alloué aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : **38,73% du budget programmé, soit l'équivalent de 1 549 284,78 $US**.

Degré de risque du projet[4] : 1 (risque moyen)

Domaine prioritaire d'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet :

(2.3) Prévention/gestion des conflits

Le résultat du PNUAD (UNDAF) auquel le projet contribue : Effet 1.1. : L'efficacité des institutions est améliorée et les populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un Etat de droit (Pilier 1 : Efficacité institutionnelle, Etat de droit, cohésion sociale, sécurité et paix durable (Sustaining Peace).

Par ailleurs, le cadre stratégique de coopération (UNDAF) entre le Burkina Faso et le Système des Nations Unies (SNU) 2018-2022 a pris fin en décembre 2022. Dans ce cadre, le SNU a élaboré avec le gouvernement un Plan d'action intérimaire des Nations Unies pour le développement durable (UNIDAP) du Burkina Faso pour la période 2023-2025. Ce plan d'action intérimaire de quatre piliers (Paix, Personne, Planète et Prospérité) a été signé avec le gouvernement le 23 juin 2023. Au regard des objectifs attendus le projet contribuera à :

Effet 1.1 : qui a été repris. Il s'agit de « l'efficacité des institutions est améliorée et les populations en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un Etat de droit ».

[3] **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière a l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

[4] 0 = risque faible pour la réalisation des résultats
1 = risque moyen pour la réalisation des résultats
2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

Effet 3.1: les populations, notamment les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention (urbain/rural) accroissent leurs revenus, adoptent des modes d'aménagement, de consommation et de production durable et améliorèrent leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.
Effet 3.4 : la productivité des petites exploitations s'est améliorée tout en promouvant l'utilisation et la gestion durable des ressources naturelles.

L'Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue : ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces.

Type de demande : **Nouveau projet** ☐ **Révision de projet** ☒	**Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :** **Extension de la durée :** ☒ Durée additionnelle du projet en mois : **18 mois** **Changement de résultat / sujet :** ☒ **Cadre de résultats révisé** **Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :** ☐ **Budget PBF supplémentaire :** ☒ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : PNUD : $US 900 000 FAO : $US 600 000 **Total PBF : $US 1 500 000** **Brève justification de la révision :** **1. Etat de mise en œuvre** A date, le projet connaît un taux d'exécution physique de 63% et un taux de décaissement par rapport au montant reçu de 79%. Le taux de décaissement par rapport au budget total est de 50% et la durée écoulée se situe à 92%. En termes de résultat, le niveau de réalisation pour le **résultat 1** est de 86%, le **résultat 2** est à 46% de réalisation et 29% en cours, le **résultat 3** est réalisé à 50% et 13% en cours et enfin le **résultat 4** a atteint 64% de niveau réalisation et 10% en cours. A la date du 05 juin 2023, le taux de réalisation physique global du projet se situe à 88%. Le taux de décaissement par rapport au budget total est de 85% et la durée écoulée se situe à 96%. L'analyse des niveaux de réalisation par résultat montre que le **résultat 1** est à 93%, le **résultat 2** est à 91% de réalisation et 9% en cours, le **résultat 3** est réalisé à 75% et 13% en cours et enfin le **résultat 4** a atteint 82% de niveau réalisation et 18% reste à réaliser. Il convient de souligner que toutes les activités restantes sont engagées et seront réalisées au plus tard à la date de clôture convenue. **2. Contraintes justifiant la demande d'extension** ***La dégradation continue de la situation sécuritaire et l'inaccessibilité à certaines communes dans la région de l'Est*** La mise en œuvre du projet se fait dans un contexte complexe et de défis multidimensionnels qui impactent son déploiement optimal. En effet, la situation sécuritaire ne cesse de se dégrader depuis 2015 du fait des attaques récurrentes de groupes armés non identifiés. De 2021 à 2022, le pays a perdu

	12 places suivant l'indice de paix mondial 2022 se positionnant 41eme sur 49 pays classés en Afrique et 146eme sur 159 dans le monde. En 2022, le Burkina Faso est classé parmi les pays instables suivant l'index de paix mondial. Dans le domaine de la sécurité, la réforme du secteur de la sécurité, la communautarisation de la sécurité avec l'accroissement de l'enrôlement des Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) et la mise en place des Comités de Veille et de Développement (COVED) constituent des éléments phares de la politique de sécurité qu'il faut garder en ligne de mire dans la mise en œuvre pour une actualisation du risque sécuritaire. En effet, l'opérationnalisation des COVED pourrait recomposer les cadres de concertation et de dialogue existant au niveau des communautés. La dégradation de la situation sécuritaire a entraîné un déplacement massif interne de populations qui est passé de 1 719 332 personnes à la date du 30 septembre 2022 à 2 062 534 au 31 mars 2023 au niveau national. La région de l'Est avec ces 191 623 personnes déplacées internes fait partie de ces régions à fort défi sécuritaire où l'accessibilité à certaines localités se réduit chaque jour rendant quasi inaccessible, pour le personnel des nations unies, quatre (4) des cinq (5) communes d'intervention du projet. Malheureusement, six mois après, le déplacement interne des populations s'est accentué. En effet, on relève 219 719 PDI au 31 mars 2023 soit un accroissement de 13% entre septembre 2022 et mars 2023 pour la région de l'Est. Fada reste la commune qui recueille le plus grand nombre de PDI soit 75 373. Naturellement cette pression humaine se ressentira sur les prestations de service public déjà limitées, notamment les services sociaux de base mais aussi sur les opportunités économiques. Cette situation accentue la concurrence et les conflits sur les quelques ressources naturelles encore disponibles mais insuffisantes et le foncier. Le défi sécuritaire a drastiquement restreint les mouvements des populations et en particulier du personnel des Nations Unies y compris celui du projet. Fada N'Gourma, la seule commune encore accessible de la région pour le personnel UN l'est suivant des conditions très strictes soit par voie aérienne (vol UNHAS), soit par la seule route nationale encore autorisée à des heures limitées et par moment en application de la mesure de convoi de deux (2) véhicules au minimum. La création d'une zone d'intérêt militaire dans la région où toute « présence humaine est interdite » et où des opérations militaires d'envergure sont envisagées accentue la psychose sécuritaire dans la région et ralentit la cadence de la mise en œuvre des activités. Ainsi, la réalisation de certaines activités comme les interviews, consultations et restitutions aux populations des communes cibles deviennent difficile et risquée autant pour le personnel du projet, les partenaires de mise en œuvre que les communautés cibles avec le risque de représailles des groupes armés non étatiques. Cette situation a eu les conséquences suivantes : - Le report de certaines activités à des dates ultérieures après la survenue de certains incidents (entretiens pour l'étude de références, consultations locales, les restitutions des résultats des études au niveau communautaire…). Ces reports conduisent la réalisation de certains ouvrages dans la saison pluvieuse exposant les prestataires retenus à des risques d'embourbement des engins du fait des sols mouvants. Aussi,

	cette contrainte sécuritaire expose les prestataires à des risques de confiscation de leurs engins et d'atteinte à leur vie. - Le blocage de la poursuite de certaines réalisations (infrastructures agropastorales engagées à Bilanga) ; - La relocalisation de certaines réalisations (ouvrages) et/ou délocalisation de certaines activités dans des communes plus sûres, entraînant une reprise de tout le processus de préparation (concertation avec les acteurs, ciblages, identification des sites…) et un allongement des délais de réalisation. ***<u>L'instabilité de la situation politique au cours de l'année 2022 au Burkina Faso</u>*** Le coup d'Etat du 24 janvier 2022 est venu complexifier davantage la mise en œuvre du projet. Répondant à ce coup de force, l'équipe pays des Nations Unies a entrepris le Programme Criticality (PC) qui suspend la mise en œuvre des activités des projets à l'exception de celles relevant du PC1 (humanitaire). Cette interruption brusque du processus démocratique et le déclenchement de la criticité des programmes ont eu des conséquences directes sur la mise en œuvre du projet. On peut noter : - L'interruption de la mise en œuvre du projet pendant une durée d'environ trois (3) mois pour se conformer aux mesures prises par l'équipe pays des Nations Unies recommandant la suspension des activités des projets accompagnés par les Nations Unies en attendant la décision de la CEDEAO et de la Communauté Internationale sur la situation au Burkina Faso et la mise en place des organes de la transition. - La définition des zones d'intérêts militaires pour faire face à l'insécurité dans le pays : les autorités de transition ont érigé, le 20 juin 2022, deux zones d'intérêt militaire où toute « présence humaine est interdite », dans le pays et où des opérations militaires d'envergure sont conduites. La première zone d'intérêt militaire concerne une partie de la région de l'Est qui est une zone d'intervention du projet. Cette mesure avec ses corollaires accentue la pression sur cette région de l'Est, entraîne une limitation des mouvements des populations et augmentent la méfiance rendant difficile l'exécution des activités. Du côté des Nations Unies, les mesures ont été durcies et les zones accessibles et autorisées au personnel UN se sont rétrécies et limitées à la seule ville de Fada N'Gourma. Toutes les autres communes d'intervention du projet à savoir Bilanga, Piéla, Diabo et Diapangou sont sous restriction. Toutes ces situations rendent difficile, voire impossible, le déploiement de certaines activités du projet. - Le changement institutionnel au niveau central et local : suite au coup d'Etat du 24 janvier 2022, la mise en place des organes de la Transition a entraîné des changements au niveau institutionnel, créant un temps d'attente pour la reprise des activités avec les nouveaux interlocuteurs. Aussi, au niveau local, les conseils communaux qui étaient les interlocuteurs privilégiés dans la mise en œuvre des activités du projet (cadres de concertations, sessions de renforcement de capacités, consultations locales…) ont été dissouts et l'installation des délégations spéciales a pris environ 5 mois. Cette situation a impacté les délais de mise en œuvre du projet.

	- Le second coup d'Etat intervenu le 30 septembre 2022 a de nouveau conduit à la suspension temporaire des activités des Nations Unies, à l'exception des activités humanitaires (PC1). Cette mesure de UNCT et les derniers développements induits par le coup d'Etat ont aggravé les retards déjà accusés. **3. Ajustements proposés** Du 20 au 21 septembre 2022 s'est tenue la 3ème Session du Cadre de Concertation du projet à Fada N'gourma pour analyser et apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet afin de guider la prise de décision pour la suite des activités au regard de la fin du projet. Il a aussi permis de proposer des orientations pour renforcer l'efficacité de la mise en œuvre au regard du temps restant et du changement de contexte dans le pays, de réajuster la programmation 2022 et de s'accorder sur un nouveau chronogramme de réalisation des activités résiduelles. Les principales recommandations issues de ce cadre de concertations sont : - Proposer au PBF une extension de la durée de mise en œuvre du projet pour achever l'exécution des activités restantes ; - Délocaliser les activités ne pouvant pas se tenir dans certaines communes vers des localités beaucoup plus sûres ; - A la fin de la saison pluvieuse, faire un suivi rapproché auprès des prestataires pour accélérer la réalisation des ouvrages restantes ; - Elaborer une stratégie régionale de consolidation de la paix. Le cadre de concertation a jugé que les activités identifiées pour l'atteinte du produit « Une stratégie régionale et les priorités de consolidation de la paix sont formulées et partagées entre les différents acteurs de la région de l'Est » n'étaient pas suffisantes. Une recommandation de compléter par d'autres activités (atelier régional, mobilisation d'une expertise d'accompagnement…) a été faite. Pour répondre à certaines recommandations, le projet propose dans le cadre de cette extension de réallouer une partie des budgets des lignes *personnel* (-70 000 $US) pour renforcer les activités (réalisation de biodigesteurs au profit des femmes et des jeunes, élaboration d'une stratégie régionale de consolidation de la paix). Les détails des révisions budgétaires figurent dans le fichier Excel du budget révisé. Considérant toutes ces contraintes mentionnées, **le projet sollicite une extension du projet de six (6) mois sans incidence financière.** Ce temps sera mis à profit pour réaliser/finaliser les activités résiduelles, consolider, capitaliser les résultats, réaliser l'évaluation finale et élaborer le rapport final du projet. Par ailleurs, les mesures de mitigation suivantes ont été identifiées lors du cadre de concertation visant à permettre de réaliser les activités dans les délais si la demande d'extension était accordée. - Dans les zones où la situation sécuritaire est complètement dégradée, délocaliser les activités dans des communes plus sûres et accessibles ; - Utiliser les vols UNHAS pour se déplacer dans les localités dont les voies d'accès terrestres ne sont pas sûres ; - Poursuivre les activités au niveau communautaire à travers les parties

responsables conformément au programme criticality au regard de la situation politique actuelle du pays ;

- Elaborer un nouveau plan de travail en tenant compte des différentes contraintes (délais de réalisation des ouvrages, contraintes sécuritaires…) et des activités restantes pour la mise en œuvre du projet.

4. Axes prioritaires et résultats de consolidation de la paix à consolider/atteindre durant la période d'extension avec coût additionnel

4.1 : La mise en œuvre de la stratégie régionale de renforcement de la cohésion sociale et de consolidation de la paix.

Les équilibres socio-économiques de la région de l'Est demeurent précaires et restent fortement corrélés à la situation sécuritaire instable. La réponse militaire continue de se déployer dans la région avec l'intensification du recrutement et le déploiement de volontaires pour la défense de la patrie et l'érection d'une zone d'intérêt militaire interdisant toute « présence humaine » et où des opérations militaires sont menées. L'installation des Comités de Veille et de Développement (COVED) dans la région, dont les décrets d'opérationnalisation ont été adoptés le 1er juin 2023, devrait renforcer la contribution des civils à la sécurité communautaire conformément à l'article 5 de la loi N°003-2023/ALT portant institution de comités de veille et de développement. Aux termes de la loi précitée "le COVED a pour mission de contribuer à la défense du territoire, de rechercher et de mettre en œuvre des solutions endogènes de développement en cohérence avec les politiques nationales et plans locaux de développement". En outre, la loi stipule que le COVED "contribue à la sécurisation du village ou du secteur ; contribue à la défense du village ou du secteur ; promeut la paix et la cohésion sociale; assiste les structures locales de gestion foncière dans la mise en œuvre de leurs activités; participe à la recherche des solutions aux problèmes foncier et à la gestion de l'espace villageois; participe à la gestion des conflits communautaires". La région de l'Est est parmi les six régions les plus affectées, cibles du programme d'urgence pour le Sahel du Burkina Faso (PUS-BF) qui essaie d'y optimiser la gestion des urgences sociales ; de renforcer la présence de l'Etat et de poser les bases de la résilience des populations et des territoires. Outre la situation sécuritaire, la région est confrontée à des conflits communautaires. Il existe beaucoup de conflits liés au foncier et aux ressources naturelles. En effet, dans la région de l'Est, on dénombre au total, quatre cent quarante-sept (447) conflits selon la synthèse des conflits communautaires de la région de l'Est en 2021 réalisée par le Gouvernorat de Fada N'Gourma au titre de l'Observatoire Régional de Prévention et de Gestion des Conflits communautaires. Les conflits fonciers sont les plus fréquents et représentent 62,41% des cas enregistrés. Les conflits agriculteurs-éleveurs y sont récurrents surtout en hivernage. En 2021, 22 conflits entre agriculteurs-éleveurs ont été documentés par le Gouvernorat de l'Est. A cela s'ajoutent les conflits qui n'ont pas été portés à la connaissance des autorités administratives. Par ailleurs, dans un contexte où les déplacements des animaux sont devenus de plus en plus coûteux et dangereux (création de zones d'intérêt militaire, fermeture des frontières des pays côtiers aux transhumants provenant des pays sahéliens), on assiste à une détérioration croissante des conditions d'existence des pasteurs et agropasteurs pauvres. Ces couches sociales qui ne peuvent plus recourir à la mobilité du bétail sont contraintes de sortir progressivement du système

pastoral. Fragilisées par les contraintes affectant la mobilité du bétail, ces familles voient leur capital social et économique se dégrader ; ce qui entraîne un affaiblissement de leurs capacités de résilience.

Prenant la mesure de la situation, les autorités régionales, sous le leadership du Gouverneur, ont élaboré, avec l'appui du projet, une stratégie régionale de renforcement de la cohésion sociale et de consolidation de la paix. Cette stratégie a été formulée sur la base du diagnostic du contexte régional en matière de prévention des conflits, de promotion de la cohésion sociale et de consolidation de la paix. Elle définit les valeurs et la vision régionale en matière de prévention des conflits, de promotion de la cohésion sociale et de consolidation de la paix ainsi que les orientations et les axes stratégiques d'intervention. La stratégie permet aussi aux autorités régionales d'assurer la bonne coordination des différentes interventions dans la région qui est, par ailleurs, une des faiblesses relevées par le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration de la stratégie régionale de renforcement de la cohésion sociale et de consolidation de la paix.

L'opérationnalisation de cette stratégie régionale, première du genre dans le pays, constitue un des axes porteurs capables de générer de substantiels résultats de consolidation de la paix au bénéfice de la région et du pays dans la mesure où elle s'inscrit en droite ligne des priorités des autorités de transition qui privilégient dans le processus de réconciliation nationale et de renforcement de la cohésion sociale une approche endogène, centrée sur le niveau communautaire et social. Dans cette approche, le déploiement optimal des mécanismes et actions intégrés de prévention et de gestion des conflits demeure central.

4.2 Le renforcement des moyens d'existence et de la résilience des communautés cibles

Les actions rentrant dans ce champ sont liées au renforcement de l'autonomisation des femmes des communautés d'accueil et femmes déplacées internes à travers les biodigesteurs dédiés et la promotion de la culture hors sol pour pallier les contraintes liées à l'accès à la terre pour les femmes, la récupération des sols et leur mise en valeur, la réalisation des sites maraîchers et la promotion de services financiers et non financiers inclusifs. Cette phase d'extension renforcera la connexion entre ces différentes composantes de sorte à en assurer une meilleure intégration et durabilité afin d'en amplifier l'impact. Cela permettra aussi de prendre en compte les avis recueillis pendant les entretiens sur la durabilité et les effets précoces des biodigesteurs. Ils ressortent desdits entretiens que l'association d'activités collectives de production de compost ou de maraîchage aux biodigesteurs pourrait optimiser le potentiel de renforcement de la cohésion sociale entre les populations.

Les initiatives ***« Champs de la cohésion sociale », « Sites maraîchers aménagés »*** , ***« Fermes intégrés », « AVEC[5] »*** et ***« Club Dimitra »*** que propose le projet constituent des réponses pertinentes pour asseoir ce lien dans la mesure où elles permettent de fournir une gamme variée et interconnectée d'offres communautaires capables de pourvoir à la fois à la demande d'accès à la terre, à l'énergie et aux opportunités économiques pour les populations d'accueil et les PDI tout en maintenant la cohésion sociale dans les

[5] Association Villageoise d'Epargne et de Crédit

	communautés. Ce modèle d'exploitation économique communautaire intégré est fondé sur la récupération de terres dégradées sur lesquelles seront installées des biodigesteurs communautaires qui produiront à la fois de l'engrais naturel pour enrichir les sols et le biogaz, énergie propre à usage productif et pour la cuisson des ménages installés sur les sites. Cela permettra, conséquemment, de réduire la coupe de bois de chauffe par les ménages, de préserver les forêts et de contribuer à la diminution de l'impact carbone sur l'environnement. A ces biodigesteurs seront adossés des dispositifs de production hors sol afin de permettre un fonctionnement continu des biodigesteurs et réduire les conflits liés au foncier (PDI et population d'accueil). La culture hors sol se révèle pertinente dans un contexte de crise complexe dans la mesure où elle permet de répondre simultanément à un double impératif à savoir la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la réduction des conflits liés au foncier. C'est une technique de production adaptée aux petits espaces. Elle permet donc d'éviter les conflits fonciers dans un contexte régional où les conflits fonciers arrivent largement en tête des conflits répertoriés depuis 2018 dans la région (Ministère de la Justice, rapport sur l'état des lieux des conflits). La technique de la culture hors-sol peut répondre à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages à laquelle est exposée les populations hôtes et déplacées internes du fait de l'insécurité qui a rendu inaccessibilité certaines ressources naturelles. La culture hors sol a un double avantage. Primo, la culture hors sol permet de rendre disponible la production notamment de légumes et de fruits frais et sains pour la consommation en toute saison et à moindre coût. Segundo, elle permet d'accélérer le processus de maturation des plantes. Ce qui permet d'assurer un gain de temps et une disponibilité alimentaire pendant les périodes difficiles de soudure. Le modèle de biodigesteurs communautaires, en plus d'assurer la durabilité des ouvrages, aura l'avantage de pallier les difficultés ressorties dans le diagnostic auxquelles étaient confrontées les biodigesteurs par ménage individuel réalisés dans le cadre du projet. En effet, il est ressorti du diagnostic réalisé par le projet les contraintes suivantes : ✓ La difficulté d'accès à l'eau pour le fonctionnement de certains bio digesteurs à cause de la pression humaine sur les forages ; ✓ L'insuffisance d'animaux en stabulation et la nécessité d'un effort physique souvent difficile pour une seule personne conduit à une faible optimisation du fonctionnement de certains bio digesteurs ; ✓ La faible production de bouse en saison sèche à cause de l'insuffisance d'aliments à bétail chez les producteurs ; ✓ Les contraintes liées à la sécurisation foncière ainsi que l'accès durable des jeunes et des femmes à la terre ; ✓ La faiblesse de la disponibilité en eau sur certains sites maraîchers réalisés.

SIGNATURES DE LA RÉVISION DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE *Nom du Représentant :* Alfredo Teixeira Représentant Résident a.i, *Signature :* [redacted] *Nom de l'agence* : Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) *Date et visa :*	**Représentant du gouvernement national** *Nom :* Dr Aboubakar Nacanabo *Signature :* [redacted] *Titre :* Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective *Date et visa :*
AGENCE RECIPIENDAIRE *Nom du Représentant :* Ibrahim Patingdé Alassane OUEDRAOGO Assistant du Représentant, Chargé du programme *Signature* [redacted] *Nom de l'agence :* Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) *Date et visa :* 22/09/2023	
Coordonnateur résident du Système des Nations Unies *Nom :* Sau Dauda *Signature* [redacted] *Titre : Coordonnateur résident a.i. du Système des Nations Unies au Burkina Faso* *Date et visa :* 25/09/2023	**Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)** *Nom du représentant :* Elizabeth Spehar *Signature* [redacted] *Titre :* Sous-Secrétaire générale du Bureau d'appui à la consolidation de la paix *Date & visa :* 16/10/2023

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF

a) *Décrire brièvement **l'analyse de conflit** et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes.*

Contexte national

Le Burkina Faso fait face à une **crise multidimensionnelle** qui affecte son processus de développement humain. Depuis 2015, le pays est confronté à de nombreuses crises, sécuritaire, humanitaire, conflits communautaires et l'extrémisme violent, le rendant ainsi vulnérable à de nouveaux défis tels que la pandémie du COVID-19 dont le premier cas s'est déclaré en mars 2020.

La **situation humanitaire** s'est détériorée, particulièrement dans les régions du Nord, du Centre-Nord, du Sahel, de la Boucle du Mouhoun et de l'Est du Burkina Faso. Cette dégradation a entraîné un accroissement substantiel des déplacements internes et aggravé l'accès déjà très limité aux services sociaux de base dans un contexte d'extrême pauvreté dans ces localités. Les flux de personnes déplacées internes (PDI) restent croissants, avec un nombre passé de 87 000 en janvier à 1 034 609 en septembre 2020 (SP/CONASUR). Ce nombre s'est accru passant de 1 719 332 personnes à la date du 30 septembre 2022 à 2 062 534 au 31 mars 2023. La région de l'Est comptait 191 623 personnes déplacées internes à la date du 30 septembre 2022. Ce nombre est passé à 219 719 PDI au 31 mars 2023 en six mois seulement, soit une hausse de 13%.

La **situation sécuritaire** quant à elle est particulièrement préoccupante dans 8 des 13 régions avec plusieurs dizaines d'incidents enregistrés depuis 2019. De nombreuses localités subissent des attaques persistantes des groupes armés non étatiques. La faible présence des administrations publiques et des services publics dans ces localités a érodé la confiance en l'État. Cette **faible présence de l'Etat** est particulièrement observée dans les localités où les conditions de sécurité et de vie sont très précaires et où les FDS constituent les cibles principales des attaques. Celles-ci ont évolué de l'usage d'armes individuelles à l'usage d'engins explosifs improvisés sur les voies publiques. En 2022, les attaques sont devenues indiscriminées et touchent autant les FDS que les populations civiles. La situation sécuritaire s'est particulièrement dégradée dans la région de l'Est amenant les autorités à la déclarer zone d'intérêt militaire où est projetée des actions militaires d'envergure. Excepté la ville de Fada N'Gourma, toutes les autres communes d'intervention du projet à savoir Bilanga, Piéla, Diabo et Diapangou sont sous restriction rendant très difficile le déploiement de certaines activités du projet.

Parallèlement à ces opérations de sécurisation et de reconquête du territoire engagées par les autorités nationales, le Burkina Faso s'est résolument inscrit dans la réforme de sa vision stratégique et programmatique en matière de sécurité avec l'appui de ses partenaires dont le système des Nations Unies dans le pays et le fonds de consolidation de la Paix du Secrétaire général des Nations Unies. Grâce à cet appui, le pays s'est doté en mars 2022 d'une politique de sécurité nationale. Cette Politique doit être complétée par une stratégie de sécurité nationale, par des stratégies sectorielles et thématiques et par des plans déconcentrés de paix et de sécurité. Ce processus est coordonné par un comité de pilotage stratégique en cours de mise en place. L'installation de ce comité permettra d'envisager courant dernier trimestre 2023 l'élaboration de ces différentes stratégies.

Ce nouveau référentiel politico-stratégique de la gouvernance sécuritaire du Burkina Faso est le fruit d'une réflexion nationale participative et inclusive qui a associé l'ensemble des forces vives de la Nation. Cette Politique de sécurité nationale consacre un changement de paradigme stratégique dans la gouvernance sécuritaire du Pays. La nouvelle approche stratégique est holistique. Elle repose sur la conviction que la nature des menaces émergentes et des défis sécuritaires appelle à des réponses

diversifiées et coordonnées. A la réponse classique militaro-policière, doivent désormais se conjuguer d'autres options de réponses politiques, diplomatiques, économiques, sociales et culturelles qui permettent d'éradiquer les causes profondes des menaces et non pas seulement leurs manifestations. C'est dans cette perspective que s'inscrit le recrutement massif et le déploiement de volontaires pour la défense de la patrie dans le pays et l'érection d'une zone d'intérêt militaire dans la région de l'Est interdisant toute « présence humaine » et où des opérations militaires sont menées. A cela s'ajoute l'installation des Comités de Veille et de Développement (COVED) dont les décrets d'opérationnalisation ont été adoptés le 1er juin 2023. Cette loi N°003-2023/ALT portant institution de comités de veille et de développement devrait renforcer la contribution des civils à la sécurité communautaire conformément à son article 5. Aux termes de la loi précitée "le COVED a pour mission de contribuer à la défense du territoire, de rechercher et de mettre en œuvre des solutions endogènes de développement en cohérence avec les politiques nationales et plans locaux de développement". En outre, la loi dispose que le COVED "contribue à la sécurisation du village ou du secteur ; contribue à la défense du village ou du secteur ; promeut la paix et la cohésion sociale".
Le déploiement de cet arsenal sécuritaire diversifié et imbriqué s'opère dans un contexte sous-régional précaire et plein d'incertitude au regard du coup d'état militaire intervenu le 26 juillet 2023 au Niger induisant une fragmentation des opinions et des positions autant dans les organismes sous-régionaux qu'internationaux mais aussi dans les masses populaires.

Dans le domaine **des conflits**, de nombreuses études mettent en évidence la prédominance des conflits liés à la gestion des ressources naturelles sur les autres types comme les conflits religieux, coutumiers et politiques. Les conflits autour du foncier et des ressources naturelles sont de plus en plus récurrents et méritent une analyse plus détaillée, compte tenu non seulement de leur poids dans la fréquence des conflits aussi bien au niveau national que régional mais aussi et surtout comme facteurs de conflits clés dans le domaine sylvo-agro-pastoral (Cf. tableau 1 ci-dessous).

447 conflits ont été enregistrés par l'Observatoire Régional de Prévention et de Gestion des Conflits communautaires de Fada. Les conflits fonciers sont les plus fréquents et représentent 62,41% des cas enregistrés. Les conflits agro-fonciers encore appelés agriculteurs-éleveurs y sont récurrents surtout en hivernage. En 2021, 22 conflits entre agriculteurs-éleveurs ont été documentés par le Gouvernorat de l'Est. A cela s'ajoutent les conflits qui n'ont pas été portés à la connaissance des autorités administratives.

Les **ressources naturelles** du Burkina Faso sont rares. Enclavé et sahélien, l'accès à l'eau est difficile dans la majeure partie du pays. La terre subit une forte pression due au changement climatique et à une *croissance démographique* très élevée notamment dans la région de l'Est où le taux de croissance démographique s'élève à 3,5% (contre 3,1 sur le plan national) et un indice synthétique de fécondité de 7,8[6]. La récurrence des conflits se trouve ainsi corrélée avec la croissance démographique, l'insuffisance et la pauvreté des terres cultivables due en grande partie à des pratiques culturales peu adaptées. La compétition autour de l'accès aux ressources naturelles génère divers types de conflits dont les plus importants sont les conflits fonciers, les conflits entre éleveurs et agriculteurs et les conflits intercommunautaires. Ces derniers ont connu un développement important dans le contexte de l'extrémisme violent où les fragilités de la cohésion sociale sont mises à rude épreuve, la question étant moins l'affrontement entre des ethnies que l'instrumentalisation des différences entre les ethnies portées par un discours militant et clivant. D'autres types de conflits non moins importants peuvent être mentionnés, tels que les conflits liés à la gestion des points d'eau qui opposent généralement les femmes et les autres usagers de l'eau notamment les éleveurs et les conflits forestiers. Les conflits agriculteurs-éleveurs sont les plus fréquents. En effet, l'agriculture et l'élevage sont les activités

[6] L'ISF sur le plan national en 1996 était 6,2

principales de 80% de la population nationale, et de la totalité en milieu rural. Dans ce contexte, les conflits éleveurs-agriculteurs semblent être, sinon les plus graves, du moins les plus visibles et en constante augmentation au cours des dernières années[7].

Par ailleurs, il convient de souligner que les conflits entre agriculteurs et éleveurs revêtent parfois une dimension ethnique, dans la mesure où ils opposent des éleveurs mobiles (nomades ou transhumants et parfois sédentarisés pour lesquels l'élevage est l'activité principal[8] aux agriculteurs sédentaires, qui possèdent parfois des animaux et appartiennent à différents groupes ethniques (Mossi, Bissa, Bobo, Gourmantché, Gourounsi, Lobi, etc.). Les représailles collectives exercées par les cultivateurs victimes de divagation des animaux dans leurs champs ont conduit les communautés d'éleveurs à dénoncer un traitement différencié basé sur leur appartenance ethnique, allant parfois jusqu'à traiter cela comme les « prémices d'un génocide ».

Face à cette situation, les **sources de résilience** sur lesquelles le projet pourrait s'appuyer sont nombreuses et variées. En effet, le Burkina Faso a longtemps été un modèle de coexistence pacifique dans la sous-région ouest-africaine, parce que différents groupes sociaux, ethniques et religieux coexistent avec respect et acceptation mutuelle. Pour la résolution des conflits et la consolidation de la paix, il existe de nombreux ressorts traditionnels et communautaires qui permettent de maintenir les valeurs de solidarité et de vivre ensemble. Le Burkina Faso dispose aussi de mécanismes nationaux de prévention et de gestion des conflits communautaires. Il s'agit entre autres de : (i) l'Observatoire national des faits religieux qui rassemble les faitières des religions telles la Fédération des associations islamiques du Burkina Faso, la Conférence épiscopale Burkina/Niger et la Fédération des églises, missions évangéliques et la religion traditionnelle ; et (ii) l'Observatoire national de prévention et de gestion de conflits communautaires, créé en 2015, avec des démembrements au niveau local. A ces structures s'ajoutent le Conseil Supérieur de la Communication qui régule les informations des médias et le Médiateur du Faso qui règle les conflits entre l'administration et les usagers du service public. Enfin, il convient de noter
La création des Comités de Veille et de Développement (COVED) par la loi N°003-2023/ALT du 25 mars 2023 portant institution de comités de veille et de développement qui donne attribution aux COVED de participer à la prévention et gestion des conflits. Les décrets d'opérationnalisation ont été adoptés le 1er juin 2023. Aux termes de la loi précitée " le COVED a pour mission, entre autres, de contribuer à la défense du territoire, de rechercher et de mettre en œuvre des solutions endogènes de développement en cohérence avec les politiques nationales et plans locaux de développement". ".

Le **cadre des politiques de référence** pertinentes en ce qui concerne le foncier rural est le PNDES et la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR). Ces politiques sont marquées par : (i) la notion de sécurisation foncière qui résulte d'une fusion des droits moderne et coutumier ; (ii) la sécurisation foncière et la décentralisation qui prend en compte les réalités locales ; et (iii) la problématique de la sécurisation foncière de la femme. Les points forts de la PNSFMR sont entre autres l'instauration de quotas au niveau des périmètres aménagés, la soumission des instances locales de gestion aux principes d'équité, d'égalité et de non-exclusion, le suivi-évaluation et le renforcement des capacités.

[7] IRIN News, "Burkina Faso : Prévenir les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs", 31 octobre 2012.

[8] Ces éleveurs peuls ne sont pas toujours les propriétaires du bétail, il arrive fréquemment qu'ils soient employés par de grands opérateurs économiques ou des fonctionnaires vivant en ville pour garder le bétail en échange d'une rémunération.

Tableau 1:La typologie et la fréquence des conflits communautaires par région

Nature Des Conflits	Boucle du Mouhoun	Cascades	Centre	Centre Est	Centre Nord	Centre Ouest	Centre Sud	Est	Hauts Bassins	Plateau Central	Nord	Sahel	Sud-Ouest	Total
Agropastoraux	32	9	0	267	4	89	111	265	15	53	15	381	80	1321
Chefferie Traditionnelle	1	5	2	55	1	7	3	55	0	7	22	9	2	169
Interreligieux/intra religieux	1	4	2	3	0	0	4	3	1	2	9	4	0	33
Foncier	33	55	53	414	44	83	76	518	45	84	86	139	41	1671
Exploitants miniers/Populations	7	1	0	2	12	0	1	2	3	4	5	6	4	47
Politique	4	5	3	7	2	4	16	6	0	3	7	10	0	67
Interethniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	**78**	**79**	**60**	**748**	**63**	**183**	**211**	**849**	**64**	**153**	**144**	**549**	**127**	**3308**
Source : MJDHPC, enquête octobre / novembre 2018														

Analyse du contexte dans l'Est du Burkina Faso

La Région de l'Est a connu une explosion du nombre de conflits entre 2015 et 2017. De 101 cas de conflits entre 2012 et 2014, cette région a enregistré entre 2015 et 2017, 849 cas de conflits communautaires. Il s'agit essentiellement de conflits fonciers, de conflits agropastoraux, de conflits liés à la chefferie traditionnelle, de conflits interreligieux, de conflits politiques et de conflits entre populations et exploitants miniers. Les conflits fonciers sont les plus récurrents avec 518 cas, soit 61%. Ils ont connu une forte augmentation entre 2015 et 2017. Quant aux conflits agropastoraux, 265 cas ont été enregistrés entre 2015 et 2017, avec une progression au fil des années (cf. Tableau 3)

*Carte SEQ Figure * ARABIC 1: Carte administrative de la région*

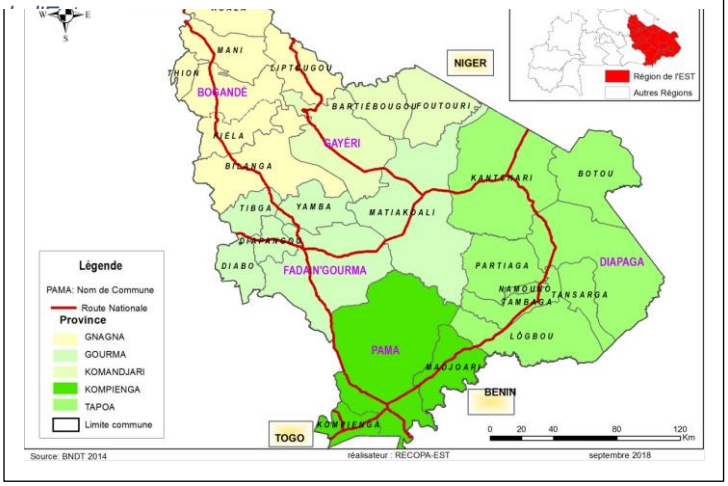

Tableau 2: la typologie des conflits dans la région de l'Est

Nature des conflits	2015	2016	2017	Total
Agriculteurs/éleveurs	62	88	115	265
Chefferie traditionnelle	15	20	20	55
Intra religieux et interreligieux	1	0	2	3
Foncier	145	165	208	518
Exploitants miniers/Pop	1	0	1	2
Politiques	0	5	1	6
Interethniques				
Total	224	278	347	849

Source *: MJDHPC, enquête de terrain, octobre-novembre 2018*

Il ressort de la lecture du tableau 1 (page 7) que la région de l'Est arrive en deuxième position, après celle du Sahel, en matière de recrudescence des conflits agropastoraux, selon les résultats de l'étude sur l'état des lieux des conflits[9]. Les principales lignes de conflits concernent la double chefferie, les conflits fonciers, les conflits agriculteurs-éleveurs, les rapts des filles, les conflits entre les populations et les forces de sécurité et les conflits liés à l'intervention des comités d'autodéfense « Koglweogo ». Dans l'Est comme ailleurs dans le pays, les conflits fonciers sont les plus fréquents et ils opposent souvent les autochtones aux allogènes. Ces conflits sont liés aux revendications portant sur le contrôle des espaces non aménagés et des espaces délimités par les différentes communes. Les conflits entre éleveurs et agriculteurs sont également fréquents à cause de la transhumance et de l'obstruction des pistes à bétail dans un contexte de rareté de terres et de compétition autour des ressources naturelles. L'adoption de la Loi N° 034 en 2009 portant sur la sécurisation du droit à la propriété foncière pour tout investisseur favorise les transactions foncières en faveur des détenteurs de capitaux au détriment des pratiques de transmission familiale des biens. Cette situation suscite des

[9]Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique, Rapport actualisé de l'étude sur l'état des lieux des conflits communautaires au Burkina Faso, Ouagadougou 2018

rapports d'hostilité entre les populations locales et les nouveaux acquéreurs des droits fonciers qui sont souvent accusés de spoliation. L'augmentation de la pression foncière entraîne un déplacement des zones de culture vers les zones de transhumance, avec pour conséquence le développement de tensions entre les paysans et les communautés d'éleveurs. A cela s'ajoute le rôle joué par les groupes armés non étatiques qui instrumentalisent parfois les frustrations des populations marginalisées, en se positionnant comme étant les protecteurs des communautés d'éleveurs.

Depuis quelques années, les populations de la région de l'Est sont en proie à une insécurité qui se traduit par des attaques fréquentes des groupes armés, les actes de banditisme et les conflits intercommunautaires. Dans une étude réalisée par le Ministère en charge des droits humains en 2015 (actualisée en 2020) sur l'état des conflits communautaires, il ressort qu'au niveau de la région, les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont les plus récurrents, soit 74,51%, suivis des conflits fonciers (11,76%)[10]. Ces tensions sur le foncier et les ressources naturelles alimentent l'hostilité entre les communautés au niveau local et créent ainsi un terreau favorable aux groupes armés non étatiques et aux extrémistes.

Par ailleurs, il faut noter qu'en l'absence de véritables opportunités économiques dans cette partie du pays, les jeunes générations s'adonnent de plus en plus à des activités informelles, notamment dans le secteur de l'orpaillage artisanal ou à différents trafics. L'exploitation artisanale de l'or est une préoccupation majeure pour la population autochtone. La région de l'Est compte en effet plus d'une vingtaine de sites d'orpaillage informels qui attirent de nombreux jeunes provenant parfois des pays voisins (Mali, Niger, Togo et Bénin). Cet afflux d'orpailleurs étrangers dont les comportements et attitudes sont souvent différentes des règles et principes en vigueur dans la région engendre de fortes tensions entre les migrants et les autochtones.

Malheureusement, la réponse apportée par l'État consiste à criminaliser ces activités et à appliquer des mesures d'expulsion, parfois de manière violente, ce qui pousse certains jeunes à rejoindre les groupes armés. A cela s'ajoute l'utilisation des groupes d'autodéfense Koglweogo, qui sont parfois sollicités ou qui s'imposent dans la sécurisation de certaines mines artisanales. La détérioration de la situation sécuritaire découlant de la multiplication des attaques armées extrémistes pourrait amener les milices d'autodéfense à s'allier avec des mouvements armés, en vue de prendre le contrôle de certains sites miniers. Il existe également le risque de l'accaparement des ressources minières, principalement des sites aurifères artisanaux par les groupes extrémistes. En 2018, le gouverneur de la région de l'Est a ordonné la fermeture de sites miniers artisanaux, officiellement pour empêcher le financement des groupes armés non étatiques. Des orpailleurs mécontents se sont tournés vers les djihadistes qui ont rouvert certaines mines artisanales[11], comme celle de Kabonga par exemple. Ceci présente également le risque de voir des groupes armés se saisir de ces ressources minières, principalement aurifères et déclencher des conflits.

La courbe des conflits semble déclinée en passant 849 en 2018 à 314 en 2020 selon l'édition 2021 du Rapport de l'étude sur l'état des lieux des conflits communautaires au Burkina Faso comme le montre le tableau 10 sur la typologie des conflits de l'Est ci-dessous. Toutefois, il faut relativiser dans la mesure où la situation sécuritaire dans la région rend difficile voire impossible la collecte de données dans certaines parties de la région.

[10] En 2019, la région a enregistré 203 conflits dont 136 portant sur le foncier et 43 sur la chefferie traditionnelle et coutumière. En ce qui concerne le reste, il s'agit de conflits entre agriculteurs et éleveurs (11) et de conflits de nature sociopolitique (13).

[11] Au sujet des violences survenues dans la mine de Youga, voir « Attaque d'une mine d'or turque au Burkina Faso: décryptage d'une cohabitation difficile », France 24, 15 août 2019.

Années / Types de conflits	2018		2019		2020		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
EST	**116**	**100%**	**175**	**100%**	**23**	**100%**	**314**	**100%**
Fonciers	100	86%	161	92%	9	39%	270	86%
Agriculteurs/éleveurs	9	8%	7	4%	5	22%	21	7%
Chefferie	5	4%	6	3%	8	35%	19	6%
Politiques	2	2%	0	0%	0	0%	2	1%
Eau	0	0%	1	1%	1	4%	2	1%
Miniers	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Politiques	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Intra religieux	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Inter-ethniques	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%

Source : ministère de la Justice et des Droits Humains chargé des Relations avec les institutions, garde des sceaux, Rapport sur l'état des lieux des conflits communautaires au Burkina Faso, 2018-2020, édition 2021.

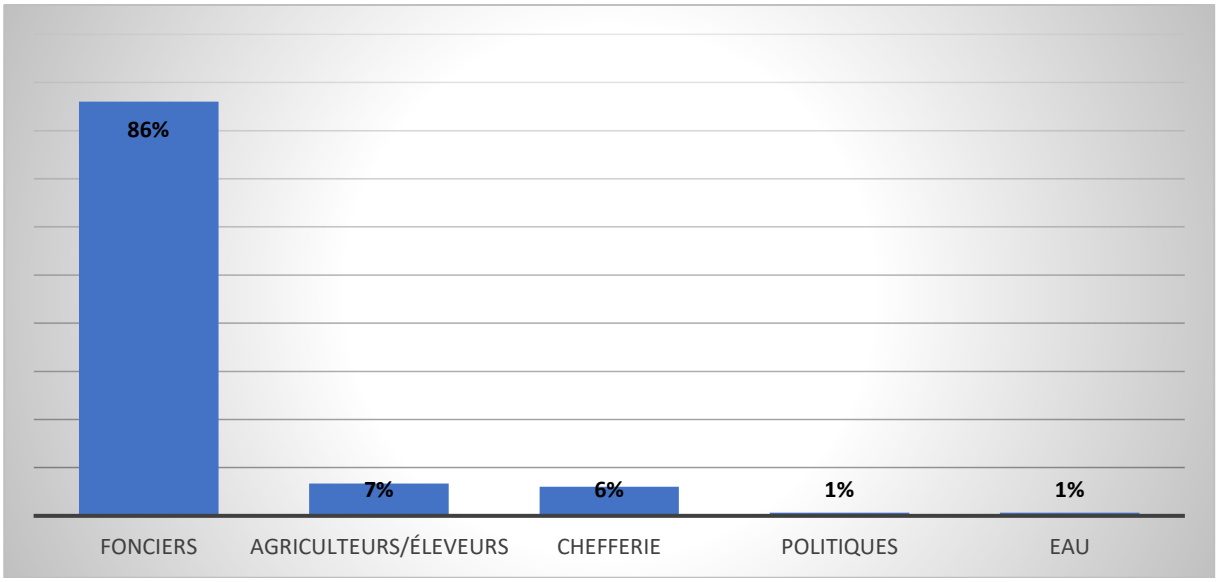

Source : ministère de la Justice et des Droits Humains chargé des Relations avec les institutions, garde des sceaux, Rapport sur l'état des lieux des conflits communautaires au Burkina Faso, 2018-2020, édition 2021.

Facteurs, acteurs et dynamique des conflits

Cette analyse se focalise principalement sur les conflits entre agriculteurs et éleveurs qui apparaissent comme la conséquence d'une conjugaison d'un ensemble de facteurs dont :

- une dégradation des ressources naturelles, induite par le changement climatique, affectant le potentiel des terres cultivables ;
- une forte croissance démographique avec une forte pression sur les ressources naturelles ;
- les migrations internes qui accentuent la pression exercée sur les ressources naturelles dans les zones d'accueil ;
- une intensification des transactions foncières dans les zones rurales ;
- un accaparement des terres par les acteurs de l'agrobusiness et des sociétés immobilières[12] ;
- de mauvaises pratiques aussi bien chez les agriculteurs que chez les éleveurs ;
- l'amplification des flux de transhumance.

[12] La Confédération Paysanne du Faso estime que moins de 50 % des projets d'agrobusiness démarrent effectivement, les autres dissimulant des opérations de spéculation foncière.

Les acteurs de ces conflits sont essentiellement les éleveurs et les agriculteurs, les chefs coutumiers, traditionnels et religieux, les acteurs étatiques, les responsables des services fonciers, les maires et les nouveaux agriculteurs (agrobusiness et citadins), les acteurs de la société civile et les forces de défense et de sécurité (FDS), composées de la police, de la gendarmerie, des forces armées, de la douane et des eaux et forêt. Un aperçu de leur implication est présenté ci-dessous.

a) Les éleveurs et les agriculteurs

Les éleveurs sont généralement assimilés aux peuls même si de plus en plus d'autres ethnies pratiquent l'élevage. La question qui se pose est plutôt celle d'intérêts souvent divergents entre deux catégories socio-professionnelles dont la distinction est loin d'être nette. Dans la plupart des localités de la région de l'Est affectées par les conflits entre agriculteurs et éleveurs, ces derniers éprouvent de grandes difficultés pour accéder aux ressources foncières (terres, pâturages, etc.), afin d'exercer leurs activités pastorales.

La complémentarité entre agriculture et élevage constitue la clef de voûte de la prospérité de la région de l'Est. Comme partout au Burkina Faso, les terres appartiennent « aux maîtres de la terre ». Ils peuvent les prêter, mais elles restent la propriété des autochtones. Ces modes traditionnels d'acquisition et de possession des terres sont en contradiction actuellement au Burkina Faso avec la loi de Réorganisation agraire et foncière de 2012, qui fait de l'Etat le propriétaire par défaut des terres nationales. La cohabitation de plusieurs dispositifs juridiques (lois coutumières et lois modernes en matière foncière) est souvent source de conflits, car elle installe un flou juridique.

L'arrivée des nouveaux acteurs (agrobusiness, citadins investisseurs dans l'immobilier ou l'agri-élevage) a engendré dans la région de l'Est des pratiques spéculatives, ainsi qu'une forte corruption au sein des administrations locales et des services déconcentrés de l'Etat. L'attribution des terres se fait, dans certains cas, au détriment des petits propriétaires et des éleveurs Ces derniers déplorent très souvent le rétrécissement des zones de pâturage, l'annexion des couloirs de transhumance et la réduction des fourrages.

b) Les chefs coutumiers et traditionnels

Les coutumiers occupent une place très importante dans la vie des Burkinabè. Aux yeux de nombreux citoyens, l'institution traditionnelle est plus crédible que l'administration publique. Au moment de la révolution Sankariste, les chefs coutumiers avaient été mis à l'écart parce qu'ils ont été considérés comme des acteurs peu favorables au progrès et à la justice sociale. Les autorités coutumières ont été réhabilitées après la révolution. De nos jours, les chefs coutumiers sont de plus en plus impliqués dans le jeu politique. Du fait de leur affiliation partisane et de la perte de neutralité qui en découle, de nombreux chefs ont perdu une grande partie de leur légitimité au sein de leurs communautés, en particulier parmi les jeunes.

Dans la région de l'Est, la question de la chefferie coutumière se pose avec beaucoup d'acuité. La région connait un bicéphalisme qui cristallise beaucoup d'attention amenant les autorités administratives au niveau central et régional a observé une certaine prudence. Ce qui a pour conséquence de mettre la chefferie coutumière à l'écart de beaucoup de manifestations officielles organisées dans la région compte tenu de l'impossibilité pour l'administration d'inviter les deux chefs au risque de consacrer une situation de fait non encore résolue.

c) Les acteurs étatiques

Ils se composent de trois groupes : (i) l'administration déconcentrée ; (ii) les services décentralisés ; et (iii) les FDS. Parmi les services techniques déconcentrés, on peut citer : le cadastre, l'élevage, les impôts et domaines, la justice, etc. Ces services sont impliqués dans la gestion du foncier et en particulier dans la prévention et l'arbitrage des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Les services décentralisés dépendent des collectivités locales (mairie, cercle, régions). Les collectivités locales gèrent des compétences transférées par l'Etat comme l'enseignement primaire, la santé, etc.

Elles tirent leur légitimité du suffrage universel. C'est pourquoi elles sont appelées à jouer un rôle central dans la gestion du foncier, en vue de défendre les intérêts de tous les groupes de manière équitable. En revanche, elles font l'objet de nombreuses critiques de la part des populations qui déplorent leur manque des capacités à gérer les compétences transférées. Elles sont peu outillées en termes d'expertises et de moyens financiers pour gérer ces compétences et surtout fournir des services de proximité de qualité aux populations. Elles sont parfois également accusées de prendre parti dans les conflits intercommunautaires. Des pratiques de corruption sont dénoncées.

Les FDS sont chargées de maintenir l'ordre et d'assurer la sécurité des personnes et des biens de même que la surveillance des frontières nationales dans un contexte de menaces asymétriques et de prolifération de groupes criminels, de narco-trafiquants et d'armes légères et de petit calibre. A l'Est comme dans les zones affectées par les conflits entre agriculteurs et éleveurs, la présence des FDS permet de circonscrire la violence à travers leurs interventions sur le terrain. Cependant, ces forces n'ont pas été suffisamment à la hauteur pour contenir l'avancée sur terrain des groupes armés non étatiques.

d) Les acteurs de la société civile

La compétition entre organisations de la société civile (OSC) pour accéder aux ressources naturelles, en particulier la terre, a poussé plusieurs d'entre elles à se professionnaliser, afin de mieux défendre leurs intérêts. Ainsi, plusieurs organisations de producteurs (OPE) d'agriculteurs et d'éleveurs ont vu le jour pour défendre les revendications de leurs membres en matière de gestion du foncier et d'accès aux services de base. Elles élaborent et exécutent des projets communautaires en matière d'élevage, d'agriculture et d'activités génératrices de revenus (AGR) avec l'appui des autorités politiques, des partenaires techniques et financiers (PTF) ou des organisations non gouvernementales (ONG). Ces associations prônent la non-violence et le dialogue intercommunautaire pour résoudre les conflits soit à partir des mécanismes traditionnels de résolution des conflits soit dans le cadre des mécanismes modernes mis en œuvre par le gouvernement.

L'analyse de la dynamique des acteurs montre que ces derniers ne constituent pas de groupes homogènes qui ont des intérêts identiques. Au niveau local (là où les conflits surviennent), les chefs coutumiers, les responsables des services fonciers, les maires et les nouveaux agriculteurs (agrobusiness et citadins) sont les plus incriminés dans les pratiques de spéculation et de corruption. Ils sont aujourd'hui les acteurs les plus influents au niveau de la région et cristallisent les critiques formulées par les éleveurs et les petits producteurs agricoles. Ces derniers aspirent à des changements pour pouvoir avoir accès à la terre. Ils ne trouvent pas leur compte dans les systèmes anciens et modernes de gestion des terres. Alors que les acteurs dominants sont partisans du maintien du statu quo pour conserver leurs privilèges et leur position prééminente, d'autres veulent des changements pour une gestion inclusive et équitable du foncier. Cette hétérogénéité des aspirations se renforce dans un contexte de crise sécuritaire où l'absence de régulation risque de favoriser les bouleversements en leur sein et la formation d'alliances conjoncturelles avec des plates-formes politiques.

e) Les collectivités territoriales

Désormais, les collectivités territoriales au Burkina Faso disposent légalement d'un domaine foncier propre, constitué par les parties du domaine foncier national cédées à titre de propriété par l'Etat (Article 81 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT). Le Code Générale des Collectivités publique (CGCT) en son article 2, consacre le droit aux collectivités, de s'administrer librement et de gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale. Ainsi, les collectivités territoriales concourent avec l'Etat, à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social et scientifique ainsi qu'à la protection, la mise en valeur des ressources naturelles et l'amélioration du

cadre de vie. Dans cette dynamique les collectivités territoriales de la région de l'Est ont élaboré une convention portant création d'une entente pour la promotion du pastoralisme dans la région de l'Est (ECOPARE) impliquant les 28 collectivités (27 communes et la région). ECOPARE a élaboré un plan d'action pastoral régional couvrant une période de cinq années (2019-2023) qui vise, entre autres, à améliorer la gestion des ressources pastorales et à sécuriser la mobilité du bétail.

Le tableau ci-dessous permet de schématiser et de visualiser cette dynamique dans le contexte de lequel le projet va évoluer et sur lequel il devra peser afin de faire avancer positivement les tendances :

Tableau 3: Eléments d'analyse schématique de conflits

N°	Objet du conflit	Eléments déclencheurs	Parties en conflits	Parties prenantes	Observations
1	Destination des terres	Implantation d'activités agricoles sur des terres utilisées ou prévues pour les activités pastorales Implantation d'activités pastorales sur des terres utilisées ou prévues pour les activités agricoles	Pasteurs et agriculteurs.	STD[13] (agriculture élevage) Préfets CFV[14]	La destination des terres est fixée par les instruments d'aménagement du territoire (schémas et plans) L'aménagement des terres rurales serait une réponse appropriée à ce type de conflit caractéristique du monde burkinabè
2	Les limites de champs	Contestation des limites des terres agricoles ; contestation des limites d'espaces d'utilisation commune	Agriculteurs et agriculteurs et Eleveurs et agriculteurs	SFR[15], STD, CCFV[16], coutumiers	La non-délimitation des possessions foncières rurales et des espaces d'utilisation commune et l'absence de titre d'occupation entretiennent des conflits sur les limites
3	Le droit d'accès à la terre	Contestation des droits de jouissance ou de propriété des occupants ou exploitants de la terre	Agriculteurs	Coutumiers Familles des parties CCFV	
4	Le droit d'accès à une ressource naturelle	-refus des exploitants de terres d'aménager des servitudes de passage	Eleveurs et agriculteurs	SDT (agriculture, élevage)	Les fonds de terre contenant des points d'eau supportent des servitudes de passage

[13] Services Techniques Déconcentrés
[14] Commission Foncière Villageoise
[15] Service Foncier Rural
[16] Commission de Conciliation Foncière Villageoise

N°	Objet du conflit	Eléments déclencheurs	Parties en conflits	Parties prenantes	Observations
	(point d'eau ou pâturage)				d'accès aux points d'eau.
5	La destruction de ressources naturelles	dégâts de champs	Eleveurs et agriculteurs	STD	Cette problématique est à prendre en compte dans les chartes foncières locales
6	Succession	Discrimination dans le partage d'héritage	Héritiers légitimes Parents collatéraux du défunt	Le lignage Les coutumiers	Il y a un conflit entre droit moderne et droit coutumier en matière de succession, notamment sur le foncier rural. Les femmes sont généralement exclues
7	Transactions foncières/les droits délégués	Remise en cause des actes de donation, de prêt ou de location de terre	Les descendants des auteurs des transactions foncières	Lignée Coutumiers	La bonne application des dispositions de la Ioi N°034-2009/AN du 16 Juin 2009 serait une réponse appropriée à cette difficulté
8	Les périmètres aménagés	Occupation par les autochtones des parcelles aménagées attribuées aux « colons »	Autochtones Colons Services des domaines		
9	Forêts protégées d'intérêt général (villageois, communal, national)	Envahissement par des particuliers (champs, pâturage, recherche de bois, installation de villages	Particuliers Personnes publiques	STD Administration déconcentrée Administration locale	
10	Raréfaction des terres	Occupation sans titre /envahissement des terres exploitées par les migrants	Autochtones Migrants	Coutumiers CCFV	
11	Conflits impliquant l'incidence du changement climatique	Mauvaises pratiques agricoles, dégradation des ressources naturelles, compétition accrue sur les ressources naturelles disponibles	Autochtones	OREPREGECCORE SFR Administration locale	

Capacités de prévention, de gestion et de résolution de ces conflits

Il existe dans la région de l'Est comme ailleurs dans le pays, des structures actives dans les processus de prévention, de gestion et de médiation des conflits. Il s'agit principalement des démembrements de l'Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires

(ONAPREGECC), des structures villageoises de développement et de gestion foncière (CVD[17], CFV[18] et CCFV[19]), de la chefferie coutumière, des autorités religieuses, des conseils villageois de développement, de la municipalité et du tribunal départemental qui est un dispositif légal rattaché à l'appareil judiciaire et fortement ancré dans les réalités locales (le chef traditionnel et certains sages sont associés à la délibération). Aux yeux des populations, ce dispositif est incontournable dans la gestion des cas de litiges.

D'autres acteurs sont à des degrés divers impliqués dans la prévention et la gestion des conflits. Il s'agit notamment des organisations locales et faitières de producteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, orpailleurs, exploitants forestiers), des chefs coutumiers, des leaders religieux, des élus locaux (collectivités locales), des services techniques déconcentrés de l'État (notamment dans les domaines de l'élevage et de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement), des responsables administratifs (Gouvernorats, Hauts commissariats, Préfectures), des services cadastraux et domaniaux, des Organisations de la société civile (ONG et Associations locales, Syndicats, Organisations de défense de droits humains), des auxiliaires de justice (Huissiers, Notaires, Avocats, Officiers de police judiciaire, etc.), des tribunaux (justice) et des forces de défense et de sécurité (FDS)

En l'absence des données sur la région de l'Est, nous nous référons aux résultats d'une étude de Search for Common Ground (SFCG)[20] menée à l'échelle nationale. Selon cette étude, sur 81% des répondants, il existe des mécanismes de gestion des conflits à différents niveaux. Les plus cités sont le recours aux anciens (43% des enquêtés), aux religieux (40%) et la médiation (24%). Ces mécanismes sont jugés efficaces, de même que la parenté à plaisanterie, un mode d'atténuation ou de résolution des conflits inter-ethniques. L'étude souligne que les mécanismes traditionnels, peu ou pas institutionnalisés, semblent être privilégiés en premier recours pour gérer les conflits au Burkina Faso. Dans les cas de conflits entre éleveurs et agriculteurs, lorsque les torts sont reconnus, une solution est trouvée directement entre les protagonistes, impliquant généralement une compensation versée à la personne lésée. Lorsque les mécanismes traditionnels échouent, les mécanismes institutionnels et étatiques sont utilisés. Ces derniers sont fortement critiqués et ne semblent pas efficaces. De plus, les institutions étatiques telles que les forces de l'ordre, les préfets et la Justice suscitent une certaine méfiance. Certains répondants estiment qu'ils sont corrompus et peu compétents. Les jeunes semblent avoir peu de confiance envers les élus locaux.

En matière de prévention des conflits, l'État organise souvent en collaboration avec certaines organisations des campagnes de sensibilisation sur la citoyenneté, le civisme, la culture de la paix. Toutefois, ces cadres de rencontre sont qualifiées de « folkloriques », « tout est décidé à l'avance » et ils ne laissent pas de place pour un dialogue sincère. Pourtant, l'État est considéré par la majorité des répondants comme étant « responsable de la gestion des conflits ».

Face aux difficultés liées au fait que l'État ne joue pas efficacement son rôle dans la gestion des conflits et que la crédibilité des leaders traditionnels est de plus en plus remise en cause, des leaders se tournent vers la société civile comme alternative. Cependant, l'analyse des interventions des organisations de la société civile révèle de nombreuses faiblesses : (i) faiblesse de la concertation entre les organisations ; (ii) mise en œuvre d'approches de communication peu adaptées aux réalités du terrain ; (iii) faible capacité de suivi de la mise en œuvre des politiques publiques ; (iv) faible

[17] Conseils Villageois de Développement

[18] Commission Foncière Villageoise

[19] Commission de Conciliation Foncière Villageoise

[20] Search for Common Ground (SFCG) et le Conseil National de la Jeunesse du Burkina Faso (CNJ-BF), « Quelles opportunités d'action pour la société civile dans la gestion des conflits au Burkina Faso? », Rapport final, Septembre 2013, Ouagadougou, Burkina Faso

prise en compte de la dimension genre ; (v) faible collaboration entre leaders coutumiers, les ONG et associations ; (vi) caractère ponctuel des actions de promotion des droits fonciers ; et (vii) faible capacité de mobilisation des soutiens des partenaires techniques et financiers.

Des défis liés au renforcement des capacités sont nombreux et le projet devra s'y attaquer en priorité. En effet, les droits fonciers, la sécurité foncière et la gestion des exploitations sont fonction des statuts sociaux : autochtone ou migrant (étranger), propriétaire d'un droit réel ou bénéficiaire d'un droit d'usage permanent ou temporaires, limité ou étendu (possibilité d'installation d'autres migrants). De plus, la sécurisation foncière en milieu rural constitue une question cruciale autour de laquelle s'élaborent des politiques foncières. Au niveau rural, des instances de sécurisation foncière et de gestion des conflits fonciers sont créées et/ou reconnues par les populations dans l'optique d'instaurer et/ou maintenir la paix sociale. Les Chartes foncières locales (CFL) offrent une alternative intéressante dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits. Le projet devra promouvoir la formulation et la validation des CFL dans sa zone d'intervention. Cela aura pour avantage de donner l'opportunité aux acteurs locaux de mettre en place des conventions locales en matière de gestion foncière et d'accès aux ressources, tout en renforçant leurs capacités à prévenir et à gérer les conflits de manière pacifique.

L'adoption du nouveau régime foncier rural, à travers la Loi 34, viserait à résoudre les problèmes posés par la sécurisation foncière en milieu rural. Cette loi vise précisément à : (i) assurer un accès équitable aux terres rurales pour l'ensemble des acteurs ruraux, personnes physiques et morales de droit public et privé ; (ii) promouvoir les investissements, accroitre la productivité dans le secteur agro-sylvo- pastoral et favoriser la réduction de la pauvreté en milieu rural; à (iii) favoriser la gestion rationnelle des ressources naturelles et à contribuer à la préservation de la paix sociale.

Cependant, plusieurs années après sa promulgation, cette loi ne fait pas l'objet d'un même niveau d'information, de compréhension et de perception de la part des populations, ni des acteurs institutionnels. On note notamment un faible niveau d'information des acteurs sur la loi, ainsi qu'un faible niveau de connaissance et de compréhension des populations locales. Les autorités coutumières, notamment les chefs de village enquêtés ont une perception négative de cette loi. Les élus locaux et les responsables de l'administration locale ne sont pas non plus bien informés. Il est de même pour les agents de l'administration au niveau déconcentré (préfecture) et des services techniques qui ne sont pas mieux outillés que les élus pour assurer l'accompagnement de la mise en œuvre de la loi. Une autre critique concerne l'analphabétisme de la plupart des élus locaux qui limite la compréhension du contenu de la loi et ne facilite pas leur implication dans la gestion du foncier rural sur la base de la législation en vigueur. Souvent le conseil municipal se résume au Maire qui décide presque seul ou pèse d'un poids important dans les décisions parce que les conseillers et les membres des CVD ne sont pas formés pour assumer des responsabilités en matière de gestion foncière. Le projet devra s'employer à pallier ces insuffisances.

Dans sa mise en œuvre, le projet a appuyé la dynamisation du Comité Régional pour la Sécurisation Foncière en matière Rural (CORE-SFR) et formé ses membres sur la loi 034 portant régime foncier rural et sur l'élaboration des chartes foncières locales.
A cela s'ajoute l'élaboration de la Stratégie Régionale de Renforcement de la Cohésion Sociale et de Consolidation de la Paix de l'Est (SRCCP/EST) 2023-2027 qui a prévue 3 organes de suivi et évaluation dont le comité régional de pilotage, le comité technique régional et les cadres de concertation communaux. Ces cadres assurent la capitalisation des dynamiques locales de consolidation de paix et de cohésion sociale. Un appui du projet permettra au dispositif de suivi évaluation du plan d'action de la stratégie régionale de mettre à disposition de façon périodique à tous les acteurs intervenant dans les domaines des outils pour le suivi et la capitalisation des actions et des connaissances des acteurs en matière de prévention et de gestion des conflits dans la région.

Aussi, le dispositif de suivi évaluation et de communication du projet mettra l'accent sur la capitalisation et la dissémination des connaissances en matière de prévention et de gestion des conflits en collaboration avec le comité technique de suivi des projets PBF au Burkina Faso.

Par ailleurs il existe au niveau national une politique sectoriel "Environnement, Eau et Assainissement" (PS-EEA 2018-2027) ainsi qu'un cadre de dialogue y afférents avec pour objectif d'« Assurer un accès à l'eau, à un cadre de vie sain et renforcer la gouvernance environnementale et le développement durable dans l'optique d'améliorer les conditions économiques et sociales des populations ».

A ces instruments s'ajoutent la Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupératiosn des sols au Burkina Faso (2020-2024) et un cadre de concertation et de lutte contre la dégradation des terres, qui intervient et capitalise les expériences et les bonnes pratiques au niveau régional à travers les services techniques dédiées en l'occurrences les directions régionales en charge de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement.

Efficacité des mécanismes de prévention et de gestion des conflits dans la région de l'Est

Mécanisme de prévention et de gestion	Efficacité du mécanisme de prévention et de gestion	Proposition d'amélioration
Mécanisme traditionnel	Existent et sont fonctionnels	
CCFV	Instances non mises en place dans toutes les communes (MATDC, MAAH)	Mettre en place, former et équiper (registres, matériels informatique) les CCFV
Tribunal départemental	Le tribunal fonctionnel	Equiper, renforcer les capacités, informatiser
Tribunal administratif	Le tribunal fonctionnel	Equiper, renforcer les capacités, informatiser
Tribunal de grande instance	Le tribunal fonctionnel	Equiper, renforcer les capacités, informatiser
Observatoire prévention et de gestion des conflits communautaires	Mis en place mais certains démembrements ne sont pas fonctionnels Secrétaire permanent nommé ; Sorties de prise de contact et d'information dans les régions Niveaux national, régional et provincial sont fonctionnels. Niveaux départemental et villageois, partiellement mis en place	Poursuite de la mise en place des démembrements dans les localités restantes : Approbation du mécanisme par les acteurs clés, les chefs de circonscription administrative CCA (gouverneur, haut-commissaire, préfet et CVD) Appuis techniques, matériels et financiers pour organiser les sessions Renforcement des capacités des démembrements

Les mécanismes de prévention et de gestion des conflits dans la région de l'Est mis en place par le gouvernement seront sollicités selon leurs mandats respectifs. C'est à travers eux que le projet devra intervenir, en renforçant leurs capacités sans toutefois remettre leur rôle, et en s'assurant qu'ils deviendront des acteurs de la pérennisation des dynamiques enclenchées.

Problématique de l'accès des femmes au foncier

Au Burkina Faso, les femmes représentent plus de la moitié de la population active qui s'adonne à l'agriculture. Principales chevilles ouvrières de l'exploitation agricole, elles sont à l'origine de 80 % de la production alimentaire. Selon le Ministère de la promotion de la femme, elles constituent 75% de la main-d'œuvre agricole. L'agriculture étant la principale activité en milieu rural, l'accès à la terre et aux intrants constitue un enjeu crucial pour les femmes.

Les textes juridiques nationaux et internationaux – ratifiés par le Burkina Faso – consacrent l'accès équitable des femmes à la terre. Dans le domaine foncier, l'article 126 de la loi n° 034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant Réorganisation agraire et foncière (RAF) au Burkina Faso stipule que « *la cession provisoire ou définitive des terres du domaine privé immobilier non affecté de l'Etat se fait conformément aux principes énoncés à l'article 3 ci-dessus, notamment au principe de genre en tenant compte des dispositions du code des personnes et de la famille* ». Cependant, beaucoup de femmes continuent de subir des discriminations dans l'accès à la terre, alors que la gestion de cette ressource, indispensable pour leur autonomisation. Ces discriminations sont liées aux pesanteurs socioculturelles. En effet, conformément aux traditions, la terre se transmet de père en fils au sein du lignage. La femme n'accède pas à la terre parce qu'en se mariant, elle se trouve rattachée à un autre lignage. Traditionnellement, la femme peut exploiter la terre sans en être propriétaire à part entière. Elle cultive, le plus souvent, des lopins de terre empruntés aux hommes, avec le risque que le prêt de terre soit remis en cause à tout moment.

La promotion des bonnes pratiques et l'amélioration de l'accès des femmes au foncier supposent la mise en œuvre d'activités de communication, d'information, de mobilisation et de plaidoyer. L'approche genre est recommandée, ainsi que les échanges réguliers entre le niveau local, intermédiaire et national, de même que la valorisation des expériences probantes (capitalisation et diffusion des bonnes pratiques). Le projet accordera une place particulière à la prise en compte de la dimension genre à trois niveaux : (i) renforcement des capacités et inclusion des femmes dans les instances locales de prévention et gestion des conflits ; (ii) appui à l'obtention et à la sécurisation des terres ; et (iii) appui aux initiatives conciliant accès au foncier, prévention, gestion des conflits et accès aux moyens d'existence durables.

La dégradation de la situation sécuritaire entraine un rétrécissement de l'assiette foncière disponible. Ce qui accent la compétition sur cette ressource dont les conflits liés constituent 86% des conflits enregistrés à l'échelle de la région selon le ministère de la Justice et des Droits Humains chargé des Relations avec les institutions, garde des sceaux, Rapport sur l'état des lieux des conflits communautaires au Burkina Faso, 2018-2020, édition 2021.

Dans ces conditions, la mise en place de champs ou de fermes communautaires intégrés envisagés par le projet pourrait être un moyen efficace pour favoriser l'accès des femmes à la terre.

Défis

La région de l'Est se trouve dans une situation de fragilité marquée par une crise sécuritaire et humanitaire sans précédent qui est due, en partie à l'amplification des conflits liés au foncier et à la gestion des ressources naturelles. Il est donc important de se concentrer sur la thématique du foncier et des ressources naturelles. Cette intervention est non seulement importante mais urgente car la position géographique de la région fait d'elle une zone de transit/transhumance pour les éleveurs en provenance du Mali, du Niger et d'autres régions du Burkina Faso (Sahel, Centre-Nord) et en partance vers les pays du Golfe de Guinée (Nigéria, Niger, Benin, Togo). Ces mouvements s'accompagnent de nombreux conflits entre éleveurs, agriculteurs et acteurs chargés de préservation des aires protégées (parcs nationaux, réserves de gibiers et zones de chasse).

Par ailleurs, outre l'impact sur les femmes, les difficultés d'accès au foncier et aux ressources naturelles affectent également les jeunes qui sont marginalisés dans les processus décisionnels. Cette marginalisation, l'absence d'alternatives économiques et la faiblesse des perspectives d'avenir sont autant de facteurs de frustration pour les jeunes. C'est l'accumulation de ces frustrations qui pousse les jeunes vers les chemins de la violence[21].

A ces facteurs, s'ajoutent d'autres déclencheurs de conflits, notamment : (i) l'accès inéquitable à la terre et l'insécurité foncière ; (ii) un système de gouvernance foncière peu performant (pluralisme juridique, faible application des législations et règlementations qui sont insuffisamment vulgarisées, etc.) ; et (iii) faible efficacité des mécanismes endogènes et/ou formels de règlement des différends et dont l'efficacité est régulièrement remise en cause.

Les concurrences autour du foncier et des ressources naturelles renouvelables peuvent contribuer à l'instabilité et aux conflits violents, lorsqu'elles s'imbriquent avec d'autres facteurs tels que la polarisation ethnique, les inégalités, l'injustice et la mauvaise gouvernance réelle ou perçue. En d'autres termes, c'est lorsque les conflits liés aux ressources renouvelables entraînent, renforcent ou aggravent les tensions sécuritaires, économiques et politiques qu'un conflit violent peut en résulter. Par ailleurs, lorsque les institutions locales n'ont pas assez de capacité pour réguler l'accès aux ressources naturelles, cela peut donner lieu à des conflits. Il est clair qu'une absence d'intervention appropriée aggraverait la pression sur les ressources naturelles, l'insécurité et les conflits intercommunautaires avec un risque d'extension vers les pays limitrophes (Niger, Benin, Togo).

Il est donc crucial de comprendre comment éviter les conflits, et comment maîtriser et désamorcer ces conflits lorsqu'ils surviennent. C'est à ce niveau que le développement des capacités et prévention des conflits et la promotion de systèmes de gestion des ressources naturelles sensibles aux conflits revêtent toute leur importance. Un système de gestion des ressources naturelles est dit sensible aux conflits lorsque le pouvoir de décision concernant des ressources vitales peut être remis en cause par les différentes parties prenantes sans violence. D'une part, cela exige des institutions capables, responsables, transparentes et à l'écoute des souhaits et des besoins de la population, ainsi que l'existence d'une société civile disposée et apte à coopérer avec les institutions étatiques, en vue de promouvoir une gestion durable, rentable et non violente des ressources naturelles.

La Charte foncière locale[22] : une alternative pour prévenir et gérer les conflits ?

La loi N°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural confère aux populations locales la compétence d'élaborer et de mettre en œuvre des chartes foncières locales dans le respect des textes en vigueur. Les chartes foncières sont une réponse aux difficultés multidimensionnelles de gestion du foncier rural et à la grande variété de droits sur la terre. Le principe de la charte est parti du constat qu'une multitude de règles régissent la gestion du foncier dans un contexte caractérisé par une diversité des modes d'intervention, des procédures d'accès et de contrôle de la terre.

Le projet aura pour principal rôle de promouvoir et d'accompagner les acteurs locaux à mettre en place des processus participatifs et inclusifs qui devront à terme mener à l'élaboration, la validation et la mise en œuvre des chartes foncières locales. Des voyages d'études à l'intérieur du pays seront organisés dans des communes qui en ont déjà adoptées, comme par ex. dans les départements de

[21] Cf. Annexe G sur la problématique de l'accès des jeunes à la terre

[22] Consulter l'Annexe E qui justifie et décrit sommairement la méthodologie et le processus d'élaboration de la charte foncière locale

Bama et de Koumbia ou autour du Lac Dem[23]. Le projet accordera une attention particulière aux défis que posent l'application de la loi en lien avec son niveau de complexité et la faiblesse des capacités des structures locales chargées d'assurer sa mise en œuvre (Commissions foncières par exemple).

Opportunités

En ce qui concerne les opportunités à saisir pour relever ces défis et construire la paix, le projet devra exploiter les opportunités présentes déjà dans la région, même s'il est de plus en plus difficile de travailler dans un contexte de défiance vis-à-vis de l'Etat et de persistance des menaces asymétriques. Malgré ce contexte difficile, l'on assiste à la naissance de plateformes qui prônent le dialogue et la non-violence pour résoudre les conflits intercommunautaires. Il en existe aussi bien au sein des communautés des éleveurs que des agriculteurs. Elles sont porteuses de propositions qui méritent d'être étudiées par les autorités à tous les niveaux et prises en compte à travers le projet.

Compte tenu des points d'achoppement autour des ressources foncières, de nombreuses voix[24] s'élèvent pour recommander une activation des dispositifs de la Loi N° 034-2009/AN portant régime foncier rural, particulièrement les dispositions portant sur la mise en place des structures locales de gestion foncière, en l'occurrence : (i) les commissions foncières villageoises -(CFV) ; et (ii) les instances locales de concertation. Dans la mesure où le cadre juridique garantit l'accès équitable des acteurs au foncier, les différentes structures doivent effectuer un travail sur le terrain, afin de faire évoluer les mentalités, de renforcer les capacités des femmes et d'influencer les politiques publiques. Le projet compte également appuyer une telle dynamique.

Plusieurs projets intervenant dans le domaine du foncier et des ressources naturelles mettent en œuvre des activités dans la région. Le système des Nations Unies (SNU) a ouvert un bureau intégré couvrant la région de l'Est à Fada en vue de créer plus de synergie et de complémentarité dans ses interventions. La région est bien connue du SNU, car bien avant la création du bureau conjoint, plusieurs agences y sont intervenues. Un tableau donne un résumé des interventions existantes dans les secteurs couverts par le projet (voir page 20).

*b) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les **cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies**, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des **enseignements pertinents**.*

Le projet de Prévention et gestion des conflits dans la Région de l'Est (P G C) est aligné sur les priorités nationales et régionales et cadre avec les engagements pris par le pays au niveau international. Il interviendra comme une contribution du Système des Nations Unies (SNU) à l'atteinte des objectifs en matière de cohésion sociale, de réconciliation nationale, de construction de la paix et de gestion durable des ressources naturelles. Il s'inscrit dans la stratégie du gouvernement à travers le Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) en ces **Pilier 2 :** répondre à la crise humanitaire ; **Pilier 3 :** Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance et **pilier 4 :** Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.
Le projet contribue à l'atteinte des objectifs du Deuxième Programme National du Secteur Rural (PNSR II) en tant que cadre de référence pour : (i) le Programme d'investissement dans les secteurs de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (PISA) ; (ii) le Programme Décennal

[23] Dans le cadre du Plan de gestion du lac Dem et de sa charte foncière locale de caractérisation des lacs de Malou, Tougouri et du bassin du Nakambé (Projet Consolidation de la gouvernance environnementale locale, Atelier tenu les 3 et 4 septembre 2014, à Kaya.
[24] Le Réseau Femmes en action, le Groupe de réflexion et d'action sur le foncier (GRAF) et les médias locaux.

d'Action de l'Environnement et du Cadre de Vie (PDA-ECV) ; et (iii) le Programme d'actions et plan d'investissement dans le secteur de l'élevage (PAPISE).

Le projet s'inscrit également dans l'initiative développée à travers la mise en œuvre du Plan d'Urgence élargi pour le Sahel (PUS+). Il permet ainsi d'être synergique et complémentaire de toutes les autres initiatives développées par les différents acteurs dans les zones d'interventions retenues par le Gouvernement. Il est donc à placer dans le cadre de la Matrice des Actions Prioritaires (MAP) du PUS+, notamment au niveau de : (i) l'axe 1 portant sur la Sécurité et de l'Etat de droit en lien avec la promotion de la cohésion sociale ; de (ii) l'axe consacré au renforcement de la présence de l'Etat, pour les actions de formation et de sensibilisation des élus locaux et des différentes couches sociales sur la gestion de la crise, le dialogue interreligieux, la coexistence pacifique, la recherche de la paix et la bonne gouvernance ; et de (iii) l'axe 4 relatif à la cohésion sociale et la résilience des populations, notamment en lien avec les actions de protection, de réhabilitation et de gestion des ressources naturelles et des zones protégées et de la consolidation du vivre ensemble et la paix. Il est également en adéquation avec l'UNIDAP 2023 - 2025 notamment les effets :
Effet 1.1. : l'efficacité des institutions est améliorée et les populations en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un Etat de droit.
Effet 3.1: les populations, notamment les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention (urbain/rural) accroissent leurs revenus, adoptent des modes d'aménagement, de consommation et de production durable et améliorèrent leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.
Effet 3.4 la productivité des petites exploitations s'est améliorée tout en promouvant l'utilisation et la gestion durable des ressources naturelles.

Enfin, au niveau régional et mondial, le projet PGC contribue à l'opérationnalisation de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS), du Plan de support des Nations Unies pour le Sahel (UNSP), du Cadre pour un Développement Résilient en Afrique du R-UNDG, ainsi que du Programme régional conjoint sur la Résilience climatique et l'agriculture durable. C'est dans ce contexte qu'il contribue à l'atteinte d'objectifs globaux tels que ceux définis par l'Agenda 2030 sur le Développement Durable, le Cadre de Sendai sur la Réduction des Risques de Catastrophes, l'Accord de Paris sur le Changement Climatique, le Sommet Mondial sur l'Action Humanitaire et l'Agenda pour la paix durable et la prévention des conflits.

c) *Un résumé des* ***interventions existantes*** *dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous* :

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Projet de sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina Faso (PSAE) **2016-2021**	AFD 22 079 512, 620 FCFA ETAT 2 453 279, 180 FCFA	(i)réalisation des investissements en appui à la sécurité alimentaire ; - (ii)renforcement de la productivité des filières agricoles et d'élevage ; - (ii)planification/gestion durable des territoires et sécurisation foncière	Contribution à la sécurisation foncière et réduction des conflits liés au foncier Réalisation d'investissement pour la GDT, transformation des PFNL et le maraichage
Le Programme de croissance économique dans le secteur agricole (PCESA) **2013-2018**	Danemark (FCFA):33,3 milliards de FCFA	Composante A -Appui à l'entrepreneuriat et au secteur prive Agricole Composante B –Appui à l'amélioration des conditions cadres du secteur agricole	Les deux projets interviennent dans les mêmes régions et traitent des thématiques de gestion durable des terres et amélioration de la productivité
Promotion d'une transhumance pacifique dans la région du Liptako-Gourma **Janvier 2020-Juin 2021**	UN PBF 1 364 200 USD dont FAO/BF: 700 000 USD OIM/BF : 664 200 USD	-Gestion et prévention des conflits agriculteurs/éleveurs -Respect des textes en matière de pastoralisme et de foncier par les agriculteurs et les éleveurs -Protection et stratégie de gestion durable des ressources naturelles	3 communes du BF couvertes (Tinakof, Seytenga et Kantchari) Consolidation de la paix, gestion et prévention des conflits agriculteurs/éleveurs et cohésion sociale
-Promotion de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale dans la région du Liptako- Gourma **PNUD Burkina, Mali et Niger** **– Septembre 2017-Septembre 2019**	-PBF -3 000 000 USD	- Prévention des conflits ; Renforcement des capacités de populations à participer aux activités socio-économiques ; - Amélioration des conditions du vivre ensemble	Ce projet intervient dans les zones frontalières des trois pays Burkina Faso, Niger et Mali. Il ne touche pas spécifiquement l'ensemble des zones d'intervention du présent projet mais des synergies et des leçons apprises pourront servir à ce projet. En plus de la prévention des conflits, il intervient aussi sur l'extrémisme violent.
Engager les communautés frontalières de la région du Liptako Gourma dans la sécurité et gestion des frontières OIM Burkina-Aout 2018-Aout 2020	Département d'Etat du gouvernement des Etats-Unis 2,468, 750 USD	Appui aux capacités institutionnelles dans la gestion de la sécurité aux frontières à travers l'engagement des communautés frontalières dans la région du Liptako-Gourma.	Cette initiative régionale a permis de produire une analyse des tendances et de nouer des relations de confiance avec les autorités et les communautés dans la région du Liptako- Gourma. Les thématiques et les zones d'intervention sont

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
			différentes mais l'étude de base du projet pourrait éclairer en matière de relations populations-FDS.
le Projet de Gestion Participative des Ressources naturelles et de Développement Rural dans le Centre Nord, l'Est et le Nord (NEER-TAMBA) durée: 2013 à 2020	114,6 millions USD dont: FIDA : 84,6 millions USD Gouvernement BF : 24,1 millions USD Bénéficiaires : 5,9 millions USD	Améliorer les conditions de vie et augmenter les revenus des populations rurales les plus défavorisées. Les axes d'intervention sont: - l'accroissement de la résilience des ménages, des exploitations et des villages face aux changements climatiques ; - l'accession des ménages à une capacité d'autonomie économique et financière suffisante pour permettre au sein de leur milieu rural de résidence, de se projeter mieux vers l'avenir ; - la construction et le renforcement d'un tissu social et économique favorable et incitatif à cette prise d'autonomie, dont les populations cibles seront acteurs/partenaires à part entière	Les deux projets couvrent la région de l'Est et traitent de l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées; de la gestion pacifique et durable des ressources naturelles, ainsi que de la cohésion sociale

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) *Une **brève description du contenu du projet** – les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).*

Au vu de tout ce qui précède en termes d'enjeux et d'opportunités, il est indispensable que le projet s'adresse à cette complexité des facteurs à travers une approche multidimensionnelle de prévention et de gestion des conflits. En agissant à la fois sur les systèmes locaux et les moyens d'existence des populations, le projet a pour ambition de contribuer à développer les capacités des institutions locales et des communautés touchées par des conflits à analyser, gérer, arbitrer et régler les conflits ayant trait au foncier et aux ressources naturelles sans violence, en veillant à impulser de l'intérieur un processus guidé par les besoins et les aspirations des communautés, particulièrement les jeunes, ~~et~~ les femmes et les personnes déplacées internes (PDI). Une telle approche va permettre d'appréhender la question des conflits liés au foncier et aux ressources naturelles de façon holistique.

Compte tenu des défis du gouvernement burkinabé à réussir la mise en œuvre de la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR) et à obtenir une adhésion suffisante de différents acteurs, mais aussi de l'importance du foncier comme principal facteur de production

en milieu rural, le présent projet sera plus focalisé sur les risques de conflits liés au foncier rural et à la gestion des ressources naturelles.

Il conviendra de mettre à profit l'existence d'une multitude d'actions visant à faciliter l'accès au foncier des femmes et les jeunes, souvent soutenues par les organisations de la société civile, mais aussi par des mesures gouvernementales. Il est communément admis que le niveau local est souvent le lieu privilégié pour valoriser les succès, expérimenter de nouvelles voies et multiplier les « exceptions ». Les approches et activités intéressantes promues par des associations et ONG en matière de sécurisation des droits fonciers méritent d'être valorisées. A cet effet, des OSC seront approchées et mobilisées selon leurs champs des compétences et expertise dans la région. Il conviendra de retenir les structures qui disposent de relais au niveau des communautés. Les visites sur terrain ont permis de cibler des partenaires d'exécution potentiels. C'est le cas des organisations dont les activités sont décrites en annexe F sur la collaboration et le partenariat avec les acteurs de la société civile dans la région de l'Est.

Stratégie de mise en œuvre du projet

La stratégie s'articulera aussi autour de certains principes dont les plus importants sont :

- Programmation sensible aux conflits : la phase préliminaire du projet aura pour objet de faciliter une meilleure compréhension sur les dynamiques du contexte entre les différents acteurs impliqués dans le cadre du projet afin de veiller à une prise en compte de l'approche sensibilité aux conflits et au genre dans toutes les différentes interventions. Cette analyse qui s'appuiera sur une large diversité de données au plan sociologique compte ainsi renforcer la stratégie de mise en œuvre du projet pour une application systématique du principe « *Do no harm* » comprendre les dynamiques du contexte dans lequel le projet se déroulera, afin, à tout le moins, de ne faire aucun mal, ou mieux de contribuer à la cohésion sociale et à la pérennisation de la paix. L'objectif étant que toutes les actions réalisées par le projet ou par le biais des partenaires de mise en œuvre obéissent à cette approche. Le projet devra, en particulier, veiller systématiquement à ce que toutes les activités ne contribuent pas à exacerber les divisions, les différends et autres conflits existant entre les différents groupes.

- Participation et appropriation locales : cette participation se traduira par la valorisation des bonnes pratiques locales et endogènes dans le domaine de la gestion pacifique des conflits et de la gestion des conflits fonciers. Cela se fera à travers l'implication active des populations locales, des leaders d'opinion, des autorités coutumières et religieuses, des organisations de femmes et de jeunes et des FDS. Cela est d'autant plus important que l'administration publique est peu présente dans certaines zones de la région ou parfois absente. La participation locale à la détermination des priorités et des investissements devant être réalisés est essentielle pour restaurer la confiance des communautés à l'égard de l'administration locale. L'alignement du projet sur les objectifs des politiques publiques en matière du développement socio-économique, de résilience, d'accès au foncier et aux ressources naturelles reflète le souci du projet de mettre en place les bases nécessaires qui répondent au principe d'appropriation nationale.

- Inclusivité et dimension « Genre » : la prise en compte des besoins différenciés des hommes et des femmes dans les initiatives appuyées par le projet sera assurée aux différentes étapes du projet. Cette inclusion consiste à ne laisser personne pour compte, y compris les jeunes et les groupes les plus vulnérables ou les personnes placées dans des situations de vulnérabilité en termes d'accès au foncier et aux ressources naturelles.

- Approche graduelle et basée sur des faits probants : le programme évoluera de manière graduelle et prudente en initiant une phase d'analyse et d'identification d'actions

préliminaires avant de dérouler des activités clés dont la planification devra être informée par les faits et les besoins exprimés par les communautés.

- Ciblage des populations riveraines des zones conflictogènes : les activités liées à l'amélioration des moyens d'existence durables, dans le cadre de la gestion durable du foncier et des ressources naturelles cibleront les usagers et populations riveraines des couloirs de transhumance, des aires de pâturage, des pistes à bétail ou d'accès à l'eau. Ces populations étant les plus directement concernées par les questions foncières et d'accès aux ressources naturelles, ce ciblage aura plus de chance de produire plus d'impact dans les communautés en termes de prévention et de gestion des conflits. A cet égard, ces populations participeront aux exercices de programmation sensible aux conflits.
- Complémentarité et synergie : l'accent sera mis sur la recherche de complémentarité et de synergie dans les actions avec les autres agences du SNU présentes dans la région telles que le PAM, la FAO, le HCR. Des synergies seront recherchées afin de maximiser l'impact de différents projets dans la région.
- la flexibilité opérationnelle : dans le contexte de l'intensification des opérations militaires dans la zone, le suivi constant du contexte sécuritaire permettra d'ajuster/réorienter les activités du projet. Ce suivi sera assuré par l'équipe du projet en coordination avec les partenaires de mise en œuvre et les chargés de sécurité des agences. Au cas où la sécurité ne permettrait pas d'accéder à certaines localités pendant une période prolongée, en consultation avec le donateur et les partenaires locaux et sous orientation du cadre de concertation du projet, les activités seront réorientées vers d'autres localités de la région plus stables, d'importance stratégique et de valeur ajoutée par rapport aux zones initialement sélectionnées dans la limite du budget disponible. Dans ce contexte d'insécurité, des points focaux ou relais communautaires seront davantage identifiés et impliqués dans la mise en œuvre et le suivi des activités à travers la mise en place de dispositif de remontée d'informations à distance.
- Renforcement du plaidoyer par le RCO, le UNCT et les autres partenaires à travers la TROIKA pour mobiliser davantage des ressources et d'acteurs pour la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie régionale considérant le fait que la région de l'Est est une des régions à fort défis sécuritaire du pays.

Objectif du projet

L'objectif du projet est de réduire les risques de conflits et de renforcer un processus de cohésion sociale inclusif des groupes les plus à risques dans la Région de l'Est, afin de réduire les conflits de manière générale et plus particulièrement autour du foncier et des ressources naturelles, et de rendre les communautés plus résilientes face aux défis que pose la gestion des terres et des ressources naturelles.

En vue d'atteindre cet objectif, le projet devra réaliser des activités dans le cadre des objectifs spécifiques suivants :

1. Réaliser une analyse des causes des conflits et une évaluation de la situation de référence afin d'avoir les données et informations nécessaires à la formulation d'une réponse programmatique plus fine, pour maximiser les impacts du projet dans la sensibilité aux conflits et la consolidation de la paix.
2. Protéger, diversifier et améliorer les moyens d'existence durables, dans le respect de la gestion durable du foncier et des ressources naturelles, selon les dispositions de prévention et de gestion pacifique des conflits mises en place.

3. Améliorer les connaissances et capacités des acteurs et leaders communautaires impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles pour une application informée et efficace du cadre institutionnel et légal lié au foncier et aux ressources naturelles.
4. Rendre les mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits plus opérationnels, inclusifs et cohérents avec les besoins des communautés en matière de prévention et de gestion des conflits, à travers notamment la promotion, la formulation et la mise en œuvre des chartes foncières locales (CFL).

Résultats et produits

Pour un projet de seulement deux ans, la réponse programmatique proposée n'a pas pour ambition de s'attaquer directement à la complexité des certaines causes profondes de nature, de nature structurelle telles que :

- La dégradation des ressources naturelle affectant le potentiel des terres cultivables ;
- Les réformes structurelles nécessaires au niveau national pour réduire les fractures du monde rural. En particulier, il devrait réviser la loi sur le foncier rural de 2009 pour mieux concilier les intérêts des différentes populations et apaiser les tensions entre populations dites autochtones et allochtones. Il devrait revoir la politique de mise en valeur des aires protégées afin qu'elle profite davantage aux communautés locales
- La forte croissance démographique avec une forte pression sur les ressources naturelles ;
- L'intensification des transactions foncières dans les zones rurales ;
- L'accaparement des terres par les acteurs de l'agrobusiness et des sociétés immobilières

Le projet se veut plutôt être une contribution à la recherche des solutions locales pour prévenir, gérer et atténuer les risques de conflit au niveau communautaire et ce, à travers (i) une meilleure connaissance, appropriation et application des cadres juridiques et réglementaires existants, et (ii) un renforcement de la capacité de collaboration au sein et entre les communautés et entre celles-ci et les institutions formelles en matière de gestion pacifique des conflits, de gestion des terres et des ressources naturelles.

Cela aura pour effet d'induire un changement de comportement vers des normes plus collectives dans la gestion et l'utilisation des ressources naturelles, avec une capacité accrue à résoudre les tensions et à résoudre les différends de manière constructive. Cette approche est capitale dans une région en proie à de mauvaises pratiques aussi bien chez les agriculteurs que chez les éleveurs ; des migrations agricoles et des transhumances de plus en plus importantes. A moyen et long terme les bonnes pratique et leçons tirées de l'expérience contribueraient à influencer les réformes structurelles nécessaires au niveau national pour réduire les fractures du monde rural. Les résultats présentés ci-dessous permet de matérialiser cette approche.

Résultat 1 : La compréhension des facteurs sociaux ainsi que la dynamique des conflits au niveau de la région de l'Est est améliorée et l'utilisation des connaissances acquises permet de formuler une réponse programmatique à même de promouvoir une gestion inclusive et transparente du foncier et des ressources naturelles

L'analyse des causes structurelles des conflits et l'évaluation de la situation de référence en matière des conflits et de gestion des terres et des ressources naturelles constituent la base à partir de laquelle le projet sera planifié et mis en œuvre. Cette analyse sera réalisée suivant une démarche de recherche-action participative mise en œuvre par Interpeace. Une telle démarche repose sur la conviction qu'en

soutenant l'ensemble des parties prenantes par leur participation significative à la compréhension des conflits, l'on contribuera à la conception d'un processus de consolidation d'une paix inclusive. En effet la Recherche-Action Participative offre un cadre de recherche collectif dans lequel les populations de la région de l'Est, particulièrement les femmes (Coordination régionale des organisations féminines de la région de l'Est) et les jeunes (Conseil régional de la jeunesse) pourront participer à l'identification des causes des conflits, ainsi que des solutions à apporter. Ce processus contribue, au-delà du travail de recherche, à encourager une culture de dialogue et à améliorer les relations entre les groupes d'acteurs en présence (agriculteurs, éleveurs, communautés, autorités communales et provinciales, services techniques), par le biais de rencontres régulières et structurées et d'une analyse conjointe des défis et des solutions à apporter.

A terme, sa mise en œuvre permet aux différents acteurs impliqués dans le cadre du projet de réaliser une analyse partagée et soutenue par tous, pouvant servir de base à la recherche participative de solutions consensuelles aux différents conflits fonciers. Cette analyse participative permettra également d'adopter une approche sensible aux conflits en intégrant les connaissances portant sur le contexte aux différentes interventions menées, afin d'atténuer les conséquences négatives et si possible de renforcer leurs effets positifs sur la communauté. La réponse programmatique attendue aidera à soutenir et informer le projet dans ses activités de promotion d'une gestion inclusive et transparente du foncier et des ressources naturelles, conformément au cadre légal en vigueur, en renforçant les mécanismes endogènes de prévention et de résolution des conflits et assurant la participation de la population, particulièrement les femmes et les jeunes.

Les éléments clés pour évaluer la problématique d'accès au foncier et le rôle des ressources naturelles dans les conflits et la consolidation de la paix devront inclure entre autres les questions telles que :

- Comment l'accès au foncier et aux ressources naturelles est-il affecté par les conflits et quelles sont les implications en ce qui concerne les moyens de subsistance, la cohésion sociale et la sécurité pour les groupes vulnérables (jeunes, femmes) ?
- Quelles sont les dynamiques locales liées à l'accès et au contrôle de la terre, ainsi que leurs implications sur les conflits entre agriculteurs et éleveurs et différents groupes sociaux ou ethniques ?
- Quelles sont les stratégies d'adaptation mises en place par les différents groupes (types d'usage, impacts, tensions et concurrences entre acteurs) qui constituent des facteurs additionnels de risque de conflit.
- Quelles sont les opportunités pour la loi foncière et les modalités d'accès aux ressources naturelles de contribuer concrètement à la prévention des conflits et à la cohésion sociale ?
- Quel est le cadre de gouvernance existant (politiques, lois, les institutions modernes et traditionnelles) lié à la loi foncière et aux ressources naturelles et dans quelle mesure ce cadre est-il mis en œuvre et appliqué ? Comment l'équilibre est fait entre la législation moderne et le droit coutumier ?
- Quelles sont les implications de la loi foncière pour les jeunes et les femmes ? Quelles expériences le projet pourrait-il capitaliser afin d'offrir des options alternatives conciliant à la fois les pratiques coutumières et le droit dit moderne ?
- Quelles sont les stratégies d'adaptation (extension des terres de culture face à la baisse de fertilité des sols, avancée des dates de semis pour éviter la sécheresse, modification des zones de transhumance) qui constituent des facteurs additionnels augmentant le risque de conflit ?

Alors que les communautés, les structures et mécanismes endogènes et formels de médiation et de résolution des conflits, le gouvernement (à différents paliers) et les organisations de la société civile sont les acteurs naturels impliqués sur ces questions, il est particulièrement important d'accorder une attention spécifique au rôle que le secteur privé pourrait jouer à la fois pour soutenir ou compromettre un accès inclusif au foncier pour les jeunes et les femmes et une gestion adéquate des ressources naturelles pour les communautés.
Le déploiement de la stratégie régionale de renforcement de la cohésion sociale et de consolidation de la paix (SRCCP) issue des différentes analyses participatives et inclusives réalisées, constituera l'un des piliers majeurs de ce résultat 1 à travers son produit 1.3 "une stratégie régionale et les priorités de consolidation de la paix sont formulées, partagées et mises en œuvre par les différents acteurs de la région de l'Est". Cette stratégie a pour vocation essentielle de renforcer la cohésion sociale et la paix dans son ensemble et de fédérer les efforts et les compétences des divers acteurs sur les problématiques et les actions retenues. De ce point de vue, la SRCCP constitue le référentiel de base destiné à orienter les actions de l'ensemble des intervenants dans les divers domaines de la cohésion sociale et de la paix, selon le Gouverneur de la région de l'Est. En tant que référentiel régional, la SRCCP sera mise en œuvre à travers des plans d'action triennaux glissants dont le premier s'étendra sur la période 2023-2025. Les acteurs de mise en œuvre de la SRCCP sont principalement les autorités régionales, les services techniques déconcentrés, les collectivités locales, les projets et programmes, les ONG, les OSC, les acteurs privés, la diaspora. La SRCCP s'inscrit dans le sillage de la Stratégie Nationale de Cohésion Sociale (SNCS) et intègre l'optimisation des structures et mécanismes endogènes d'alerte précoce dans son axe 1 "amélioration de la prévention et la gestion des conflits et la promotion de l'inclusion sociale". Aussi, L'élaboration de la stratégie a été faite aussi de façon participative avec l'implication des acteurs intervenant dans la région de l'Est. Cela a permis son appropriation qui sera encore renforcer par des activités de communication dans cette phase, chose qui permettra à ces acteurs d'inscrire les activités du plan d'action dans la planification de leurs interventions.

Trois produits sont prévus sous ce résultat :

- **Produit 1.1** : La situation de référence pour une meilleure gestion des conflits liés au foncier et aux ressources naturelles est établie ;
- **Produit 1.2** : Les principales sources de conflit et les facteurs de résilience dans la région de l'Est sont identifiés et mis à la disposition des acteurs et partenaires au développement ;
- **Produit 1.3** : Une stratégie régionale et les priorités de consolidation de la paix sont formulées et partagées entre les différents acteurs et les actions prioritaires sont identifiées et mises en œuvre dans la région de l'Est.

Le rapport sur la situation de référence et l'analyse du conflit seront partagés avec l'Equipe pays des Nations Unies (UNCT), les partenaires techniques et financiers au Burkina Faso et le Gouvernement afin d'informer la deuxième phase du PPBA[25] et le futur CCA[26] / UNSDCF[27] ainsi que la formulation du nouveau Plan de développement économique et social (PNDES).

[25] Prevention and Peacebuilding Assessment
[26] Common Country Assessment
[27] United Nations Sustainable Development Cooperation Framework

<u>Résultat 2</u> : Les moyens d'existence durables, sensible à la paix et à la cohésion sociale sont protégés, diversifiés et améliorés, dans le respect de la gestion durable du foncier et des ressources naturelles.

Alors que les économies locales peinent à décoller, certaines communautés de la région continuent d'être confrontées aux difficultés résultant de conflits violents d'accès à la terre et aux ressources naturelles, de la dégradation des relations intercommunautaires, du stress environnemental, de la médiocrité des infrastructures et du niveau élevé de pauvreté des populations. Les plus pauvres sont aussi les plus dépendants des ressources naturelles. La situation économique précaire au niveau local conduit bien souvent à une surexploitation des ressources naturelles : améliorer les moyens d'existences des populations pauvres contribue donc à la gestion durable de ces ressources. Il est donc nécessaire d'apporter un appui en intrants et équipements de production, mais aussi de redéfinir des modes de production agrosylvopastorales qui soient écologiquement soutenables, économiquement durables et socialement justes, afin d'éviter la survenue des conflits. Par ailleurs, les systèmes de production pratiqués dans la zone sont de types extensifs entrainant une expansion des superficies de production très souvent, sources de conflits entre les usagers. Face à cette situation, la pérennisation de la paix nécessite de mener des activités destinées à prévenir les conflits et à éviter qu'ils s'aggravent, se prolongent ou ressurgissent. L'appui à l'amélioration des moyens d'existence vise à contribuer à la prévention des conflits, au renforcement de la cohésion sociale et à la pérennisation de la paix, en luttant non seulement contre les conflits eux-mêmes mais aussi contre leurs causes profondes, à travers des actions de relèvement, de la reconstruction et du développement. C'est pourquoi, il faut des interventions à même de renforcer l'autosuffisance et la résilience, y compris des apports de contributions et de ressources de moyens de subsistance alternatives. Les actions retenues sont des modèles d'interventions éprouvées à mettre en œuvre comme moyens d'utilisation intensifs et durable des ressources naturelles dont la terre.

Pour ce faire, ce résultat va appuyer le processus de développement économique local en dotant les bénéficiaires des outils visant à renforcer la résilience des moyens de subsistance, en particulier parmi les groupes les plus vulnérables (groupes les plus à risques et femmes). Le projet fournira un soutien aux communautés afin qu'elles soient mieux préparées à faire face aux chocs et catastrophes, mais aussi à gérer le foncier et les ressources naturelles de manière pacifique, équitable et durable.

Pour ce faire, le projet travaillera à :

a. Accroître les possibilités de formation professionnelle et favoriser le développement des microentreprises au profit des femmes et des jeunes grâce à l'accès aux moyens de production et des compétences entrepreneuriales ;
b. Réaliser et/ou réhabiliter des infrastructures de mobilisation d'eau pour assurer un accès équitable et pacifique à l'eau tout au long de l'année ;
c. Favoriser l'amélioration de la production agricole, forestière (y compris les PFNL et) et de la productivité de l'élevage. Dans ce cadre, seront encouragées les pratiques et des technologies de gestion durable des terres pour augmenter la disponibilité à travers la mise en œuvre des mesures de récupération et de restauration des terres dégradées au profit des ménages, notamment les femmes et les jeunes en facilitant l'accès aux services de vaccination des troupeaux ;
d. Doter les agriculteurs et les éleveurs de compétences pour une gestion rationnelle des ressources naturelles et des technologies plus performantes de production, de transformation et de conservation des produits agro sylvo- pastoraux tout en respectant les règlementations en la matière ;
e. Doter les responsables des collectivités et les acteurs ruraux de connaissances sur les textes législatifs et règlementaires régissant le foncier et la gestion des ressources naturelles (GRN) ;

f. Former les détenteurs de droits fonciers et les notabilités concernées sur la sécurisation foncière des exploitations agricoles, particulièrement celles des femmes et des groupes les plus à risques ; Appuyer les éleveurs à réaliser et/ou réhabiliter des aires de pâture, des pistes à bétail et des couloirs de transhumance qui seront viabilisés.

Dans l'ensemble, à travers cette composante, le projet vise à influer sur la vie d'au moins 3000 ménages bénéficiaires. Deux produits sont prévus sous ce résultat :

- **Produit 2.1** : Les capacités techniques et/ou économiques des différents acteurs concernés sont renforcées en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie, dans le respect des dispositions de prévention et de gestion des conflits ;
- **Produit 2.2** : La gestion partagée et concertée du foncier et des ressources naturelles est promue auprès des différents acteurs concernés.

Résultat 3 : Les acteurs et leaders communautaires impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles connaissent et appliquent mieux les instruments et textes relatifs au cadre institutionnel et légal.

Le projet insistera sur l'importance des ateliers, réunions, rencontres et visites d'échanges, de la création et du renforcement de réseaux de solidarité, de la reconnaissance des droits et des législations, et du renforcement des capacités des femmes et des jeunes. De même, l'accent sera mis sur l'importance de « convaincre », de repérer tous les acteurs (y compris les « locomotives »), d'identifier les cibles et d'établir des alliances. Il faudra intervenir à tous les niveaux, en développant un plaidoyer développé par la base et adapté à chaque audience, en utilisant comme relais les organisations de la société civile (OSC) et les institutions locales assurant le lien entre les populations et les décideurs à différents niveaux.

Le projet travaillera en étroite collaboration avec les groupes en situation de vulnérabilité eu égard au foncier et à l'accès aux ressources naturelles, les femmes, les institutions locales et les chefs traditionnels et les autorités religieuses, afin d'accroître la cohésion sociale et renforcer les structures locales de paix. L'accent sera mis sur le renforcement des institutions formelles et informelles existantes pour soutenir le potentiel de l'interconnectivité (réseautage) des expériences et intérêts partagés dans ce domaine. Les activités seront guidées par les communautés, y compris par le biais d'au moins 10 champions locaux de la paix et de 30 leaders communautaires (au moins 30% de femmes), en mettant l'accent sur des questions importantes telles que les terres et pâturages contestés, les zones de pêche, les pistes à bétail, les aires de pâture et les ressources en eau. En outre, le projet travaillera avec les forces politiques et les forces de sécurité locales sur les techniques et approches policières basées sur les droits de l'homme. Le projet offrira également des programmes de formation aux acteurs de la société civile, aux associations féminines, notamment en vue d'accroitre leur leadership et d'améliorer leur participation aux processus de gestion et de médiation des conflits :

a) Former les jeunes et les femmes leaders, les leaders communautaires (chefs coutumiers, sages, leaders associatifs) sur le leadership et sur les techniques de médiation ;
b) Former les membres des Conseils Villageois de Développement (CVD) sur la médiation et la gestion des conflits ;
c) Renforcer les capacités des organisations de la société civile dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits avec un accent sur le foncier, afin qu'elles soient à

même d'appuyer les acteurs nationaux et les organisations communautaires de base et de gérer les conflits de manière pacifique et plus efficace ;

d) Appuyer les cadres de concertation au sein de la société civile pour promouvoir une synergie d'action en matière de prévention et de gestion des conflits ;

e) Former les bénéficiaires sur des thématiques de base ainsi que des formateurs en leadership et plaidoyer au sein des organisations de femmes et de jeunes, afin que ces structures puissent assurer la défense de leurs intérêts et s'impliquer davantage dans les processus de décision sur des questions qui les touchent à différents niveaux, en particulier en matière d'accès au foncier ;

f) Mettre en place et animer des Clubs Dimitra[28] ;

g) Vulgariser et assurer la formation sur les textes, règlements et outils relatifs au code foncier et à la gestion des ressources naturelles.

Deux produits sont prévus sous ce résultat :

- **Produit 3.1** : Les acteurs impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles ont une bonne connaissance du cadre institutionnel et légal y relatif.
- **Produit 3.2** : Les acteurs impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles mettent en œuvre le cadre institutionnel et légal.

Résultat 4 : Les mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits sont plus opérationnels, inclusifs et travaillent en intelligence dans la prévention et la gestion des conflits.

A ce niveau, le projet mettra l'accent sur la vulgarisation et l'accès aux informations relatives au foncier, aux droits et aux législations, à leur mise à disposition et leur communication sous des formes compréhensibles et en langues locales, alimentant la diffusion des succès, leur reproduction et vulgarisation en fonction des audiences.

- Sensibilisation et formation des acteurs issus des institutions infranationales afin qu'ils parviennent à mieux connaître les avantages des processus de résolution pacifique des conflits, y compris l'importance des avantages de l'inclusion des femmes et des jeunes dans la prévention, la gestion et la médiation des conflits, particulièrement ceux liés à l'accès au foncier ;
- Institutionnalisation des décisions émanant des CVD[29] dans le cas de résolution de litiges ;
- Vulgarisation et campagnes de sensibilisation sur les lois régissant les relations entre agriculture et pastoralisme ainsi que sur le code foncier, à travers les CVD ;
- Formation des structures formelles impliquées dans la médiation et la gestion des conflits sur l'importance et la manière d'intégrer dans la pratique la voix des femmes et des jeunes dans les processus de médiation et de gestion des conflits en général, et en particulier en matière du foncier ;

[28] Les Clubs Dimitra de la FAO sont des groupes de femmes, d'hommes ou de jeunes – mixtes ou non – qui décident de s'autoorganiser pour agir ensemble sur leur propre environnement. Ils se réunissent régulièrement pour discuter des problèmes auxquels ils sont confrontés dans leur vie quotidienne, pour prendre des décisions et passer à l'action afin de les résoudre.

[29] Conseil Villageois de Développement

- Appui technique et matériel des institutions nationales et régionales dans l'activation au niveau local des dispositifs de la loi foncière Loi N° 034-2009/AN portant régime foncier rural, particulièrement sur la mise en place de deux cadres : (i) des structures locales de gestion foncière (commission foncière villageoise, commission de conciliation foncière villageoise) et (ii) les instances concertation, suivi et évaluation de la législation foncière (comités national et régional de sécurisation foncière en milieu rural).
- Doter les conseils municipaux/régionaux et les services techniques de compétences, de mécanismes de partenariat et de moyens nécessaires à l'exécution de leurs activités en matière d'appui-conseil et de contrôle de l'application des textes régissant le foncier et la gestion des terres et des ressources naturelles ;
- Doter les services techniques compétents (agriculture, élevage, environnement, eau) de connaissances actualisées et mettre en place l'accompagnement leur permettant d'assurer efficacement le suivi de l'application des textes règlementaires relatifs à la loi foncière.

Trois produits sont prévus sous ce résultat :

- **Produit 4.1** : Les structures locales d'intercession et de médiation couvrant la région de l'Est du Burkina Faso sont identifiées, répertoriées et évaluées.
- **Produit 4.2** : Les structures locales d'intercession et de médiation de la région de l'Est sont rendus inclusifs et légitimes, et disposent de capacités à prévenir et gérer les conflits locaux de façon pacifique.
- **Produit 4.3** : Chacune des communes ciblées dispose d'une analyse locale de conflits complétée par un plan d'action (réalisée conjointement par les structures locales de médiation).

*b) Fournir une **théorie du changement pour le projet** – expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement.*
(Note : Le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et variées, par exemple la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou par les opportunités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Comment avez-vous choisi votre approche de programmation et selon quelles hypothèses ?)

Théorie de changement

SI le gouvernement et les acteurs locaux s'engagent dans un processus de prévention, de gestion et de médiation des conflits fondé sur des données probantes et s'appuyant sur une approche participative et inclusive, prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des jeunes ;

SI les besoins spécifiques des communautés et groupes socioprofessionnels en matière d'accès au foncier et aux ressources naturelles sont pris en compte et que ces derniers voient leurs compétences renforcées à la fois dans le domaine de l'amélioration de la gouvernance foncière, de la prévention et de la gestion des conflits, et de l'accès à des moyens d'existence plus résilients ;

SI les acteurs et leaders communautaires impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles connaissent mieux et mettent en œuvre avec efficacité le cadre institutionnel et légal régissant l'accès au foncier et la gestion des ressources naturelles, tout en améliorant leurs pratiques d'exploitation des ressources naturelles ;

SI les femmes, les jeunes et les PDI participent activement aux mécanismes communautaires de prévention, de gestion et de médiation des conflits, tout en parvenant à faire prendre en compte leurs préoccupations ;

SI les mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits sont plus opérationnels, efficaces, inclusifs et cohérents avec les besoins des communautés en matière de prévention et de gestion des conflits ;
SI le plan d'actions de la stratégie régionale de renforcement de la cohésion sociale et de consolidation de la paix est mis en œuvre efficacement et de façon inclusive ;

ALORS les risques de conflits communautaires seront atténués et les conflits résolus, la cohésion communautaire renforcée, conduisant à des communautés plus sures, plus égalitaires et plus résilientes quant à leurs capacités de gérer les terres et les ressources naturelles de manière plus durable.

PARCE QUE :

- Une meilleure compréhension des besoins, des aspirations des communautés et du contexte institutionnelle de la région permet de formuler une réponse programmatique sensible aux conflits, à même de promouvoir une gestion apaisée, inclusive et transparente du foncier et des ressources naturelles
- Le renforcement de la résilience des moyens de subsistance agricoles aux chocs et de la sécurité alimentaire diminue le besoin de recourir à des stratégies d'adaptation négatives, en donnant une perspective à long terme plus positive, et en augmentant ainsi le coût d'opportunité de recourir à la violence.
- En renforçant la compréhension et la mise en œuvre des cadres réglementaires, les institutions locales seront plus à même de réglementer plus efficacement l'utilisation et les droits sur le foncier et les ressources naturelles. Cela aura pour incidence de réduire la concurrence sur les ressources naturelles car les mécanismes de gouvernance seront plus clairs, perçus comme plus justes et fonctionneront plus efficacement
- L'incorporation du genre dans les activités qui soutiennent la paix localisée est fondamentale pour influencer les moteurs de la paix. Tant directement qu'indirectement, les femmes et les jeunes assument d'importants rôles d'influence dans leurs communautés
- En augmentant la capacité de collaboration au sein et entre les communautés à travers les chartes foncières locales et les mécanismes de médiation et de gestion des conflits, le projet favorisera un changement de comportement vers des normes plus collectives pour la gestion des terres et l'utilisation des ressources naturelles, avec une capacité accrue à résoudre les tensions et à résoudre les différends de manière constructive.

Les **hypothèses** suivantes doivent être confirmées pour que la théorie du changement se concrétise :

- L'appropriation de ce projet par le gouvernement et les acteurs communautaires permet de garantir une participation inclusive et démocratique des représentants des différentes communautés ;
- Une analyse des causes structurelles des conflits et une évaluation de la situation de référence est réalisée et aide à formuler une réponse programmatique plus fine sensible aux conflits et à même de promouvoir une gestion axée sur la prise en compte des besoins des groupes concernés ;
- Les capacités des communautés, des femmes et des jeunes à s'engager efficacement dans les mécanismes de consolidation de la paix au niveau communautaire pour prévenir et répondre aux conflits intercommunautaires effectivement sont renforcées ;
- Les institutions infranationales ciblées prennent en compte les besoins spécifiques des femmes et des jeunes dans les structures et processus de prévention et de résolution des conflits relatifs au foncier et aux ressources naturelles ;
- Les acteurs institutionnels, les OSC, les agriculteurs et éleveurs et les p écheurs disposent suffisamment des connaissances et de capacités techniques pour assurer une gestion inclusive et durable du foncier et des ressources naturelles ;

- La situation sécuritaire demeure stable et permet de maintenir le dialogue entre différentes communautés et/ou ou groupes socio-professionnels.

c) ***Cadre des résultats du projet**, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative*

(Prière de vous référer au tableau du cadre de résultat en annexe A)

d) *Le **ciblage des bénéficiaires** et le **ciblage géographique** du projet – donnez la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (qui doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.*

Le projet couvre la région de l'Est, et cible prioritairement les provinces de la Gnagna et du Gourma (Carte 1 ci-dessous) avec des possibilités d'étendre les interventions aux localités contiguës de la même Région[30]. Ces provinces confrontées à de nombreuses problématiques touchant les questions de gestion des terres et des ressources naturelles ont été identifiées à la suite des consultations locales tenues avec les partenaires de la place.

Carte 1: Aire de concentration géographique du projet

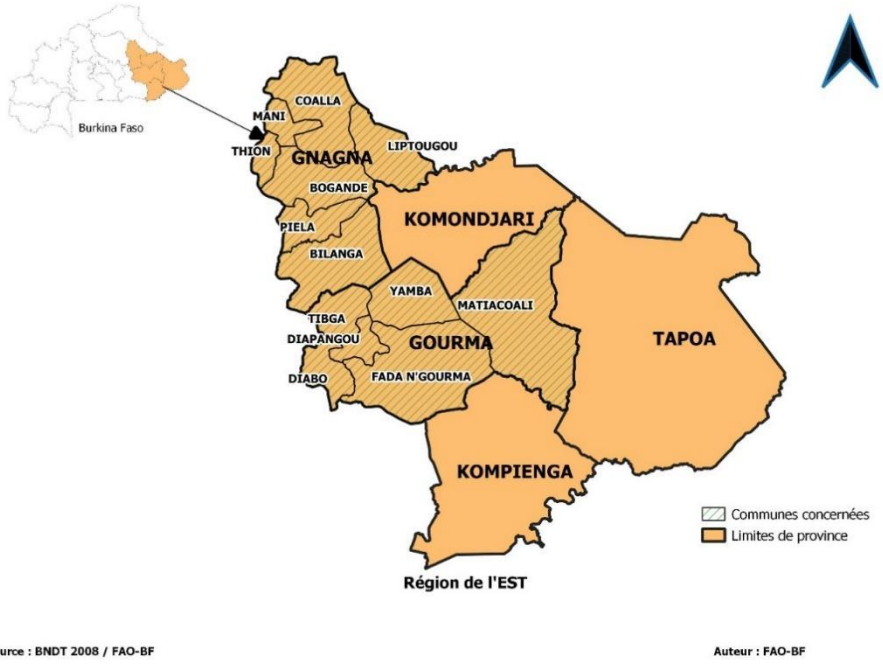

La couverture géographique des interventions reposera sur une approche géographique basée sur le terroir dans la mesure où les ressources naturelles offrent très souvent des biens et services partagés entre différents utilisateurs d'entités administratives ou coutumières différentes. Les deux provinces retenues font donc partie de l'aire de concentration géographique du projet. Pour certaines activités, le projet pourra étendre son rayon d'intervention au-delà de la zone initiale. Cela se justifie compte tenu du fait que les conflits n'épousent pas toujours les limites administratives de la région.

Un autre niveau de ciblage des bénéficiaires est constitué des cadres de concertation au niveau central et déconcentré en lien avec l'accès aux ressources naturelles et au foncier tels que le Comité National

[30] La situation sécuritaire commande que le projet adopte une certaine prudence en fonction de l'évolution de la situation sécuritaire dans la Région de l'Est, assez volatile.

pour la Sécurisation Foncière en Milieu Rural (CONA-SFR), la Consolidation de la Gouvernance Environnementale Locale (COGEL), les Commissions de conciliation foncière villageoises (CCFV), le Comité Régional de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (CORE-SFR) qui seront parties prenantes dans le processus du cycle du projet. Ces cadres de concertation veilleront à une bonne représentation des femmes et des jeunes dans les instances de décision. Le projet cible une représentativité d'au moins 30% des jeunes et des femmes dans les différents mécanismes et instances. De même, l'ensemble des acteurs (éleveurs, agriculteurs) seront équitablement représentés. Le choix participatif des participants tiendra compte de leur implication dans la gestion des conflits communautaires et de leur degré d'influence dans la communauté.

Le projet se déroulera dans les provinces de la Gnagna et de Gourma, notamment dans les communes dont la liste est reprise ci-dessous. Les bénéficiaires indirects sont estimés à 36 000 sur un total de 530 730, soit la totalité de la population dans les ~~six~~ cinq communes.

Tableau 3 : Population cible en 2018 et bénéficiaires du projet

Localités	**Population en 2018**			**Bénéficiaires directs**		**Bénéficiaires indirects**	**Acteurs institutionnels**[31]
	Hommes	Femmes	Total	Jeunes	Femmes		
Province de la Gnagna							
Bilanga	63 889	69771	133 660				30
Piéla	40 258	36397	76 655				30
Total Gnagna	**104 147**	**106 168**	**210 315**				**60**
Province du Gourma							
Diabo	26 985	28928	55 913				30
Diapangou	20 341	18988	39 329				30
Fada N'Gourma	93 254	93097	186 351				30
~~Yamba~~							
Total Gourma	**140 580**	**141 013**	**281 593**				**120**
Total général	**244 727**	**247 181**	**491 908**	**4 500**	**1 500**	**36 000**	**150**

Pour ce qui concerne le nombre de bénéficiaires directs, 6 180 personnes seront directement concernées, avec au moins 4 500 jeunes et garçons, et 1 500 femmes. Dans l'ensemble, le projet interviendra au profit de bénéficiaires indirects estimés à 36 000 personnes, soit 15% de la population totale des ~~six~~ cinq communes retenues dans les provinces du Gourma et de la Gnagna.

S'agissant du choix effectif de bénéficiaires directs, le tableau ci-dessus en donne un aperçu global, en attendant les résultats de la phase 1 du projet qui consistera à mener une étude de base sur les acteurs des conflits, les facteurs sociaux ainsi que la dynamique des conflits dans la région. Les rencontres d'appropriation en début du projet permettront de mieux les identifier et affiner le ciblage. Le projet devra s'assurer que ces critères n'entrent pas en contradiction avec les critères de vulnérabilité définis par le Ministère en charge de l'Action humanitaire.

Les bénéficiaires des appuis multiformes (subventions, appui matériel et technique, formations, renforcement des capacités, inclusion dans les comités locaux de médiation et de gestion des conflits) seront sélectionnés selon les critères qui seront définis et validés de manière consensuelle et inclusive

[31] Administrations centrales et déconcentrées, collectivités territoriales, ONG nationales et organisations communautaires de base

entre les groupes de jeunes, des femmes, des services techniques et autorités locales. Les partenaires de mise en œuvre joueront le rôle de facilitateur.

Par ailleurs, le projet contribuera aussi au renforcement des structures étatiques (décentralisées et déconcentrées, y compris les mairies) et des capacités de acteurs de la société civile œuvrant dans la gestion des conflits, des terres et des ressources naturelles dans la région. Le nombre de ces structures sera précisé sur la base des résultats de l'étude de base prévue au démarrage du projet. Les rencontres d'appropriation qui seront tenues au niveau local permettront également d'affiner le ciblage.

Les jeunes, ~~et~~ les femmes et les PDI seront particulièrement pris en compte, notamment en termes d'accès aux terres et de sécurisation du foncier, y compris à travers des actions axées sur les thématiques transversales telles que la protection contre la violence basée sur le genre ou l'appui aux initiatives d'autonomisation des femmes. En ce qui concerne l'appui au processus de développement économique local visant à renforcer la résilience des moyens de subsistance, il s'agira d'appliquer le ciblage communautaire selon les critères de l'Analyse de l'économie des ménages (HEA)[32] pour identifier les groupes les plus vulnérables, notamment les groupes les plus à risques dont les jeunes et les femmes parmi les plus vulnérables.

En ce qui concerne le renforcement des institutions formelles et informelles existantes et le développement de la cohésion sociale pour soutenir le potentiel de l'interconnectivité (réseautage), les échanges d'expériences et d'intérêts partagés de ce domaine, les activités seront guidées par les communautés, y compris par le biais de 10 champions locaux de la paix et de 30 leaders communautaires (y compris au moins 30% de femmes) qui sont des personnes locaux s'étant distinguées à travers leurs actions significative en faveur de la paix et de la cohésion sociale. En outre, le projet offrira également des programmes de formation aux acteurs de la société civile de la région, notamment pour accroître leur leadership, dans le but d'améliorer leur participation aux processus de gestion et de médiation des conflits.

Les interventions du projet seront mises en cohérence avec celles d'autres projets intervenant sur les thématiques traitant des questions d'égalité entre les sexes et de chômage des jeunes. A ce titre, il s'agira des interventions des projets tels que : (i) le projet transfrontalier appuyé par le FCP et dont le but est de contribuer à l'amélioration de la résilience des populations des zones transfrontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo face aux conflits communautaires et à l'extrémisme violent ; (ii) le Projet de promotion de la transhumance pacifique dans la région du Liptako Gourma ; (iii) le Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole (PCESA) ; (iv) le Projet de Gestion Participative des Ressources naturelles et de Développement Rural dans le Centre Nord, l'Est et le Nord (NEER-TAMBA) ; (v) le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel-Burkina Faso (PRAPS-BF) ; et (vi) le Projet de Sécurité Alimentaire dans l'Est du Burkina (PSAE)[33].

[32] Household Economy Analysis - l'Analyse de l'économie des ménages est un cadre basé sur les moyens de subsistance permettant d'analyser la façon dont les populations accèdent aux choses dont elles ont besoin pour survivre et prospérer. La HEA permet de déterminer les besoins alimentaires et non alimentaires des populations et de définir les moyens d'assistance appropriés

[33] Leurs interventions sont présentées plus loin en annexe F.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	# de personnel existant (et dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
PNUD	Ressources de programme 28 444 902 $	UNDP core budget, Japon , Luxembourg , PBF, Funding Windows, GEF, Suède, Union Européenne	Bobo-Dioulasso (hauts-Bassins) Kaya (Centre Nord) Ouahigouya (Nord) Dori (Sahel) Fada N'Gourma (Est)	91 personnes y compris les VNU 6 dans la région de l'Est	Experts en prévention et gestion des conflits et dans les question foncières, des ressources naturelles et de sécurité au niveau du Programme : 20 personnes - Unité Résilience (9) : soit 3 à Ouagadougou et 6 dans le sous-bureau du PNUD pour la région de l'Est - Unité gouvernance (8) - Unité Energie et Environnement (3)
FAO	15 000 000 USD	Coopération suédoise, Coopération suisse, Ambassade de France, CERF, PBF, Coopération Belge,	Représentation pays à Ouagadougou Bureau de terrain : Kaya / Centre Nord, Ouahigouya/ Nord, Dori / Sahel, Fada N'Gourma / Est, Koudougou / Centre Ouest	93 staffs au niveau national	Une équipe d'experts complémentaire en synergie composée de : - 5 experts zootechnies, pastoralisme et santé animale - 3 experts agronomes et résilience - 1 expert chargé d'urgence et résilience - 2 experts analyse des conflits basés à REOWA (Dakar) dédiés au Bureau - 1 expert de l'environnement

					et de développement durable - 2 expert suivi évaluations - 2 experts communication
INTERPEACE	643,000 USD	Allemagne, Suisse et Suède	Ouagadougou	10 employés basés à Ouagadougou	6 chercheurs burkinabé

b) ***Gestion du projet et coordination*** *– présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez* ***l'annexe C*** *: liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.*

La coordination du projet est assurée par le Comité Conjoint d'Orientation (CCO) du PBF. Il est chargé de donner l'orientation stratégique dans la mise en œuvre des programmes de réponse assurant aussi une coordination qui permet de faire des synergies avec les autres actions du gouvernement et des partenaires. Il est l'organe de décision concernant la cohérence et l'assurance qualité dans la mise en œuvre des projets et programmes. Le comité, adapté au contexte du Burkina Faso, se situe également dans un cadre global de coordination du PUS-BF et aligné aux dispositions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies portant création du PBF en date du 22 août 2006 (A/60/984).

Le Comité Conjoint d'Orientation est co-présidé par le Ministre de l'Economie, des Finances et et de la Prospective, représentant le Gouvernement et le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Burkina Faso. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, les sessions du CCO pourront être ouvertes à d'autres ministères techniques pertinents.

Un comité technique (CT) composé des points focaux des acteurs étatiques à savoir ici les points focaux désignés des ministères techniques porteurs du projet (à lister), la coordination nationale du programme d'urgence pour le Sahel (PUS-BF), l'agence d'exécution du projet (les agences et partenaires participants au projet, y compris les OSC sera mis en place au niveau central pour suivre mensuellement l'évolution du projet. Ledit comité rend compte au CCO. Il est présidé par l'agence d'exécution.

Le CT aura pour tâches principales de :

- préparer le plan de travail annuel pour approbation du CCO,
- veiller à la bonne coordination du projet entre tous les partenaires
- assurer le suivi des différentes phases du projet et le bon déroulement de ce dernier
- consolider les rapports d'étape du projet sur la base des informations fournies par les agences, pour approbation du CCO
- Les réunions du CT, qui seront préparées par l'unité de Gestion, auront lieu au moins trimestriellement et à la veille de chaque réunion du CCO.

La gestion opérationnelle du projet relève du PNUD.

La gestion du projet sera assurée par une équipe composée de :

- Au titre du PNUD agence lead :
    - D'un(e) Coordonnateur(trice) International(e) de Projet (grade P3) dont le coût sera partagé avec un autre projet du PBF administré par le PNUD (Projet de renforcement de la cohésion sociale dans la région du Centre Nord).
    - D'une Expert(e) national(e) en Suivi et Evaluation (SB4) ;
    - D'un(e) Assistant(e) financier (ère) et administratif(ve)
    - D'un Chauffeur
- Au titre de la FAO, agence récipiendaire, l'équipe du projet sera composée d'un point focal Expert national et d'un Assistant Terrain.

Une description sommaire de chaque poste concerné est présentée en annexe F. Il s'agit des postes suivants : (i) le Coordonnateur international de Projet, (ii) l'Expert national du projet, le Point focal Expert national de la FAO, l'Expert national de la FAO en charge de S&E et l'Assistant terrain.

L'équipe fera appel au besoin et de manière ponctuelle à l'expertise internationale dans des domaines plus spécifiques.

Les agences récipiendaires assureront le reporting au PBSO. La mise en œuvre du Projet sera suivie de manière régulière et étroite par un système de suivi-évaluation et de capitalisation pour servir de modèle aux autres Projets dans le domaine de la consolidation de la paix. Par ailleurs, les deux agences de mise en œuvre élaboreront chaque année un plan de travail conjoint qui sera soumis à l'approbation du comité conjoint d'orientation stratégique.

L'agence Lead restera l'interlocuteur direct du PBF via son secrétariat au Burkina Faso pour tous les aspects opérationnels et stratégiques liées au projet.

La coordination sera assurée par le PNUD comme agence-lead, qui assumera le rôle de gestion technique du projet au quotidien, notamment la préparation des plans de travail annuels, des notes stratégiques, des accords de partenariat avec les différents acteurs (gouvernements, agences, société civile), mise en œuvre des activités et suivi-évaluation et rapportage. Les Ministères partenaires ainsi que leurs services techniques rattachés seront tenus régulièrement informés de l'état de mise en œuvre des activités à travers des réunions périodiques à la demande de l'une des parties et à travers des échanges de courriels.

Le PNUD assurera le lead pour la gestion opérationnelle du projet dans son ensemble. A cet effet, il effectuera le recrutement et la gestion du personnel dédié au projet et coordonnera également l'élaboration des rapports semestriels et annuels conjoints des deux agences à soumettre au PBSO. Il assurera le lead également pour l'élaboration du plan de travail annuel et s'occupera de l'organisation des réunions techniques et du Comité Conjoint d'orientation (CCO) du projet en concertation avec le secrétariat du PBF.

Le projet fera recours aux OSC locales dans le but d'une part, de faciliter l'adhésion et l'appropriation du projet par les communautés des zones d'intervention dans une dynamique de transfert de savoir et de savoir-faire, et d'autre part, pour permettre de mitiger les risques au regard du contexte sécuritaire qui pourrait empêcher le déploiement de staff sur le terrain. Dans ce cas de figure, une contractualisation avec les ONG locales, le renforcement de leurs capacités opérationnelles surtout en matière des gestion des finances et un suivi régulier, permettra la mise en œuvre effective du projet dans toutes les localités d'intervention.

Effet catalytique et engagement des partenaires

Le gouvernement du Burkina Faso à travers ses départements sectoriels, sera mis à contribution pour 1a mise en œuvre du projet. Au regard de son focus sur des thématiques spécifiques, les départements en charge (i) de la sécurisation et de la gestion du foncier rural ; (ii) de la prévention et de la résolution des conflits communautaires, de la cohésion sociale, (iii) de la lutte contre le radicalisme et l'extrémisme violent ; (iv) les droits humains, l'emploi des jeunes et les femmes assureront la tutelle technique du projet à travers les volets qui les concernent respectivement :

- Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques, notamment la Direction générale du foncier, de la formation et de l'organisation du monde rural (DGFOMR) : agira comme partenaire stratégique et d'exécution pour les activités de formation, de sensibilisation et de vulgarisation des textes de loi sur le foncier et contribuera à la capitalisation et à la promotion des bonnes pratiques en matière de gestion foncière rurale ainsi que dans la recherche des voies alternatives à la problématique de sécurisation du foncier rural.

- Ministère de la solidarité nationale, de l'action humanitaire, de la réconciliation, du genre et de la famille : Partenaire de mise en œuvre, il aidera à évaluer l'atteinte des cibles des indicateurs relativement le genre, la gestion des urgences y compris les PDI, l'équité et l'inclusion ; il capitalisera les résultats du projet dans les rapports nationaux et participera à la mise à jour et à la gestion préventive des risques.

- Le Gouvernorat de la région de l'Est qui assurera la supervision globale dans la région et la coordination générale des acteurs notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale de renforcement de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix.

- D'autres structures nationales et certaines services techniques déconcentrés de l'État quant à eux sont des partenaires de mise en œuvre du fait de leur appui technique pour la mise en œuvre des activités dans les domaines qui les concernent (ressources naturelles, agriculture, élevage, emploi-jeunes, direction régionale de l'Economie et de la Planification, droits humains, l'Observatoire nationale des Faits religieux (ONAFAR) et l'ONAPREGECC (Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires) etc. Ils devront tous contribuer à la capitalisation des bonnes pratiques du projet dans les domaines de leur ressort.

- Des organisations de la société comme le Conseil national de la Jeunesse (CNJ), la Coordination régionale des femmes ~~l'Observatoire nationale des Faits religieux (ONAFAR) et l'ONAPREGECC (Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires)~~ auront un rôle actif sur le terrain auprès des jeunes et des communautés de base. En général, les ONG locales seront mises à contribution dans le but d'une part, de faciliter l'adhésion et l'appropriation du projet par les communautés des zones d'intervention dans une dynamique de transfert de savoir et de savoir-faire, et d'autre part, pour permettre de mitiger les risques au regard du contexte sécuritaire qui pourrait empêcher le déploiement de Staff sur le terrain. Dans ce cas de figure, une contractualisation avec les ONG locales, le renforcement de leurs capacités opérationnelles et techniques permettra la mise en œuvre effective du projet dans toutes les localités d'intervention.

- Le PNUD compte poursuivre le renforcement des comités locaux de paix en étroite collaboration avec le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité nationale (HCRUN). Le

lancement du comité national de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent , et par la suite, des comités locaux (par préfectures et communes) offrira une opportunité au projet de collaborer avec le Ministère en charge de la sécurité et de la protection civile pour initier une planification stratégique, des actions de sensibilisation auprès des populations cibles du projet.

- Le PNUD, la FAO et leurs partenaires (Interpeace, TIN TUA, RECOPA, OCADES, le Conseil Régional des Jeunes et la Coordination Régionale des Femmes) travailleront en collaboration avec le Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) et les autorités régionales, qui auront un rôle central dans la mise en œuvre du projet, le contrôle qualité des livrables et dans le renforcement des capacités des acteurs bénéficiaires. Cette participation active du ministère cadre bien avec les appuis en cours du PNUD au MATDS, notamment dans l'élaboration de la Stratégie Nationale de la Cohésion Sociale (SNCS) pour la période 2021-2025 initiée récemment avec pour but de prendre en compte tous les aspects du contexte national influant sur la cohésion sociale dans le pays, *de définir et mettre en œuvre, en collaboration avec les parties prenantes, des actions visant à aborder les causes sous-jacentes et facteurs de division et de renforcer les facteurs de cohésion*. La prise en compte des leçons tirées de l'expérience de ce projet aidera à informer ladite stratégie, ce qui contribuera à sa mise en échelle et contribuer à l'effet catalytique recherché par le projet.

Le but ultime du projet ne pouvant pas être atteint par ce seul projet, il est prévu des exercices de capitalisation de l'expérience et une large diffusion des leçons apprises en matière de sécurisation foncière et de la gestion des conflits directement ou indirectement liés aux ressources naturelles. Cela inclus non seulement l'organisation des ateliers de capitalisation, mais aussi la diffusion d'expériences et des rapports d'analyse avant-projet et de perception post-projet.

A cet effet, certaines stratégies et programmes au niveau national et régional sont susceptibles de capitaliser sur les enseignements qui seront tirés du projet, du fait de la synergie que le projet aura au niveau local, national et régional avec différents projets, comme repris dans le tableau sur les interventions existantes dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous (page 20). Cet effet catalytique potentiel est prévu à travers les dispositions ci-dessous, y compris avec des programmes de plus de 2 ans et avec lesquels le projet sera en synergie, comme par exemple :

a. Les interventions en lien la Matrice d'Actions Prioritaires, notamment l'axe « Consolidation des bases de la cohésion sociale et la résilience des populations et des territoires »

b. La Phase pilote de mise en œuvre d'un Mécanisme pour la stabilisation de la région du Liptako-Gourma (ALG), un programme transfrontalier (Burkina Faso, Niger, Mali) axé sur la stabilisation. Ce programme consistera à mettre en œuvre un ensemble intégré interventions au niveau local, y compris le soutien à des mécanismes efficaces de prévention et de résolution des conflits (notamment ceux liés aux ressources naturelles) , l'inclusion sociale et politique renforcée (y compris celles des femmes et des jeunes) et le soutien aux communautés ciblées de bénéficier de moyens économiques susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie, ce qui aura pour effet de favoriser la confiance et la cohésion sociale, et réduire le recrutement des jeunes par les groupes armés non étatiques et d'encourager le retour des populations déplacées.

c. Le partage du rapport sur la situation de référence et l'analyse du conflit avec l'Équipe pays des Nations Unies (UNCT), les partenaires techniques et financiers au Burkina Faso et le Gouvernement afin d'informer la deuxième phase du PPBA et le futur CCA / UNSDCF et de contribuer ainsi à la formulation du nouveau Plan de développement économique et social (PNDES).

d. Servir de modèle de coordination intégrée (PNUD, FAO et Interpeace et administration locale) sur le terrain, ce qui permettra de faciliter (i) la coordination régulière et structurée autour du projet et autres

interventions similaires ; (ii) l'élaboration et la communication des réponses politiques sur le terrain aux fins d'examen par l'Équipe-pays du SNU au niveau national, et (iii) le renforcement de la programmation conjointe, y compris les analyses conjointes en matière de la sécurisation foncière et la gestion des conflits liés à l'accès à la terre et aux ressources naturelles.

e. Des programmes-phares tels que (i) le Programme de Renforcement de la Résilience face aux Chocs (PRRC) d'une durée initiale de 3 ans ; (ii) le Programme Cohésion sociale : État de droit et, Sécurité (COSED) et le Projet d'Amélioration des Moyens d'Existence Durable (PAMED). Ces programmes travailleront en synergie avec le projet et auront des opportunités de mettre en échelle les actions du projet dont ils partagent les objectifs relatifs à la gestion des conflits et la sécurisation foncière.
f. La mise en œuvre de la stratégie régionale de renforcement de la cohésion sociale et de prévention des conflits devrait contribuer à l'atteinte des résultats communs de la Banque Mondiale et du Burkina Faso dans le cadre de l'Allocation pour la Prévention et la Résilience (PRA) d'un montant de 700 millions de dollars accordée au Pays sur la période 2020 - 2023 prolongée jusqu'en juin 2024 afin de soutenir le pays dans ses initiatives de traitement des risques et aggravation de la violence. Suite aux revues annuelles 2021 et 2022 du PRA, une révision des milestones est en discussion entre le Gouvernement et la Banque mondiale dans la perspective de développer le PRA 2. Le renforcement du soutien et de la prise en compte des initiatives et dynamiques portées par les communautés et acteurs eux-mêmes est crucial pour garantir l'atteinte des objectifs recherchés dans un contexte sécuritaire et humanitaire très mouvant. Outre le focus sur le niveau stratégique à travers le dialogue avec le ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective (MINEFIP) et les autres ministères sectoriels en lien avec les questions de conflits et de prévention, la Stratégie régionale de renforcement de la cohésion sociale et de prévention des conflits constituent un tremplin pertinent dans la perspective d'une optimisation des opérations de la Banque mondiale en faveur des personnes vulnérables, des régions en conflit et pour le traitement des facteurs sous-jacents de conflits. En effet, un investissement localisé sur des initiatives comme cette stratégie régionale de renforcement de la cohésion sociale et de prévention des conflits permet d'accélérer les résultats attendus par la Banque dans le cadre de la mise en œuvre du PRA notamment en termes d'atténuation des causes profondes de la fracture sociale au niveau du Burkina Faso. Ces genres de stratégies régionales portées par les acteurs locaux est un levier essentiel pour l'atteinte des objectifs convenus avec le Burkina Faso. Ainsi, un focus sera porté aux actions contribuant aux objectifs de la Banque dans le cadre de la priorisation des activités du plan d'action de la Stratégie régionale de renforcement de la cohésion sociale et de prévention des conflits pour le dernier trimestre 2023 et l'année 2024. Lors des ateliers de priorisation des actions à financer dans le cadre de la stratégie régionale, la Banque Mondiale et certains de ces partenaires intervenants dans la région sur la thématique seront conviés afin de partager leurs expériences qui servira à renforcer le lien avec le PRA et garantir la synergie dans la mise en œuvre des actions.

L'effet catalytique non financier majeur induit par le projet demeure la mise en place d'une stratégie régionale de renforcement de la cohésion sociale et de consolidation de la paix. Ce cadre fédérateur qui servira de document de planification sur l'horizon 2023 - 2027, constitue le référentiel de base destiné à orienter les actions de l'ensemble des intervenants dans les divers domaines de la cohésion sociale et de la paix selon monsieur le Gouverneur de la région (avant-propos de la SRCCP). En outre, cette stratégie assurera la durabilité des acquis du projet en ce sens qu'elle prend en son compte l'ensemble des domaines adressés par le projet. En ce sens, la SRCCP se révèle être un tremplin certain de la pérennisation des acquis du projet. Un autre effet catalytique non financier est la disponibilité d'une masse critique de cadres au niveau de région capables d'apporter un appui technique et de partager des expériences dans le cadre de processus de formulation de stratégies régionales similaires. La région se trouve ainsi bien lotie dans la perspective de la formulation des stratégies sectorielles et thématiques et des plans déconcentrés de paix et de sécurité envisagés dans le cadre de la Politique de Sécurité Nationale.
Des effets catalytiques financiers sont aussi attendus à travers le plan de mobilisation des

ressources pour financer la SRCCP. Outre ce plan, il sera élaboré dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de la stratégie un plan opérationnel chiffré de la SRCCP assorti d'un plan d'appropriation et de communication pour accroitre le financement et optimiser l'exécution. Aussi, la mise en place et l'animation des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédits (AVEC) autour des sites maraichers générera des fonds qui permettront de régénérer les financements des activités génératrices de revenus des femmes.

c) ***Gestion du risque** – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.*

L'évaluation des risques, leur probabilité de survenance, leur impact et les mesures d'atténuation prévues sont décrites dans le tableau 4 à la page suivante.

Tableau 4 : Registre des risques

Risques	Probabilités (haute, moyen, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Sécuritaire	Haute	Haute	Faire un monitoring régulier et suivre les consignes de sécurité notamment de UNDSS
Instabilité politique et institutionnelle	Moyen	Moyen	Monitoring et dialogue continue avec les autorités
Instabilité de la situation géopolitique sous régionale	Haut	Moyen	Monitoring continue du contexte et application des consignes sécurités et orientations des Nations Unies Veiller à ce que le lien entre les activités du programme et les avantages pour les personnes touchées par le conflit et les personnes vulnérables reste clair et transparent tout au long de la mise en œuvre des activités.
Retard dans la mise à disposition des ressources pour le démarrage des activités du projet	Moyen	Moyen	Anticiper sur les demandes de mise à disposition de la première tranche dès signature du PRODOC par les parties concernées
~~Manque d'appropriation par les communautés bénéficiaires et services technique nationaux met à mal la mise en œuvre et la durabilité du projet~~	~~Moyen~~	~~Moyen~~	~~Sessions de sensibilisation et mobilisation des autorités et communautés locales sur le projet. Implication des services étatiques envisagés dans le suivi après projet dès les phases initiales et intégrer au projet un volet de renforcement de leurs capacités.~~

Risques	Probabilités (haute, moyen, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
L'engagement insuffisant et la faible coopération du Gouvernement et du secteur privé, ainsi que des bénéficiaires, pour remplir leur rôle et honorer leurs engagements.	Moyen	Moyen	Sensibilisation, engagement / dialogue avec les partenaires pour solliciter leur pleine participation et engagement envers leurs rôles et responsabilités,
L'inaccessibilité aux zones du projet en raison des menaces liées à la sécurité peut entraver la mise en œuvre	Haute	Haute	De vastes efforts de planification permettront de s'assurer que, pour les secteurs qui sont hors de portée, les organisations communautaires sont utilisées pour mettre en œuvre des activités ciblées Par ailleurs, au cas où la sécurité ne permettrait pas d'accéder à certaines localités pendant une période prolongée, en consultation avec le donateur et les partenaires locaux et sous orientation du cadre de concertation du projet, les activités seront réorientées vers des zones plus stables d'importance stratégique et de valeur ajoutée par rapport aux zones initialement sélectionnées. Cette approche permettra de garantir la sécurité des bénéficiaires et des partenaires de mise en œuvre. Aussi, lors des différentes activités, des actions de sensibilisation sur les principes de redevabilités et de neutralité seront réalisées. Pour renforcer la protection des femmes et des jeunes dans le cadre de la mise en œuvre du projet, des dialogues continues seront menés avec les leaders communautaires et certains bénéficiaires directs pour adapter les stratégies d'intervention au contexte sécuritaires de sorte à ne pas les exposer à d'éventuels représailles.

Risques	Probabilités (haute, moyen, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Les moyens de subsistance limités et les facteurs socio-économiques persistants restent des sources critiques de conflits et de tensions et doivent être abordés de manière holistique avec les interventions normatives de promotion de la paix et de gestion des conflits, y compris le respect des droits de l'homme et du Genre.	Haute	Haute	Les efforts de mobilisation des ressources continueront d'être intensifiés pour faire face à ces facteurs de conflit, afin de compléter d'autres interventions de renforcement de la sécurité en cours.
La pandémie du COVID19 et ses effets socio-économiques sur les populations, particulièrement les femmes et les jeunes	Haute	Haute	Mise en place et respect des mesures barrières indiquées (Lavage des mains, utilisation de gels hydroalcooliques, port de masque et respect des mesures de distanciation durant les ateliers et activités du projet devant regrouper au moins 50 personnes)
Tensions communautaires durant le projet notamment autour de l'accès aux ressources naturelles et à la terre	Haute	Haute	L'analyse des conflits initiale et le monitoring devront faire ressortir les différents facteurs de tension pouvant alimenter les conflits. Le projet mobilisera ses différents volets pour apaiser ces facteurs, et établira des alliances avec d'autres initiatives spécifiques à ce sujet. L'approche participative et inclusive développée par le projet est essentielle pour assurer le suivi de ces facteurs de tension et prévenir une dégradation sécuritaire.

d) ***Suivi / évaluation*** *PNUD – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.*

Un mécanisme de suivi et d'évaluation spécifique à la consolidation de la paix sera mis en place dès le démarrage du projet, en prenant en compte les critères correspondant à la pratique traditionnelle de l'évaluation de l'aide au développement telle que formalisée par l'OCDE (Comité d'Aide au Développement), avec des références de base, des indicateurs et des moyens de vérification pertinents, ainsi qu'un calendrier de collecte des données. L'approche participative qui a présidé à l'élaboration du projet sera maintenue. En plus du Secrétariat du PBF, les autres partenaires clefs, en l'occurrence ONUDC, WPDI, PAYNCOP et jeunes seront consultés par la Cellule de gestion du projet.

Cette dernière sera rendue opérationnelle et les quatre postes (Coordination et suivi/évaluation, assistance administrative et financière, chauffeur) seront pourvus dès le démarrage du projet.

Afin de comprendre à partir de données fiables comment le projet progresse, adresse les causes profondes de l'instabilité et contribue à y remédier, une étude de base sera réalisée au cours de la première phase, afin de générer des données de base par rapport aux indicateurs du cadre des résultats et à d'autres paramètres liés à la théorie du changement, avec un focus sur la consolidation de la paix. Cette étude de base utilisera une approche tant quantitative que qualitative pour la collecte des données. La constitution de l'échantillon pour les enquêtes qualitatives sera fondée sur l'inclusivité et la sensibilité aux conflits de toutes les parties prenantes concernées. L'étude sera réalisée sur la base d'un échantillon statistiquement valide et qui assure l'inclusivité de tous les intervenants cibles.

Une attention particulière sera portée sur l'utilisation efficiente des ressources affectées au projet. Les agences récipiendaires développeront un plan d'action annuel assorti d'un chronogramme des activités durant les trois (3) premiers mois de la mise en œuvre du projet (formulaire 4.1 du PBF) décrivant la méthodologie de S&E, les responsabilités, le budget et les échéances. L'Expert International Suivi-évaluation du Secrétariat PBF du Burkina Faso et ceux des deux agences appuieront le dispositif qui sera mis en place. Durant les trois (3) premiers mois de la mise en œuvre du projet les deux agences sont responsables d'effectuer régulièrement avec le partenaire de mise en œuvre Interpeace, un suivi axé sur les résultats y compris d'élaborer une situation de référence du projet dont le maître d'œuvre sera Interpeace.

Le projet assurera la mise en place de mécanismes de gestion fonctionnelle, de suivi et évaluation à tous les niveaux, en accordant une attention particulière: i) à l'efficience dans la gestion des ressources financières; ii) à l'efficacité des actions entreprises et la qualité des résultats annuels et finaux; (iii) à la planification annuelle par la production des Plans de Travail Annuels et la mise à jour des données, iv) à l'examen périodique et les missions conjointes sur le terrain, la documentation des bonnes pratiques et leur dissémination (v) les synergies entre les différentes composantes du projet avec d'autres projets PBF et d'autres projets de consolidation de la paix financés par d'autres partenaires.

Coordination avec le dispositif de suivi-évaluation du PUS-BF élargi et l'unité de gestion du Projet. Le Projet dans son ensemble fera l'objet d'un suivi permanent et régulier de la part des agences de concert avec l'unité de coordination du PUS-BF, l'Unité de gestion du Projet et les autres acteurs de mise en œuvre. Il sera basé sur le cadre de résultats adopté par le Comité Conjoint d'Orientation. A cet effet, une étude pour identifier les bases de références (baselines) sera lancée au début de la mise en œuvre du projet afin de parer au manque de données au niveau des indicateurs avec les baselines, cibles et milestones restant à définir. Cela permettra notamment de combler ce gap et permettra de correctement mesurer le progrès à partir du démarrage des projets. Tous les rapports seront transmis aux responsables de l'unité de gestion du Projet qui auront la responsabilité de les analyser avec toutes les autres informations collectées sur l'avancement des activités, et de rendre compte de ses recommandations aux agences et à l'Unité de coordination du PUS-BF élargi (UC/PUS-BF).

Des réunions d'observation sur le terrain seront organisées si les conditions le permettent (levée des restrictions liées à la pandémie de la COVID-19 ou à défaut, entretiens en ligne). Des réflexions trimestrielles seront également organisées par l'équipe de coordination / suivi-évaluation, afin d'examiner les résultats du suivi, d'identifier les défis et de tirer profit des leçons apprises, en vue d'améliorer la stratégie de mise en œuvre des activités.

Missions de suivi : Des missions conjointes seront ainsi organisées de façon régulière sur le terrain. Ces visites donneront lieu à des rapports succincts dans lesquelles les observations seront collectées

quant aux progrès réalisés selon des objectifs prédéterminés. Ces missions externes seront également complétées par un suivi étroit du comité de pilotage et des agences concernées afin notamment de faciliter l'élaboration des rapports narratifs et financiers finaux.

Production des rapports semestriels et annuels : Le projet produira chaque semestre un rapport semestriel au 15 juin et un rapport annuel au 15 novembre qui devront être approuvés par le comité technique et examinés par le secrétariat du PBF et transmis à PBSO et MPTF-O.

Le Secrétariat du PBF sera sollicité périodiquement pour l'appui au suivi-évaluation notamment en termes d'agrégation des données et d'analyses multisectorielles. Conformément aux directives de PBF, des rapports seront agrégés tous les six mois et les leçons apprises seront régulièrement archivées et partagées. Les rapports de suivi du projet sont établis semestriellement et consolidés par le PNUD.

Production du rapport final : Le projet fournira un rapport final trois mois après la fin du projet. Si la fin du projet coïncide avec le rapport annuel du projet celui-ci peut être considéré comme le rapport final du projet.

Évaluation finale : Durant la phase de clôture du projet, une évaluation externe finale sera réalisée pour analyser l'ensemble des résultats atteints par rapport aux objectifs spécifiés dans la proposition de projet initial ou revu. Un consultant international sera recruté pour sa réalisation. L'agence lead va prendre en charge ses honoraires et assurer la coordination du processus. PBSO via le secrétariat devra être consulté pendant la préparation des TDRs de l'évaluation finale. Le rapport de l'évaluation sera soumis au comité de pilotage pour validation finale. Cette évaluation finale doit être transmise à PBSO qui la publiera sur son site internet. Les couts de l'évaluation sont à la charge du projet.

e) ***Stratégie de fin de projet / durabilité*** *– Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera ce soutien de manière pro-active dès le début du projet. Le cas échéant, quel sont les liens avec des plateformes ou partenariats existants ?*

En vue de garantir l'appropriation du projet au niveau des communautés de base des zones de mise en œuvre, le projet travaillera avec les structures locales déjà actives dans les zones d'intervention. Il s'agira de rendre ces structures opérationnelles et dynamiques en vue d'accompagner la mise en œuvre des activités. Pour ce faire, les activités du projet seront mises en œuvre en développant un processus de transfert de compétences aux acteurs régionaux et locaux. Cette option conduira à privilégier une approche basée essentiellement sur l'accompagnement technique, la formation et la mise en œuvre par les acteurs et organisations communautaires de base. De cette manière, le projet compte s'assurer que les jalons de la pérennité des activités du projet sont posés et que les liens ainsi consolidés contribueront à la durabilité des activités initiées. C'est en faisant participer les collectivités locales, les autres acteurs institutionnels et ceux de la société civile que le projet compte renforcer le processus d'appropriation. Cet ancrage local constitue la carte maitresse permettant d'assurer la durabilité des interventions du projet. L'inclusion des partenaires à travers tout le processus, de la planification à l'évaluation du projet sera une occasion de renforcer le processus d'appropriation et une source d'enrichissement mutuel pour tous les intervenants au projet. Ceci sera le cas du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) dont les services régionaux seront associés au processus tout au long du cycle du projet. De façon spécifique au cours de cette nouvelle phase, l'intégration et la responsabilisation des jeunes et des femmes dans la mise en œuvre du projet seront accentuées à travers la signature de protocoles

d'accords avec la coalition régionales de la jeunesse (CRJ) et la coordination régionale des femmes pour la réalisation d'activités spécifiques à ces cibles. Cette approche vise à améliorer la durabilité des actions du projet à travers le renforcement des capacités, l'accompagnement et la responsabilisation de ces organisations à la base pour permettre de poursuivre les actions de prévention et de gestion des conflits au-delà de la durée du projet. Par ailleurs, dans cette nouvelle phase, les actions de renforcement de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix seront portées par le gouvernorat à travers la stratégie régionale et le plan d'action triennal élaboré. Le renforcement et l'accompagnement qui seront fournis au gouvernorat, aux services techniques et acteurs de la région au cours de cette phase permettront la poursuite des actions de prévention et de gestion des conflits d'une part et d'autre part la coordination de toutes les interventions en matière de consolidation de la paix dans la région au-delà de la période de mise en œuvre du projet.

f) **Communication et visibilité**

Le PNUD a déjà une stratégie de communication, mais cette dernière sera adaptée pour refléter le caractère multi agence du projet et mettre en évidence le rôle du bureau de la Coordinatrice Résidente des Nations Unies, notamment dans les différents évènements, comme le lancement du projet ou l'inauguration des réalisations, à côté des agences partenaires, y compris l'ONG Interpeace. Un plan de communication spécifique du projet sera élaboré pour assurer la visibilité de son donateur institutionnel, le PBF. Les activités de visibilité se concentreront sur l'impact et les résultats du projet en utilisant différents moyens de communication tels que des communiqués de presse, des reportages photo et de courtes vidéos. En outre, le logo du PBF sera apposé sur les sites du projet, le matériel et les événements organisés dans le cadre du projet. Les histoires humaines d'impact sur les bénéficiaires feront partie des efforts de visibilité du projet. Le Secrétariat du PBF au Burkina Faso sera invité comme d'habitude à assister régulièrement à des réunions d'information sur un large éventail de sujets et aura l'occasion de visiter les sites du projet pendant la période de mise en œuvre. Tous les supports publicitaires y associés reconnaîtront que le projet est mis en œuvre avec le financement du PBF.

La bonne communication et le bon suivi/évaluation du projet contribuera à susciter l'intérêt d'autres bailleurs qui pourront éventuellement mettre à disposition des financements pour un repiquage du projet.
Dans le cadre du cost-extension, il est prévu la réalisation d'un film documentaire de diffusion des résultats de consolidation de paix atteints par le projet. Il sera aussi intégré à la vidéo de capitalisations, les capsules vidéos sur les thématiques de prévention et gestion des conflits fonciers réalisées dans le cadre du projet initial mais aussi la capitalisation du processus d'élaboration de la stratégie régionale de renforcement de la cohésion sociale et de consolidation de la paix. Un atelier de capitalisation pour la présentation des résultats, des bonnes pratiques et des connaissances dans le cadre du projet sera organisé à la fin de la période d'exécution. Toutes ces productions mettront naturellement en exergue les visuels du PBF.

IV. Budget du projet

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera transféré et quelles sont les conditions pour le transfert de la deuxième tranche ou d'une tranche suivante. L'approche standard consiste en deux tranches pour les bénéficiaires de l'ONU et trois pour les bénéficiaires qui ne sont pas les agences de l'ONU. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis. Des tranches ou des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part) :

Révision du budget par résultats et produits du projet

Ref de Resultats / Produits	BUDGET INITIAL				AJUSTEMENTS		BUDGET REVISE			AJUSTEMENT (EXTENSION AVEC COUT)			BUDGET FINAL			
	PNUD	FAO	TOTAL BUDGET	%	PNUD	FAO	PNUD	FAO	TOTAL	PNUD	FAO	TOTAL	PNUD	FAO	TOTAL	%
RESULTAT 1: La compréhension des facteurs sociaux ainsi que la dynamique des conflits au niveau de la région de l'Est est améliorée et l'utilisation des connaissances acquises permet de formuler une réponse programmatique à même de promouvoir une gestion inclusive et transparente du foncier et des ressources naturelles	**600 431**	**-**	**600 431**	**24%**	**50 000**	**-**	**650 431**	**-**	**650 431**	**121 500**	**-**	**121 500**	**771 931**	**-**	**771 931**	**19%**
Produit 1.1 : La situation de référence pour une meilleure gestion des conflits liés au foncier et aux ressources naturelles est établie	162 000	-	162 000		-	-	162 000	-	162 000	-	-	-	162 000	-	162 000	
Produit 1.2 : Les principales sources de conflit et les facteurs de résilience dans la région de l'Est sont identifiés et mis à la disposition des acteurs et partenaires au développement	271 000	-	271 000		-	-	271 000	-	271 000	-	-	-	271 000	-	271 000	
Produit 1.3 : Une stratégie régionale et les priorités de consolidation de la paix sont formulées et partagées entre les différents acteurs de la région de l'Est	167 431	-	167 431		50 000	-	217 431	-	217 431	121 500	-	121 500	338 931	-	338 931	
RESULTAT 2: Les moyens d'existence durables sont protégés, diversifiés et améliorés, dans le respect de la gestion durable du foncier et des ressources naturelles	**105 617**	**614 999**	**720 616**	**29%**	**25 000**	**-**	**130 617**	**614 999**	**745 616**	**308 500**	**380 364**	**688 864**	**439 117**	**995 363**	**1 434 480**	**36%**

Produit 2.1 : Les capacités techniques et/ou économiques des différents acteurs concernés sont renforcées en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie, dans le respect des dispositions de prévention et de gestion des conflits	-	614 999	614 999		25 000	-	25 000	614 999	639 999	284 500	370 364	654 864	309 500	985 363	1 294 863	
Produit 2.2 : La gestion partagée et concertée du foncier et des ressources naturelles est promue auprès des différents acteurs concernés	105 617	-	105 617		-	-	105 617	-	105 617	24 000	10 000	34 000	129 617	10 000	139 617	
RESULTAT 3: Les acteurs et leaders communautaires impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles connaissent et appliquent mieux les instruments et textes relatifs au cadre institutionnel et légal.	**77 000**	**73 892**	**150 892**	**6%**	**-**	**-**	**77 000**	**73 892**	**150 892**	**29 000**	**687**	**29 687**	**106 000**	**74 579**	**180 579**	**5%**
Produit 3.1 : Les acteurs impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles ont une bonne connaissance du cadre institutionnel et légal y relatif	77 000	-	77 000		-	-	77 000	-	77 000	24 000	-	24 000	101 000	-	101 000	
Produit 3.2 : Les acteurs impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles mettent en œuvre le cadre institutionnel et légal	-	73 892	73 892		-	-	-	73 892	73 892	5 000	687	5 687	5 000	74 579	79 579	
RESULTAT 4: Les mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits sont plus opérationnels, inclusifs et travaillent en intelligence dans la prévention et la gestion des conflits	**151 347**	**-**	**151 347**	**6%**	**-**	**-**	**151 347**	**-**	**151 347**	**96 000**	**-**	**96 000**	**247 347**	**-**	**247 347**	**6%**
Produit 4.1 : Les structures locales d'intercession et de médiation couvrant la région de l'Est du Burkina Faso sont identifiées, répertoriées et évaluées	26 657	-	26 657		-	-	26 657	-	26 657	-	-	-	26 657	-	26 657	
Produit 4.2 : Les structures locales d'intercession et de médiation de la région de l'Est sont rendus inclusifs et légitimes, et disposent	46 000	-	46 000		-	-	46 000	-	46 000	96 000	-	96 000	142 000	-	142 000	

de capacités à prévenir et gérer les conflits locaux de façon pacifique.																
Produit 4.3 : Chacune des communes ciblées dispose d'une analyse locale de conflits complétée par un plan d'action (réalisée conjointement par les structures locales de médiation).	78 690	-	78 690		-	-	78 690	-	78 690	-	-	-	78 690	-	78 690	
SOUS TOTAL DES ACTIVITES	**934 394**	**688 891**	**1 623 285**		**75 000**	**-**	**1 009 394**	**688 891**	**1 698 285**	**555 000**	**381 051**	**936 051**	**1 564 394**	**1 069 942**	**2 634 336**	
Resultat 5: Coordination, Suivi-Evaluation et Gestion	**574 952**	**138 212**	**713 164**	**29%**	**75 000**	**-**	**499 952**	**138 212**	**638 164**	**286 121**	**179 696**	**465 817**	**786 073**	**317 908**	**1 103 981**	**28%**
5.1 Coût de personnel du projet si pas inclus dans les activités ci-dessus	281 222	68 652	349 874		75 000	-	206 222	68 652	274 874	134 230	83 062	217 292	340 452	151 714	492 166	
5.2 Coûts opérationnels si pas inclus dans les activités ci-dessus	160 000	69 560	229 560		-	-	160 000	69 560	229 560	47 000	38 843	85 843	207 000	108 403	315 403	
5.3 Suivi Evaluation	83 730	-	83 730		-	-	83 730	-	83 730	64 891	57 791	122 682	148 621	57 791	206 412	
5.4 Evaluation finale du projet	50 000	-	50 000		-	-	50 000	-	50 000	40 000		40 000	90 000	-	90 000	
SOUS TOTAL ACTIVITES + COORDINATION ET GESTION	**1 509 346**	**827 103**	**2 336 449**	**93%**	**-**	1	**1 509 346**	**827 103**	**2 336 449**	**841 121**	**560 747**	**1 401 869**	**2 350 467**	**1 387 850**	**3 738 317**	**93%**
GMS / Couts indirects (7%):	105 654	57 897	163 551		-	-	105 654	57 897	163 551	58 879	39 252	98 131	164 533	97 150	261 682	
BUDGET TOTAL DU PROJET	**1 615 000**	**885 000**	**2 500 000**	**100%**	**-**	**1**	**1 615 000**	**885 000**	**2 500 000**	**900 000**	**600 000**	**1 500 000**	**2 515 000**	**1 485 000**	**4 000 000**	**100%**

TRANCHES DE VERSEMENTS	PNUD	FAO	TOTAL
Première tranche 35%	**565 250**	**309 750**	**875 000**
Deuxième tranche 35%	**565 250**	**309 750**	**875 000**
Troisième tranche 30%	**484 500**	**265 500**	**750 000**
Quatrième tranche	**600 000**	**375 000**	**975 000**
Cinquième tranche	**300 000**	**375 000**	**675 000**

Révision du budget par catégories budgétaires

	BUDGET INITIAL			AJUSTEMENTS		BUDGET REVISE			% variation
	PNUD	FAO	TOTAL	PNUD	FAO	PNUD	FAO	TOTAL	
1. Personnel et autres employés	281 221,71	68 652	349 873,71	-75 000	-	206 221,71	68 652,00	274 873,71	**-21%**
2. Fournitures, produits de base, matériels	10 000	246 120	256 120	-	+30 600	10 000	276 720	286 720	**+12%**
3. Équipement, véhicules et mobilier	77 500	0	77 500	-	-	77 500	0	77 500	
4. Services contractuels	158 943,93	115 000	273 943,93	+50 000	+1 374	208 943,93	116 374	325 317,93	**+19%**
5. Frais de déplacement	26 400	25 000	51 400	-	-	26 400	25 000	51 400	
6. Transferts et subventions aux homologues	679 760,44	156 879	836 639,44	+25 000	-31 974	704 760,44	124 905	829 665,44	**-1%**
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	275 519,72	215 451,8	490 971,52	-	-	275 519,72	215 451,8	490 971,52	
Sous-budget total du projet	1 509 345,8	827 102,8	2 336 448,6			1 509 345,8	827 102,8	2 336 448,6	
Coûts indirects (7%):	105 654,21	57 897,2	163 551,4			105 654,21	57 897,2	163 551,4	
TOTAL	**1 615 000**	**885 000**	**2 500 000**	**0**	**0**	**1 615 000**	**885 000**	**2 500 000**	**0%**

Nouveau budget avec l'extension

	PNUD	FAO	Totals	% Variation
1. Staff and other personnel	$ 340 451,83	$ 156 715,00	**$ 497 166,83**	**45%**
2. Supplies, Commodities, Materials	$ 156 000,00	$ 338 771,00	**$ 494 771,00**	**42%**
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	$ 77 500,00	$ 12 572,00	**$ 90 072,00**	**14%**
4. Contractual services	$ 271 443,93	$ 419 932,00	**$ 691 375,93**	**53%**
5. Travel	$ 33 400,00	$ 117 391,00	**$ 150 791,00**	**66%**
6. Transfers and Grants to Counterparts	$ 934 260,44	$ 135 505,00	**$ 1 069 765,44**	**22%**
7. General Operating and other Costs	$ 537 411,09	$ 206 964,47	**$ 744 375,56**	**34%**
Sub-total	$ 2 350 467,29	$ 1 387 850,47	$ 3 738 317,76	**38%**
7% Indirect Costs	$ 164 532,71	$ 97 149,53	**$ 261 682,24**	**38%**
Total	**$ 2 515 000,00**	**$ 1 485 000,00**	**$ 4 000 000,00**	**38%**

Le projet sera mis en œuvre par deux agences des Nations Unies, le PNUD et la FAO, avec l'appui des partenaires de mise en œuvre Interpeace, Tin Tua, OCADES et RECOPA. Les activités du projet sont reparties en fonction des mandats respectifs des ~~trois~~ partenaires. Ainsi, le PNUD sera chargé de toutes les actions portant sur le renforcement institutionnel et communautaire. Il assure également la coordination du projet. Cet aspect exige une équipe avec des compétences managériales et techniques. Ce qui amène à planifier une expertise internationale (Coordonnateur/trice de projet - P3)[34] et une expertise nationale technique ayant une connaissance adéquate des approches et thématiques en jeu.

Le premier résultat du projet contribuera à évaluer les risques de conflits pour une meilleure adaptation des activités au contexte et aux besoins des communautés cibles. Ce résultat dont Interpeace aura le lead produira des recommandations pour informer les autres résultats du projet. Le deuxième résultat est la matérialisation des recommandations relevant des infrastructures et de l'accompagnement technique dans le domaine agricole et la gestion durables des ressources naturelles. Ce résultat représente près de 40% du budget en raison des coûts élevés liés à la sécurisation des aires de pâture, la restauration des terres et les équipements agricoles, la construction ou le réaménagement des pistes à bétail et l'installation de certains dispositifs comme les forages. Ce résultat sera en grande partie mis en œuvre par la FAO qui en a l'expertise, conjointement avec le PNUD pour les aspects liés à la résilience.

Par ailleurs, les fonds seront alloués aux organisations récipiendaires selon des conditions bien définies par le PBF. En effet, l'allocation du budget se fera en trois versements (35%, 35% et 30%) pour le PNUD et la FAO. Le deuxième versement aux agences des NU sera conditionné par la dépense ou l'engagement à hauteur d'au moins 75% du montant du versement précédent et la soumission des rapports dus au PBF pour la période écoulée.

[34] Il sera pris en charge à 50% par le projet, l'autres moitié sera à la charge d'un autre projet administré le le PNUD, le Projet de renforcement de la cohésion sociale dans la région du Centre Nord

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any cost extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

		consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year)
Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent's website (http://mptf.undp.org).

<u>Annex A.2</u>: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report **Q1 expenses** (January to March)
31 July	Report **Q2 expenses** (January to June)
31 October	Report **Q3 expenses** (January to September)
Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http:www.mptf.undp.org)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO).

Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax-exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE**: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE**: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project[35]
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

[35] Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

cadre de résultat révisé

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1: **La compréhension des facteurs sociaux ainsi que la dynamique des conflits au niveau de la région de l'Est est améliorée et l'utilisation des connaissances acquises permet de formuler une réponse programmatique à même de promouvoir une gestion inclusive et transparente du foncier et des ressources naturelles** (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) (Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)	[redacted]	**Indicateur R.1a :** % des membres des comités de gestion du foncier et des ressources naturelles et des acteurs locaux affirmant que leur compréhension des facteurs sociaux ainsi que des dynamiques des conflits est améliorée Donnée de référence : 0% Cible : 80%	Rapports du projet Rapports de session Rapports d'activités	1-Étude de base 2-Rapportage trimestriel des activités réalisées
		Indicateur R.1b : # des membres des comités de gestion du foncier et des ressources naturelles et des acteurs locaux ayant participé à la formulation de la stratégie régionale en matière de consolidation de la paix Donnée de référence : 0 Cible : 180	Rapports de session Rapports d'activités	
	Produit 1.1 **La situation de référence pour une meilleure gestion des conflits liés au foncier et aux ressources naturelles est établie**	Indicateur 1.1 **:** # de rapport sur la situation de référence généré Niveau de référence : 0 Cible : 1	Rapports d'activités	1. Entretiens, focus groups 2. Analyse participative 3. Validation 4. Diffusion des résultats
	Activité 1.1.1: Réaliser la phase préliminaire d'analyse (desk review, Scoping, cartographie des acteurs, Identification des zones d'intervention du projet)	**Indicateur 1.1.1 :** Existence d'une base de données primaires relatives à la cartographie des acteurs et à l'identification des zones d'intervention du projet. Niveau de référence : Non Cible : Oui	Rapports du projet Rapports d'activités Base de données	
	Activité 1.1.2: Réaliser la situation de référence (Baseline participative) avec les communautés	Indicateur 1.1.2 # d'étude sur la situation de référence réalisée Niveau de référence : 0 Cible : 1	Rapports d'activités	
	Activité 1.1.3: Organiser des ateliers sur l'analyse systémique et définition de la stratégie de consultation locale	**Indicateur 1.1.3 :** # d'atelier d'analyse systémique et de définition de la stratégie de consultation locale organisé Niveau de référence : 0 Cible : 2	Rapports de session Rapports d'activités	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	Produit 1.2 **Les principales sources de conflit et les facteurs de résilience dans la région de l'Est sont identifiés et mis à la disposition des acteurs et partenaires au développement** Liste des activités relevant du produit :	**Indicateur 1.2a :** # de rapport relatif aux conflits et facteurs de résilience dans la région de l'Est validé Donnée de référence : 0 Cible : 1	Rapports de session Rapports d'activités	1. Entretiens, focus groups 2. Analyse participative 3. Validation 4. Diffusion des résultats
		Indicateur 1.2a : # de partenaires et acteurs au développement ayant reçu ce rapport Valeur de référence : 0 Cible : 18	~~Rapports de session~~ Rapport d'activités / Liste de distribution	
	Activité 1.2.1: Former les équipes de recherche et mobiliser les relais facilitateurs	Indicateur 1.2.1 # de relais communautaires identifiés et formés Niveau de référence : 0 Cible : 06 (03 femmes, 03 hommes)	Rapport d'activités / Liste des participants	
	Activité 1.2.2: Conduire les consultations locales dans les zones d'intervention	Indicateur 1.2.2 Nbre de personnes consultées lors des consultions locales Niveau de référence : 0 Cible : 200 (100 hommes, 100 femmes et 70 jeunes)	Rapport d'activités / Liste des participants	
	Activité 1.2.3: Mener des consultations sectorielles avec les autorités locales et leaders communautaires et coutumiers	Indicateur 1.2.3 # de leaders communautaires, coutumiers et autorités consultées lors des consultions locales Niveau de référence : 0 Cible : 80	Rapport d'activités / Liste des participants	
	Activité 1.2.4: Organiser des séances de restitution – validation avec les acteurs locaux	Indicateur 1.2.4 # de participants aux séances de validation dans chaque province Niveau de référence : 0 Cible : 60 (30 hommes, 30 femmes, 20 jeunes)	Rapports d'activités	
	Activité 1.2.5: Organiser des ateliers d'analyse participative et synthèse des données collectées durant la phase de consultations	Indicateur 1.2.5 # de rapport de synthèse élaboré Niveau de référence : 0 Cible : 01		
	Activité 1.2.6: Réaliser 04 vidéo capsules thématiques de la phase de consultation	Indicateur 1.2.6 # de capsule vidéo réalisée Niveau de référence : 0 Cible : ~~03~~ 04	Rapports d'activités ; Capsules vidéo	
	Produit 1.3 **Une stratégie régionale et les priorités de consolidation de la paix sont formulées**	**Indicateur 1.3a :** Existence d'une stratégie régionale incluant les priorités de consolidation de la paix. Donnée de référence : Non Cible : Oui	Rapport d'évaluation	1. Entretiens, focus groups 2. Analyse participative 3. Restitution et validation

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	et partagées entre les différents acteurs et les actions prioritaires sont identifiées et mises en œuvre dans la région de l'Est Liste des activités relevant du produit :			4. Diffusion des résultats
	Activité 1.3.1: Organiser 03 Groupes d'appui Support au projet	Indicateur 1.3.1 # de session du groupe d'Appui au Programme Niveau de référence : 0 Cible : 02	Rapport d'activités / Liste des participants	
	Activité 1.3.2: Finaliser les rapports et le plan de renforcement des capacités	Indicateur 1.3.2 # de plan de renforcement de capacités Niveau de référence : 0 Cible : 01	Rapport d'activités / Document de plan de renforcement de capacités	
	Activité 1.3.3: Organiser des foras régionaux de partage des résultats	Indicateur 1.3.3 # de participants aux foras provinciaux Niveau de référence : 0 Cible : 60 (30 hommes, 30 femmes, 20 jeunes)	Rapport d'activités / Liste des participants	
	Activité 1.3.4: Disséminer le rapport final et sessions de diffusion des vidéo capsules	Indicateur 1.3.4 a : # de séances de diffusion des capsules vidéo Niveau de référence : 0 Cible : 04 **Indicateur 1.3.4 b :** # d'acteurs ayant reçu le rapport final Donnée de référence : 0 Cible : 200	Rapports d'activités / Liste de distribution	
	Activité 1.3.5: Organiser un atelier « clinique » de renforcement et de révision de la stratégie d'intervention du projet	Indicateur 1.3.5 Existence d'un cadre de résultat du projet réajusté Donnée de référence : Non Cible : Oui	Rapport d'activités / Document de cadre de résultat révisé	1-Exploitation des analyses préalables 2.Atelier de programmation conjointe
	Activité 1.3.6 : Financer la mise en œuvre des activités à identifier dans le plan d'actions de la stratégie régionale de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix	**Indicateur 1.3.8 :** Taux de réalisation des activités financé Donnée de référence : 0% Cible : 100%	Rapport d'activités / Liste des participants	1-Identification des activités à financer dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action régional 2-définition des indicateurs liés aux activités identifiées pour le suivi des changements attendus 3-Développement des Tdrs pour planification opérationnelle des activités

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 2 : **Les moyens d'existence durables sont protégés, diversifiés et améliorés, dans le respect de la gestion durable du foncier et des ressources naturelles**	[redacted]	**Indicateur R.2a :** % de bénéficiaires satisfaits des mesures de restauration des terres (genre, sexe). Donnée de référence : 21% Cible : 85%	Rapport d'enquête / Rapport d'évaluation	
		Indicateur R.2.b : % des bénéficiaires de projets déclarant une meilleure relation avec d'autres groupes au cours des 12 derniers mois Niveau de référence : 0 Cible : 80%	Rapport d'enquête / Rapport d'évaluation	
		Indicateur R.2.c : % des bénéficiaires (agriculteurs, éleveurs) formés/informés la gestion des ressources naturelles et du foncier qui affirment respecter les textes y relatifs Niveau de référence : 0 Cible : 80%	Rapport d'enquête / Rapport d'évaluation	
		Indicateur R.2d : % des bénéficiaires du projet qui utilisent dans le respect des dispositions de prévention et de gestion des conflits, les infrastructures, techniques et équipements reçus du projet dans leur production Donnée de référence : 0% Cible : 85%	Rapport d'enquête / Rapport d'évaluation	
		Indicateur 2.1a : % des bénéficiaires formés dont le niveau de connaissance dans le domaine de formation reçu s'est amélioré Donnée de référence : 0 Cible : 90%	Rapport d'activités / Rapport d'évaluation	
		Indicateur 2.1b : Nombre d'infrastructures réalisées et/ou réhabilitées Donnée de référence : 0 Cible : 18	Rapport d'activités	
	Produit 2.1 : Les capacités techniques et/ou économiques des différents acteurs concernés sont renforcées en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie, dans le respect des dispositions de	**Indicateur 2.1a :** % des bénéficiaires formés dont le niveau de connaissance dans le domaine de formation reçu s'est amélioré Donnée de référence : 0 Cible : 90%	Rapport d'activités / Rapport d'évaluation	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	prévention et de gestion des conflits	**Indicateur 2.1b :** Nombre d'infrastructures réalisées et/ou réhabilitées Donnée de référence : 0 Cible : 18	Rapport d'activités	
	Activité 2.1.1: Mettre en place au moins (3) sites de production maraichère/jardins nutritifs au profit des femmes et des jeunes	Indicateur 2.1.1 : nombre de sites de production maraichères / jardin nutritifs mis en place Niveau de référence: 0 Cible: 03	Rapports d'activités	
	Activité 2.1.2: Mettre en place 1 ferme pilote de production intégrée (à l'exemple de celles promues par le Ministère en charge de l'agriculture)	Indicateur 2.1.2 : nombre de ferme pilote de production intégrée fonctionnel mis en place Niveau de référence: 0 Cible: 01~~2~~	Rapports d'activités / rapport d'évaluation	
	Activité 2.1.3: Mettre en place des unités de transformation des PFNL dotées de technologies de cuisson propres et innovantes qui valorisent les résidus agro-alimentaires	**Indicateur 2.1.3** : nombre d'unités de transformation des PFNL et de produits agropastoraux mis en place Niveau de référence: TBD Cible:8	Rapports d'activités / rapport d'évaluation	
	Activité 2.1.4: Doter en équipements de production/ transformation/ conservation, les sites de maraichage/ jardins nutritifs et des fermes pilotes	**Indicateur 2.1.4 a:** # de kits de production accordés Donnée de référence : 0 Cible: 622 **Indicateur 2.1.4 b:** # de kits de fauche et conservation du fourrage accordés. Donnée de référence : 0 Cible: 50	Rapport d'activités / liste des bénéficiaires	
	Activité 2.1.5: Fournir des intrants pour la réalisation du maraichage/ jardins nutritifs et des fermes pilotes	**Indicateur 2.1.5. a :** Quantité d'intrants fournis (tonne) Donnée de référence: 0 Cible: 190 tonnes **Indicateur 2.1.5. b :** Nombre de types d'intrants fournis Donnée de référence: 0 Cible: 06	Rapport d'activités / liste des bénéficiaires	
	Activité 2.1.6: Former les femmes et les jeunes à l'utilisation et à l'entretien des différents équipements dotés	Indicateur 2.1.6~~7~~ : nombre de femmes et jeunes formés à l'utilisation et à l'entretien des différents équipements Niveau de référence: 0 Cible: 300	Rapports d'activités / Liste des participants	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	Activité 2.1.7: Former des formateurs endogènes aux nouvelles technologies de production améliorée du compost et des intrants biologiques	**Indicateur 2.1.7a :** # de formateurs endogènes jeunes et femmes formés aux nouvelles technologies de production améliorée du compost et des intrants biologiques Donnée de référence : 0 Cible: 10 **Indicateur 2.1.7b** : nombre de bénéficiaires formés par les formateurs endogènes Niveau de référence: 0 Cible: 95	Rapports d'activités	
	Activité 2.1.8: Former les femmes et les jeunes à l'esprit d'entreprenariat et à l'élaboration de plans d'affaires pour la gestion des infrastructures communautaires (unités de transformation et magasins de stockage)	**Indicateur 2.1.8 :** # de femmes et de jeunes formés sur l'esprit d'entreprenariat et à l'élaboration de plans d'affaires Niveau de référence : 0 Cible: 80	Rapports d'activités / Liste des participants	
	Activité 2.1.9: Former les femmes et les jeunes aux bonnes pratiques de transformation et de commercialisation des PFNL et agropastoraux	**Indicateur 2.1.9** : nombre de jeunes et femmes formés qui appliquent les bonnes pratiques de transformation et de commercialisation Niveau de référence : 0 Cible: 30	Rapports d'activités / Liste des participants	
	Activité 2.1.10: Réaliser / réhabiliter des infrastructures d'appui au pastoralisme (aires de pâtures, parcs, forage, sécurisation des pistes à bétail	**Indicateur 2.1.10 :** # d'infrastructures réalisées ou réhabilitées par nature en appui au pastoralisme Niveau de référence : 0 Cible: 06	Rapports d'activités / rapport d'évaluation	
	Activité 2.1.11: Contribuer à la mise en place des comités de gestion des infrastructures communautaires	**Indicateur 2.1.11 :** # de comités de gestion mis en place et fonctionnel Donnée de référence: 0 Cible: 06	Rapports d'activités / rapport d'évaluation	
	Activité 2.1.12: Contribuer au renforcement durable de capacités de gestion des infrastructures communautaires.	**Indicateur 2.1.12 :** # d'acteurs formés sur la gestion durable des infrastructures communautaires Donnée de référence : 0 Cible : 42	Rapports d'activités / liste des participants	
	Activité 2.1.13: Accompagner la mise en place d'un système de financement innovant pour les jeunes et les femmes.	**Indicateur 2.1.13 :** # de jeunes hommes et jeunes femmes bénéficiaires du système de financement innovant Donnée de référence: 0 Cible: 10	Rapports d'activités / liste des bénéficiaires	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	Activité 2.1.14: Restaurer 200 ha de terres et de paysage dégradés au profit des femmes et des jeunes pour la mise en valeur agricole ou pastorale	**Indicateur 2.1.14** : Superficie (ha) récupérées et mises en valeur Niveau de référence: 0 Cible: 200	Rapports d'activités	
	Activité 2.1.15: Redynamiser/créer des cadres de concertations locaux sur le foncier rural et la gestion concertée des ressources naturelles (au moins 10 Commissions Foncières Villageoises redynamiser/créer)	**Indicateur 2.1.15:** # de cadre de concertation mis en place et / ou dynamisés et fonctionnels Donnée de référence: 0 Cible:10	Rapports d'activités / Liste des participants / Rapport d'évaluation	
	Activité 2.1.16: Encadrer des agriculteurs, agro-pasteurs et pasteurs (y compris des femmes et des jeunes) dans la production durable d'aliments de bétail (Fauche et Conservation fourrage, culture fourragère) et les doter en Kit communautaires de production et en semences	**Indicateur 2.1.16:** Nombre d'agropasteurs, agriculteurs et pasteurs encadrés Donnée de référence: 0 Cible : 295	Rapports d'activités / Liste des participants / Rapport d'évaluation	
	Activité 2.1.17: Mettre en place 3 parcs à PFNL (reboisement, RNA, ..) ou Conservation et régénération de forêts villageoises à dominance de PFNL	**Indicateur 2.1.17:** # de parcs à PFNL mis en place Donnée de référence : 0 Cible : 01	Rapports d'activités / rapport d'évaluation	
	Activité 2.1.18: Doter les agropasteurs de 10 biodigesteurs pour une production durable de gaz et d'effluant pour la production de compost en vue de l'amélioration de la fertilité des sols	**Indicateur 2.1.18 :** # d'agropasteurs dotés de biodigesteurs pour une production durable de gaz et d'effluant pour la production de compost en vue de l'amélioration de la fertilité des sols Donnée de référence: 0 Cible: 10	Rapport d'activités / liste des bénéficiaires / Rapport d'évaluation	
	Activité 2.1.19 : Réaliser 3 infrastructures de conservation de l'oignon (Rudu);	**Indicateur 2.1.19 :** # d'infrastructures de conservation de l'oignon (Rudu) réalisées Donnée de référence : 0 Cible: 03	Rapports d'activités / Liste des participants	1-Identification des sites de réalisation des infrastructures 2-Information/ sensibilisation des bénéficiaires 3-Réalisation des infrastructures 4-Suivi du fonctionnement des infrastructures et des effets sur les bénéficiaires

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	Activité 2.1.20 : Former 30 producteurs/trices y compris les PDI en technique de conservation de l'Oignon	**Indicateur 2.1.20 :** # de producteurs/trices y compris les PDI formés en technique de conservation de l'oignon Donnée de référence : 0 Cible: 30 dont 30% de jeunes et 30% de femmes	Rapports d'activités / Liste des participants	1-Identification des bénéficiaires au sein des groupements appuyés 2-Selection des consultants pour la formation 3-réalisation des sessions de formation 4-faire le suivi post formation pour capter les changements
	Activité 2.1.21 : Former 30 personnes (PDI et populations hôtes) sur les techniques et technologies de transformation, de conservation et de commercialisation des produits maraichers	**Indicateur 2.1.21 :** # de personnes y compris les PDI formés sur les les techniques et technologies de transformation, de conservation et de commercialisation des produits maraichers Donnée de référence: 0 Cible: 30 dont 30% de jeunes et 30% de femmes	Rapports d'activités	1-Identification des bénéficiaires au sein des groupements appuyés 2-Selection des consultants pour la formations 3-réalisation des sessions de formation 4-faire le suivi post formation pour capter les changements
	Activité 2.1.22 : Mettre en place et animer 5 Associations Villageoises d'Epargne et de Crédits (AVEC) autour des sites maraichers	**Indicateur 2.1.22a :** # d'AVEC mis en place et fonctionnelle Donnée de référence: 0 Cible: 5 **Indicateur 2.1.22b :** # Montant total d'épargne mobilisé par les AVEC Donnée de référence: 0 Cible: 1 000 000	Rapports d'activités	1-Sensibilisation des groupements de productrices des sites maraîchers sur le fonctionnement des AVEC 2-Mise en place des AVEC 3-Suivi de la fonctionnalité et des effets des AVEC mis en place
	Activité 2.1.23 : Développer 30 ateliers d'embouches ovines au profits des PDI et communautés d'accueil (femmes et des jeunes);	**Indicateur 2.1.23 :** # d'ateliers d'embouches ovines développées au profits des PDI et membres de la communauté d'accueil Donnée de référence: 0 Cible: 30	Rapports d'activités	1-Identification des sites et les bénéficiaires des ateliers d'embouches selon des critères définis de façon participative 2-Formation des bénéficiaires sur la gestion des ateliers d'embouches ovines 3-Fourniture des animaux et installation des ateliers 4-Suivi du fonctionnement des ateliers d'embouches et des effets sur les bénéficiaires
	Activité 2.1.24 : Doter les organisations de femmes et de jeunes de 20 biodigesteurs y compris les infrastructures et équipements de stockages et de transport d'eau (empluvium, futs - citernes de stockages…)	**Indicateur 2.1.24 :** # de biodigesteurs y compris les infrastructures et équipement de stockage et de transport installés au profits de femmes et de jeunes Donnée de référence: 0 Cible: 20	Rapports d'activités	1-Identification des groupements et des sites de réalisation des biodigesteurs 2-Information/ sensibilisation des bénéficiaires 3-Réalisation des infrastructures 4-Suivi du fonctionnement des infrastructures et des

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
				effets sur les bénéficiaires
	Activité 2.1.25 : Doter les organisations de femmes et de jeunes en animaux de stabulation pour la production de déjection	**Indicateur 2.1.25 :** # Nombre d'organisation de femmes et de jeunes dotées en animaux de stabulation pour la production de déjection Donnée de référence: 0 Cible: 20	Rapports d'activités	1-Identification des groupements de femmes et de jeunes bénéficiaires et des sites de stabulation selon des critères définis de façon participative 2-Formation des bénéficiaires sur la gestion des animaux de stabulation 3-Fourniture des animaux et aménagement des sites 4-Suivi des effets sur la vie des bénéficiaires
	Activité 2.1.26 : Installer et mettre en valeur 16 dispositifs de production hors sol afin de permettre un fonctionnement continu du bio digesteur et réduire les conflits liés au foncier (PDI et population hôtes)	**Indicateur 2.1.26 :** # Nombre d'organisation de femmes et de jeunes dotées en animaux de stabulation pour la production de déjection Donnée de référence: 10 Cible: 26	Rapports d'activités	1-Identification des groupements et des sites de réalisation des infrastructures de production hors sols 2-Information/ sensibilisation des bénéficiaires 3-Réalisation des infrastructures 4-Suivi du fonctionnement de la production et des effets sur les bénéficiaires
	Activité 2.1.27 : Former 16 groupements de producteurs en techniques de production hors sol et en fabrication de bio pesticide	**Indicateur 2.1.27a :** Nombre de groupements de producteurs formés en techniques de production hors sol Donnée de référence: 10 Cible: 26 **Indicateur 2.1.27b :** Nombre de groupements de producteurs formés en fabrication de bio pesticide Donnée de référence: 0 Cible: 16	Rapports d'activités / Listes des participants	1-Identification des bénéficiaires au sein des groupements bénéficiaires des infrastructures de production hors sol 2-Selection des consultants pour la formations 3-réalisation des sessions de formation 4-faire le suivi post formation pour capter les changements
	Activité 2.1.28 : Réaliser 05 forages positifs et réhabiliter 3 forages en panne afin de réduire la pression humaine au tour des points d'eau dans les zone de concentration des PDIs pour réduire les conflits y afférant	**Indicateur 2.1.28 :** Nombre de forages positifs réalisés/réhabilité Donnée de référence: 3 Cible: 11	Rapports d'activités	1-Identification des sites de réalisation des infrastructures 2-Information/ sensibilisation des bénéficiaires 3-Réalisation des infrastructures 4-Mise en place de comités de gestion 5-Suivi du fonctionnement des infrastructures et des

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
				effets sur les bénéficiaires
	Activité 2.1.29 : Récupérer et mettre en valeur 150 ha de terres dégradées	**Indicateur 2.1.29 :** superficie totale de terres dégradées, récupérée et mise en valeur Niveau de référence : 200 ha Cible: 350 ha	Rapports d'activités	1-Identification des sites 2-Information/ sensibilisation des bénéficiaires 3-Réalisation des activités de récupération des terres 4-Suivi des effets sur les bénéficiaires
	Activité 2.1.30 : Renforcer le fonctionnement de 3 sites maraichers existant (diagnostic, canalisations, renforcement de la disponibilité en eau…)	**Indicateur 2.1.30 :** # de sites maraichers dont le fonctionnement renforcés Niveau de référence: 0 Cible : 03	Rapports d'activités	1-diagnostic du fonctionnement des sites maraîchers 2-Identification des problèmes rencontrés sur les sites 3-Renforcer les besoins identifiés sur ces sites pour améliorer le fonctionnement 4-Suivi des effets sur les bénéficiaires
	Activité 2.1.31 : Aménager et mettre en valeur 1 sites irrigués pour la production fourragère	**Indicateur 2.1.31 :** # de sites de production fourragère aménagés et mis en valeurs Niveau de référence: 0 Cible: 01	Rapports d'activités	1-Identification des groupements et des sites à aménager 2-Identification des entreprises pour l'aménagement 3-formation des bénéficiaires sur l'exploitation des sites 4-Suivi des effets sur les bénéficiaires
	Activité 2.1.32 : Aménager et mettre en valeur1 site maraicher au profit des personnes déplacées internes et les communautés hôtes	**Indicateur 2.1.32 :** # de sites maraîchers aménagés et mis en valeurs Niveau de référence: 03 Cible: 04	Rapports d'activités	1-Identification des groupements et des sites à aménager 2-Identification des entreprises pour l'aménagement 3-formation des bénéficiaires sur l'exploitation des sites 4-Suivi des effets sur les bénéficiaires
	Activité 2.1.33 : **F**ormer 125 (soit 25 par commune) producteurs en techniques de Conservation des Eaux et des Sols / Défenses et Restauration des Sols (CES / DRS) et sur les techniques et technologies de gestion rationnelle des ressources naturelles	**Indicateur 2.1.33a :** Nombre de producteurs formés en techniques de Conservation des Eaux et des Sols / Défenses et Restauration des Sols (CES / DRS) Niveau de référence: 0 Cible: 125 dont 30% de femmes et 30% de jeunes **Indicateur 2.1.33b :** Nombre de producteurs formés sur les techniques et technologies de gestion rationnelle des ressources naturelles Niveau de référence: 0	Rapports d'activités / Liste des participants	1-Identification des bénéficiaires au sein des groupements bénéficiaires 2-Identification des formateurs 3-Réaliser les sessions de formation 4-faire le suivi post formation pour capter les changements

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
		Cible: 125 dont 30% de femmes et 30% de jeunes		
	Produit 2.2 : La gestion partagée et concertée du foncier et des ressources naturelles est promue auprès des différents acteurs concernés.	Indicateur 2.2 : Taux d'implication des différents acteurs dans la gestion du foncier et des ressources naturelles Niveau de référence : 90% Cible : 100%	Rapport d'enquête	
	Activité 2.2.1: Former les responsables des collectivités et les acteurs ruraux sur les textes législatifs et règlementaires en lien avec le foncier et la gestion durable des ressources naturelles (GRN)	Indicateur 2.2.1 Nombre de responsables des collectivités et d'acteurs ruraux formés et connaissant les textes législatifs et règlementaires en lien avec le foncier et la gestion durable des ressources naturelles (GRN) Niveau de référence: 0 Cible: 50	Rapports d'activités / Liste des participants	
	Activité 2.2.2: Former les détenteurs de droits fonciers et les notabilités concernés sur la sécurisation foncière des exploitations agricoles, particulièrement celle des femmes et des groupes les plus à risque	Indicateur 2.2.2 Nombre de détenteurs de droits fonciers et de notabilités formés sur la sécurisation foncière des exploitations agricoles, particulièrement celle des femmes et des groupes les plus à risque Niveau de référence: 0 Cible: 20	Rapports d'activités / Liste des participants	
	Activité 2.2.3: Former / recycler les agriculteurs, agropasteurs et les pasteurs sur les techniques et technologies de gestion rationnelle des ressources naturelles	Indicateur 2.2.3 Nombre d'agriculteurs, agropasteurs et pasteurs formés et maitrisant les techniques et technologies de gestion rationnelle des ressources naturelles Niveau de référence: TBD Cible: 100	Rapports d'activités	
	Activité 2.2.4 : Organiser et animer 4 sessions (3 communales et 01 régionale) de débats informés sur les textes régissant l'agropastoralisme et les conflits y afférents au profit de 100 agro pasteurs ;	**Indicateur 2.2.4 :** Nombre d'agropasteurs qui améliorent leurs connaissance sur l'agropastoralisme et les conflits y afférents. Niveau de référence: 0 Cible: 100 dont 25 femmes et 25 jeunes	Rapports d'activités / Liste des participants	1-Identification des bénéficiaires au sein des groupements bénéficiaires 2-Identification des formateurs 3-Réaliser les sessions de formation 4-faire le suivi post formation pour capter les changements
	Activité 2.2.5 : Former 250 jeunes et femmes sur les textes législatifs relatifs au foncier et à la gestion des conflits	**Indicateur 2.2.5 :** Nombre de jeunes et de femmes formés sur les textes législatifs relatifs au foncier et à la gestion des conflits	Rapports d'activités / Liste des participants	1-Identification des bénéficiaires au sein des groupements bénéficiaires 2-Identification des formateurs

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
		Niveau de référence: 105 Cible : 355		3-Réaliser les sessions de formation 4-faire le suivi post formation pour capter les changements
	Activité 2.2.6 : Organiser une session de sensibilisation au profit des PDI et des communautés d'accueil sur la gestion des ressources naturelles	**Indicateur 2.2.6 :** Nombre de personnes sensibilisées sur la gestion des ressources naturelles Niveau de référence: 0 Cible : 40	Rapports d'activités / Liste des participants	1-Identification des bénéficiaires 2-Identification des thématiques et planification 3-Réaliser les sessions de sensibilisations 4-faire le suivi post activité pour capter les changements
Résultat 3: **Les acteurs et leaders communautaires impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles connaissent et appliquent mieux les instruments et textes relatifs au cadre institutionnel et légal.** (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) (Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		**Indicateur R.3.1a :** % d'acteurs impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles qui ont une bonne connaissance du cadre règlementaire et législatif. Donnée de référence : 45% Cible : 85%	Rapport d'enquête / Rapport d'évaluation	
		Indicateur R.3b : % d'acteurs et leaders communautaires impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles qui appliquent les textes et instruments relatifs au cadre institutionnel et légal. Donnée de référence : 33% Cible : 80%	Rapport d'enquête / Rapport d'évaluation	
	Produit 3.1 Les acteurs impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles ont une bonne connaissance du cadre institutionnel et légal y relatif.	Indicateur 3.1 a : Pourcentage d'acteurs impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles formés et qui ont une bonne connaissance du cadre règlementaire et législatif Niveau de référence: 22,5% Cible: 80%	Rapport d'activités Rapport d'enquête	
		Indicateur 3.1.b : % des acteurs formés qui déclarent avoir de bonnes compétences suffisantes dans le domaine de la médiation et de gestion des conflits. Niveau de référence: 55% Cible: 65%	Rapport d'activités Rapport d'enquête	Idem
		Indicateur 3.1.c niveau de confiance que les populations ont envers les mécanismes et structures formelles et informelles de médiation et de gestion des conflits.	Rapport d'évaluation	Idem

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
		Niveau de référence: A déterminer Cible: 60%		
	Activité 3.1.1 : Élaborer un recueil des textes régissant la gestion du foncier et des ressources naturelles, assorti d'un guide simplifié à l'usage des différents acteurs concernés	Indicateur 3.1.1 # de recueil existant relatif aux textes régissant la gestion du foncier et des ressources naturelles, assorti d'un guide simplifié à l'usage des différents acteurs concernés Niveau de référence: 0 Cible: 1	Rapports d'activités	1. Compilation, synthèse des textes pertinents 2. Traduction langues locales 3. Reproduction 4. Diffusion, distribution
	Activité 3.1.2: Elaborer un recueil identifiant les différents acteurs et structures impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles, leurs rôles et responsabilités et les interrelations entre eux.	**Indicateur 3.1.2 :** # de recueil relatif aux différents acteurs et structures impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles, leurs rôles et responsabilités et les interrelations entre eux. Niveau de référence: 0 Cible: 1	Rapports d'activités	
	Activité 3.1.3: Editer les deux recueils en 1000 exemplaires chacun	Indicateur 3.1.3 # d'exemplaires de deux recueils édités Niveau de référence: ~~TBD~~ 0 Cible : 200	Rapports d'activités	
	Activité 3.1.4: Vulgariser les deux recueils auprès des structures techniques (décentralisées et locales), des autorités coutumières et religieuses, des CVD, des OSC, notamment les organisations d'agriculteurs et d'éleveurs.	Indicateur 3.1.4 Nombre de recueils vulgarisé / diffusé auprès des structures techniques (décentralisées et locales), des autorités coutumières et religieuses, des CVD, des OSC, notamment les organisations d'agriculteurs et d'éleveurs. Niveau de référence: 0 Cible: 2 x 1000	Rapports d'activités	
	Activité 3.1.5: Former des cadres des services techniques compétents (agriculture, élevage, environnement, eau) sur les dispositions légales et institutionnelles sur la gestion du foncier et des ressources naturelles leur permettant d'assurer efficacement le suivi de la Gestion Durable de Ressources Naturelles (GDRN) et l'application des textes réglementaires, dans une perspective de	**Indicateur 3.1.5 :** # de cadres des services techniques compétents (agriculture, élevage, environnement, eau) formés sur les dispositions légales et institutionnelles en matière de gestion des ressources naturelles leur permettant d'assurer efficacement le suivi de la Gestion Durable de Ressources Naturelles (GDRN) et l'application des textes réglementaires, dans une perspective de prévention et de gestion des conflits. Donnée de référence: 0 Cible: 50	Rapports d'activités / Liste des participants	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	prévention et de gestion des conflits			
	Activité 3.1.7 : Organiser des session de renforcement des capacités sur les textes et lois en matière de gestion du foncier et des ressources naturelles au profit des directions techniques et des collectivités (Agriculture, élevage, DREA, collectivités…)	**Indicateur 3.1.7 :** Nombre de personnes (agents techniques et autorités communales) formés sur les textes et lois sur la gestion du foncier et des ressources naturelles. Niveau de référence: 99 Cible : 199	Rapports d'activités / Liste des participants	1-Identification des bénéficiaires des formations 2-Selection des formateurs 3-Réaliser les sessions de formations 4-faire le suivi post formaton pour capter les changements
	Produit 3.2: Les acteurs impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles mettent en œuvre le cadre institutionnel et légal.	***Indicateur 3.2.a :*** *% d'acteurs (agriculteurs et éleveurs) dans la zone d'intervention du projet qui mettent en œuvre des cadres institutionnel et légal.* *Donnée de Référence : 0%* *Cible : 70%* Indicateur 3.2.b : Nombre de documents de sécurisation foncières (APFR, Prêts de terres, dons, locations…) délivrés *Donnée de Référence : 35* *Cible : 65*	~~Rapports d'activités~~ Rapport d'enquête / Rapport d'évaluation	1- Appui technique processus d'élaboration et validation des CFL 2- Financement des plans d'activités ;
	Activité 3.2.1: Apporter un appui technique et matériel aux institutions nationales et de la région de l'Est dans l'activation au niveau local des dispositifs de la loi foncière Loi N° 034-2009/AN portant régime foncier rural, particulièrement sur la mise en place de deux cadres des structures locales de gestion foncière : (i) la commission foncière villageoise et (ii) les instances locales de concertation. (iii) des chartes foncières locales.	**Indicateur 3.2.1** : Nombre de villages ~~communes~~ qui possèdent des commissions foncières rurales, des instances locales de concertation et de chartes foncières locales Niveau de référence: TBD Cible: 10 **Indicateur 3.2.1b :** # d'acteurs formés sur l'élaboration des chartes foncières: Donnée de référence: 0 Cible: 50	Rapports d'activités / rapport d'évaluation Rapports d'activités ~~Rapports d'activités~~	
	Activité 3.2.2: Former les membres des commissions foncières villageoises et des instances locales de concertation des communes	**Indicateur 3.2.2 a :** # de membres des commissions foncières locales et cadres de concertation formés Donnée de référence: 0 Cible : 240	Rapport d'activités / Liste des participants	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	d'intervention sur leur rôles et responsabilités.	**Indicateur 3.2.2 b :** # de commissions foncières locales et cadres de concertation formés Donnée de référence: 0 Cible : 20		
	Activité 3.2.3: Mettre en place et animer des clubs dimitra dans les communes d'intervention	**Indicateur 3.2.3 :** # de Clubs Dimitra mis en place et fonctionnels Donnée de référence: 0 Cible : 30	Rapports d'activités	
	Activité 3.2.4 : Sensibiliser les acteurs sur la sécurisation foncière et les documents y afférent (APFR, Prêts de terres, dons, locations…)	**Indicateur 3.2.4 :** # de sites identifiés et accompagnés pour la délivrance de documents de sécurisation foncières (APFR, Prêts de terres, dons, locations…) Donnée de référence: 0 Cible : 30	Rapports d'activités / documents de sécurisation (APFR, Prêts de terres, dons, locations…)	1-Identification des sites 2-Sensibilisation des exploitants 3- Accompagner et suivre le processus d'établissement de documents
Résultat 4: Les mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits sont plus opérationnels, inclusifs et travaillent en intelligence dans la prévention et la gestion des conflits (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) (Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) (Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)	**Produit 4.1 : Les structures locales d'intercession et de médiation couvrant la région de l'Est du Burkina Faso sont identifiées, répertoriées et évaluées**	Indicateur R.4.a % des mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits rendus opérationnels, inclusifs Niveau de référence: 63% Cible : 80%	~~Rapports d'activités~~ ~~Rapport d'enquête~~ Rapport d'enquête / Rapport d'évaluation	1-Préparation et réalisation des études et plans d'appui; 2-Diffusion des résultats
		Indicateur R.4b : % des conflits gérés efficacement. Donnée de référence : 22% Cible : 60%	Rapport d'enquête / Rapport d'évaluation	
	Activité 4.1.1: Identifier les structures locales d'intercession et de médiation de la région de l'Est (Mapping)	Indicateur 4.1.1 Nombre de structures locales d'intercession et de médiation identifiées, et évaluées Niveau de référence:0 Cible: 18	Rapports d'activités	1. Identification des mécanismes à soutenir ; 2. Détermination du nombre de personnes à former 3. Préparation et formation des acteurs ; 4-Suivi-évaluation des mécanismes
	Activité 4.1.2: Préparer et divulguer (aux autorités locales et centrales, aux groupes cibles et aux structures) un répertoire (base de données) des structures locales d'intercession et de médiation opérant dans les zones cibles.	**Indicateur 4.1.2 :** # d'autorités locales et centrales, groupes cibles et structures ayant reçu le répertoire Donnée de référence : 0 Cible : 35	Rapports d'activités Liste de distribution	
	Activité 4.1.3: Recueillir les avis des populations, et notamment des agriculteurs, éleveurs, les	**Indicateur 4.1.3 :** Existence d'un rapport relatif aux avis des populations sur les mécanismes traditionnels et modernes d'alerte précoce et de gestion des conflits	Rapport d'étude Rapport d'activités	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	gestionnaires des parcs et zones de chasse, et des déplacés internes sur les mécanismes traditionnels et modernes d'alerte précoce et de gestion des conflits	Donnée de référence: Non Cible: Oui		
	Produit 4.2 : Les structures locales d'intercession et de médiation de la région de l'Est sont rendus inclusifs et légitimes, et disposent de capacités à prévenir et gérer les conflits locaux de façon pacifique.	**Indicateur 4.2a :** Proportion de jeunes faisant partie des structures locales d'intercession et de médiation dans la région de l'Est. Donnée de référence : 8,4% Cible : au moins 30%	Rapport d'enquête / Rapport d'évaluation	1- Appui technique pour l'élaboration des études et plans d'actions 2- Financement des plans d'activités ;
		Indicateur 4.2b : Proportion de femmes faisant partie des structures locales d'intercession et de médiation dans la région de l'Est. Donnée de référence : 4% Cible : 30%	Rapport d'enquête / Rapport d'évaluation	
		Indicateur 4.2c : % des structures locales d'intercession et de médiation qui sont légitimes dans la région Donnée de référence : 47% Cible : 70%	Rapport d'enquête / Rapport d'évaluation	
		Indicateur 4.2d : % des structures locales d'intercession qui disposent de capacités à prévenir et gérer les conflits locaux de façon pacifique. Donnée de référence : 30% Cible : 70%	Rapport d'enquête / Rapport d'évaluation	
	Activité 4.2.1: Sur la base des avis des populations, appuyer les leaders des groupes cibles à mener un plaidoyer au niveau communautaire pour l'inclusion de représentants des différents groupes affectés par les conflits locaux dans les mécanismes, en assurant une représentation d'au moins 30% de jeunes et des femmes dans ces groupes.	Indicateur 4.2.1a Nombre de plaidoyers faits auprès de représentants des différents groupes concernés Niveau de référence: 0 Cible: 05 **Indicateur 4.2.1b :** Nombre de personnes touchées par les plaidoyers Donnée de référence: 0 Cible: 184	Rapports d'activités Rapport d'activités / Liste des participants	
	Activité 4.2.2: Mener des activités d'information et de sensibilisation sur l'importance des textes relatifs à l'inclusion des jeunes et des femmes dans la prévention des conflits et la	**Indicateur 4.2.2a :** # de rencontres sensibilisations faites sur l'importance des textes relatifs à l'inclusion des jeunes et des femmes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix Donnée de référence: 0 Cible: 57	Rapports d'activités	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	consolidation de la paix	**Indicateur 4.2.2b :** Nombre de personnes touchées par les sensibilisations sur l'importance des textes relatifs à l'inclusion des jeunes et des femmes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Donnée de référence: 0 Cible: 900	Rapport d'activités	
	Activité 4.2.3: Former les membres des structures locales d'intercession et de médiation de la région de l'Est, y compris les jeunes et les femmes en techniques d'analyse des conflit, d'alerte précoce et médiation inter et intra-communautaire afin qu'ils puissent animer les systèmes d'alerte précoce et gérer de manière pacifique les conflits locaux.	**Indicateur 4.2.3 :** # de membre y compris les jeunes et les femmes formés en techniques d'analyse des conflit, d'alerte précoce et médiation inter et intra- communautaire afin qu'ils puissent animer les systèmes d'alerte précoce et gérer de manière pacifique les conflits locaux. Donnée de référence: 0 Cible: 160	Rapport d'activités / Liste des participants	
	Activité 4.2.4: Organiser chaque six mois, une réunion entre les populations cibles et les mécanismes répertoriés au sein de chaque commune cible afin de renforcer la confiance des populations dans ces structures rendues plus inclusives et légitimes	**Indicateur 4.2.4a :** # de réunions organisées entre les populations cibles et les mécanismes répertoriés au sein de chaque commune Donnée de référence : 0 Cible : 2 **Indicateur 4.2.4b :** Nombre de participants aux réunions organisées entre les populations cibles et les mécanismes répertoriés au sein de chaque commune Donnée de référence : 0 Cible : 440	Rapport d'activités / Liste des participants	
	Activité 4.2.5 : Organiser 03 journées des communautés pour le renforcement de la cohésion sociale (valorisation de l'alliance, parenté à plaisanterie, sports…)	**Indicateur 4.2.5a** : Nombre de journées de communautés réalisées Donnée de référence : 0 Cible : 03 **Indicateur 4.2.6b** : Nombre de personnes participants à ces journées de communautés Donnée de référence : 0 Cible : 600	Rapport d'activités	1. Sélection des participants ; 2. Sélection des formateurs 3. Préparation et formation des acteurs ; 4-Suivi post formations
	Activité 4.2.6 : Réaliser 10 émissions radio thématiques en langues locales sur les différents textes liés au foncier (la loi -034/AN de 2009 portant régime	**Indicateur 4.2.6a** : Nombre d'émissions radiophoniques produites et diffusées les différents textes liés au foncier (la loi -034/AN de 2009 portant régime foncier rural, les attestations de possession foncière rurale)	Rapport d'activités	1. Sélection des participants ; 2. Sélection des formateurs 3. Préparation et formation des acteurs ;

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	foncier rural, les attestations de possession foncière rurale)	Donnée de référence : 0 Cible : 10 **Indicateur 4.2.6b** : Nombre de personnes touchées par les émissions radiophoniques produites et diffusées les différents textes liés au foncier (la loi -034/AN de 2009 portant régime foncier rural, les attestations de possession foncière rurale) Donnée de référence : 0 Cible : 100 000		4-Suivi post formations
	Activité 4.2.7 : Réaliser 07 séances de sensibilisations sur les conflits communautaires à travers différents canaux (diffusion de Capsule vidéo, diffusion réseaux sociaux, débats informels, causeries-débats…)	**Indicateur 4.2.5** : Nombre de personnes sensibilisées sur les conflits communautaires Donnée de référence: 0 Cible: 700	Rapport d'activités	1. Identifier les thématiques 2. Conception des émissions 3. Identification des canaux de diffusion ; 4-Réalisation des diffusions radiophoniques
	Activité 4.2.8 : Organiser des campagnes de sensibilisation des populations sur le vivre ensemble et les dangers de la stigmatisation des communautés via la réalisation de 12 émissions radiophoniques dans 05 langues locales	**Indicateur 4.2.5a** : Nombre d'émissions radiophoniques produites en langue sur le vivre ensemble et les dangers de la stigmatisation des communautés Donnée de référence: 0 Cible: 12 **Indicateur 4.2.5b** : Nombre de personnes touchées par les séances de sensibilisation radiophoniques en langue sur le vivre ensemble et les dangers de la stigmatisation des communautés Donnée de référence: 0 Cible: 100 000	Rapport d'activités	1. Identifier les thématiques 2. Conception des spots de sensibilisations 3. Identification des radios de diffusion ; 4-Réalisation des diffusions radiophoniques
	Activité 4.2.9 : Renforcer les capacités techniques et matériel des structures de prévention et de gestion des conflits (CFV, CCFV, démembrements de l'ONAPREGECC, ECOPARE, CDM, relais de veille communautaires…) des communes d'intervention du projet	**Indicateur 4.2.5** : Nombre de membres des structures de prévention et de gestion des conflits formées sur des thématiques identifiés pour une meilleure réalisation de leurs rôles et responsabilités Donnée de référence: 0 Cible: 150	Rapport d'activités / Listes des participants	1. Sélection des participants ; 2. Sélection des formateurs 3. Préparation et formation des acteurs ; 4-Suivi post formations

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	Thématiques au regard des besoins exprimés : • *Rôles, attributions et fonctionnement* • *Loi 034 portant régime foncier rural et les lois connexes* • *Méthodes de prévention et gestion des conflits* • *Mécanismes d'alerte précoce*			
	Produit 4.3 : Chacune des communes ciblées dispose d'une analyse locale de conflits complétée par un plan d'action (réalisée conjointement par les structures locales de médiation).	**Indicateur 4.3 :** # de communes disposant d'un rapport d'analyse locale assorti d'un plan d'action réalisés conjointement par les structures locales d'intercession et de médiation disponibles Donnée de référence : 0 Cible : 5	Rapport d'activités / Documents de plan d'action communale	
	Activité 4.3.1: Assister les structures locales d'intercession identifiées dans la réalisation d'une étude sur les conflits communautaires dans les communes cibles de la région de l'Est en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour la prévention et la résolution pacifique des conflits par commune.	**Indicateur 4.3.1 :** # de commune assistées par l'intermédiaire des structures locales d'intercession pour la réalisation d'une étude sur les conflits communautaires Donnée de référence : 0 Cible : 05	Etude et plans d'actions / Rapports d'activités / rapport d'évaluation	
	Activité 4.3.2: Apporter un appui technique et financier aux mécanismes d'alerte précoce pour l'élaboration d'un plan d'action pour la prévention et la résolution pacifique des conflits dans chacune des communes cibles	**Indicateur 4.3.2 :** # de communes dont les mécanismes d'alerte précoces ont bénéficié d'un appui technique et financier pour l'élaboration d'un plan d'actions de prévention et de gestion des conflits Donnée de référence: 0 Cible: 05	Rapport d'activités Plans d'actions	
	Activité 4.3.3: Élaborer un lien très clair entre les mécanismes d'alerte précoce et les autorités locale afin de faire remonter l'alerte sur un conflit (réel ou potentiel) à temps afin de prévoir une réponse adéquate de l'état	**Indicateur 4.3.3 :** Existence d'un dispositif de remontée rapide efficace d'informations entre les mécanismes d'alerte précoce et les autorité Donnée de référence: Non Cible: Oui	Rapport d'activités / rapport d'évaluation	

Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	Oui		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.	Oui		
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	Oui		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	Oui		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	Oui		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	Oui		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepart nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?		Non	Pas encore
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	Oui		~~Reste à peaufine~~
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		

Liste des annexes[36] :

- Annexe D: Multiyear Workplan. Detailed and UNDG budgets (attached Excel sheet)
- Annexe E: La charte foncière locale : méthodologie et processus d'élaboration
- Annexe F : Collaboration et partenariat avec les acteurs de la société civile dans la région de l'Est
- Annexe G : La problématique de l'accès des jeunes à la terre
- Annexe H : Description sommaire des postes à pourvoir dans le cadre du projet

[36] Font partie intégrante du document de projet